



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 039

Le lundi 25 mai 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 25 mai 2026

• (1550)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour, chers collègues.

Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 39^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Avant de commencer la réunion, j'aimerais porter quelques points à l'attention des députés.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): J'invoque le Règlement, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Le premier point concerne les travaux du Comité. Les membres du Comité ont reçu une demande de budget pour l'étude des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026. Le montant demandé est de 56 100 \$. Est-ce que le Comité approuve ce budget?

Des députés: D'accord.

La présidente: Excellent. Merci.

Je tiens à vous rappeler que nous avons convenu, il y a quelques semaines, de recevoir nos homologues de l'Union européenne demain matin. Je vous rappelle qu'une réunion informelle avec la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen se tiendra le mardi 26 mai 2026. La réunion aura lieu à 9 heures. Vous recevrez sous peu de l'information à ce sujet.

Avant cette réunion informelle, la motion suivante doit être adoptée:

Que le Comité se réunisse à huis clos, dans le cadre d'une réunion informelle, avec la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen le mardi 26 mai 2026; que le Comité prenne en charge les frais d'accueil liés à cette réunion.

Le Comité souhaite-t-il adopter cette motion?

Des députés: D'accord.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

M. Garon voudrait invoquer le Règlement.

[Français]

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, ce n'est pas tout à fait un point de débat, mais je vous demande d'être patiente.

Je voulais suggérer que le Comité offre ses félicitations à notre collègue Eric Lefebvre, qui a appris tout récemment qu'il allait être grand-papa pour la première fois. Alors, j'en fais la proposition.

La présidente: Plaît-il au Comité de féliciter formellement M. Lefebvre?

Des députés: D'accord.

La présidente: Félicitations!

Est-ce une petite fille ou un petit garçon?

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Nous le saurons dans une semaine.

La présidente: D'accord.

[Traduction]

C'est tout? Quelqu'un d'autre veut-il nous informer qu'il est devenu grand-parent?

Des députés: Ha, ha!

La présidente: Félicitations, monsieur Kelly. Est-ce un garçon ou une fille? Quel est son nom?

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Elle s'appelle Eliana.

La présidente: C'est un beau nom. Félicitations, monsieur Kelly.

Sur ces belles paroles, nous allons commencer la réunion d'aujourd'hui.

Je vous rappelle que la réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, conformément au Règlement. Les députés y participent en personne dans la salle ou à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les participants en personne de lire les lignes directrices inscrites sur les cartes mises à jour qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et des effets Larsen, et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également qu'un code QR figure sur la carte et renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants. Veuillez attendre que je vous reconnaisse par votre nom avant de prendre la parole. Pour ceux et celles participant par vidéoconférence, cliquez sur l'icône en forme de microphone pour activer votre micro. Prière de vous mettre en sourdine quand vous n'avez pas la parole. En ce qui concerne l'interprétation, pour ceux qui sont sur Zoom, vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous aurez besoin à l'avance afin de pouvoir profiter au maximum du temps réservé aux questions et réponses. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 83.1 du Règlement, le Comité entreprend ses consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026.

Je soulignerais, à l'intention des témoins d'aujourd'hui et des prochains témoins, que nous avons entendu dire que certains d'entre vous étaient préoccupés du fait que vos observations n'avaient pas été encore publiées en ligne. Il y a une raison à cela. Elles sont en train d'être traduites. Elles seront publiées en ligne dès que la traduction sera terminée; donc, ne vous en faites pas du tout à ce sujet.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins qui prendront la parole durant la première heure.

Nous recevons M. Tim Ross, directeur général de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. Nous accueillons Mme Alana Lavoie, directrice principale des politiques gouvernementales d'Habitat pour l'humanité Canada. Nous entendrons aussi M. Ken Lancaster, chef de l'exploitation de Mechanical Contractors Association of Canada.

Sur ce, nous allons commencer par M. Ross.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur Ross.

[Français]

Tim Ross (directeur général, Fédération de l'habitation coopérative du Canada): Merci, madame la présidente.

Je remercie les membres du Comité de me recevoir aujourd'hui. Je m'appelle Tim Ross et je suis le PDG de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, ou FHCC, qui représente les coopératives d'habitation partout au pays.

Au Canada, il y a plus de 2 200 coopératives d'habitation sans but lucratif. Ces dernières logent plus d'un quart de millions de personnes. Depuis plus de 50 ans, les coopératives font leurs preuves: elles offrent des logements abordables à long terme, sécuritaires, gérés par les gens qui y vivent et bien enracinés dans les communautés.

[Traduction]

Les Canadiens font face à de plus en plus d'incertitude économique et d'insécurité liée au logement. Dans ce contexte, les coopératives d'habitation offrent quelque chose qui se fait de plus en plus rare: la stabilité. Depuis plus de 50 ans, les coopératives d'habitation font leurs preuves: elles offrent des logements sécuritaires et abordables.

Le message que nous envoyons au gouvernement fédéral est clair dans le cadre de cette consultation prébudgétaire. Vous détenez la clé de la protection et de l'élargissement de l'accès à des coopératives d'habitation abordables au Canada. Le Canada ne manque pas de solutions en matière de logement, mais nous n'avons pas l'envergure stratégique et la prévisibilité nécessaires pour livrer la marchandise. Les coopératives d'habitation constituent l'un des modèles éprouvés dont le gouvernement fédéral pourrait se servir à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, je ferai quatre brèves recommandations à l'égard du budget de 2026. Dans le contexte d'une stratégie nationale sur le logement, qui compte de nombreux programmes et budgets qui arrivent à échéance — et qui arrivent à échéance plus vite que prévu —, le système a besoin d'une plus grande certitude.

Premièrement, il est impératif que le gouvernement fédéral renouvelle l'aide au loyer pour les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif pour au moins 10 ans. Des programmes comme l'Initiative fédérale de logement communautaire et l'Initiative canadienne de logement communautaire arriveront à échéance en 2028. Sans le renouvellement de l'aide au logement, des milliers de ménages à revenu faible ou modéré qui vivent dans des coopératives d'habitation risquent de perdre leur logement.

L'aide au loyer est l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons. Il s'agit d'un outil souple qui garantit que les ménages ne payent pas un loyer plus élevé que ce qu'ils peuvent se permettre, ce qui correspond habituellement à 30 % de leur revenu. Il permet d'éviter le déplacement des ménages et l'itinérance, particulièrement lorsque leur situation de vie change, et demeure rentable. Le soutien accordé aux ménages qui vivent dans des coopératives coûte beaucoup moins cher que le soutien accordé aux mêmes ménages qui vivent dans des logements comparables du marché locatif, parce que les coopératives demeurent abordables de façon permanente et sont relativement plus abordables, à long terme, que les logements du marché. C'est pourquoi l'aide au loyer doit demeurer au cœur de la politique nationale sur le logement.

Deuxièmement, il doit également y avoir un investissement continu et accru dans le logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, qui est axé sur une approche « pour les Autochtones, par les Autochtones ». Nous reconnaissons les récentes mises à jour du gouvernement fédéral au sujet du financement du logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique. Nous encourageons fortement l'adoption d'une approche « pour les Autochtones, par les Autochtones », dans le cadre de ce financement. Cela permettra de garantir que les logements offerts sont adaptés aux réalités culturelles et répondent efficacement à leurs besoins en matière de logement. De plus, les besoins en matière de logement des communautés autochtones sont considérables et persistants, et cet investissement est absolument nécessaire.

Troisièmement, nous devons accorder la priorité aux logements coopératifs dans le cadre de notre partenariat avec Maisons Canada. Le secteur du logement coopératif bénéficie d'un élan important grâce au Programme de développement de coopératives d'habitation, et notre portefeuille de projets comprend plusieurs milliers de logements coopératifs. Ce programme s'est déjà engagé à construire près de 2 800 nouveaux logements coopératifs, dont environ 1 500 sont actuellement en construction. Il s'agit d'une réussite remarquable, mais la demande pour ce programme dépasse largement les fonds qui lui sont consacrés. Nous avons la possibilité d'accélérer la réalisation de nouveaux projets coopératifs prêts à être mis en chantier, grâce à un partenariat stratégique avec Maisons Canada. Pour y parvenir à grande échelle, les entrepreneurs hors marché, y compris les coopératives, ont besoin de mécanismes de financement et de prêts prévisibles à long terme, ainsi que d'exigences réalistes en matière de garanties et de sûretés.

Enfin, il faut préserver les logements qui existent déjà et qui sont abordables. Le gouvernement fédéral devrait continuer de permettre la réparation et la rénovation de logements communautaires hors marché. De nombreux logements coopératifs et sans but lucratif ont d'abord été construits dans les années 1970 et 1980 et ont maintenant besoin d'être réparés et rénovés. Bien que certains travaux peuvent être menés grâce à des prêts commerciaux et à du refinancement, un soutien supplémentaire est souvent nécessaire, tout particulièrement pour les maisons hors marché dont les ententes d'exploitation fédérales d'origine ne permettaient pas la constitution de réserves financières suffisantes pour le renouvellement des capitaux.

Les programmes fédéraux d'aide à la rénovation ont tout récemment pris fin sans que nous ayons une idée du moment où ils reprendront ou s'ils reprendront. Ces initiatives doivent être recapitalisées, ou de nouveaux programmes doivent être créés. Une grande incertitude plane actuellement sur le marché. Sans la prise de mesures, nous risquons de perdre des logements abordables avant d'avoir la possibilité de les remplacer. Si nous ne parvenons pas à les conserver, nous allons perdre des logements abordables avant de pouvoir en construire de nouveaux.

• (1555)

Le Canada ne manque pas de solutions en matière de logement, mais nous n'avons pas l'envergure stratégique et la prévisibilité nécessaires pour livrer la marchandise. Établir un partenariat avec le secteur du logement coopératif constitue un investissement stratégique dans l'avenir du Canada.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Ross.

Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Lavoie, pour cinq minutes.

Merci.

[Français]

Alana Lavoie (directrice principale, Politiques gouvernementales, Habitat pour l'humanité Canada): Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame la présidente et chers membres du Comité, merci beaucoup de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Comme il a été mentionné, je suis ici pour parler au nom d'Habitat pour l'humanité Canada et nos 44 Habitats locaux répartis dans tout le pays qui desservent de grandes et de petites communautés et des communautés du Nord. Je suis également ici pour parler au nom des familles que nous desservons — et les familles que nous pourrions desservir dans l'avenir — en leur offrant un accès à des propriétés abordables.

Dans tout le pays, un trop grand nombre de ménages n'ont pas accès à des logements stables et adéquats. Des options s'offrent à eux, et l'accès à des propriétés abordables devrait en faire partie. Nous faisons tous face à la hausse des coûts de construction, à des obstacles financiers et systémiques, ainsi qu'à l'incertitude quant à la constance des investissements fédéraux dans les logements au fil du temps. Chaque jour, nous observons les répercussions des propriétés abordables et des autres types de logements stables, c'est-à-dire la stabilité que cela procure aux familles, l'offre de logements locatifs et la façon dont cela aide les communautés à demeurer inclusives et résilientes.

Aujourd'hui, nous présentons au Comité trois recommandations qui s'inspirent des recommandations présentées par mon collègue.

Premièrement, nous recommandons de miser sur la réussite observée jusqu'à présent grâce à l'établissement de Maisons Canada. L'agence pourrait définir des objectifs et des indicateurs de résultats plus clairs pour le secteur des logements hors marché. Nous considérons véritablement l'établissement de Maisons Canada comme une étape importante. Nous croyons que l'agence pourrait véritablement jouer un rôle déterminant dans l'augmentation de l'offre de logements abordables. Toutefois, le secteur a besoin de précisions concernant la manière dont la réussite sera mesurée, les résultats attendus en matière d'abordabilité et la façon dont nous, en tant que secteur, contribuerons à livrer la marchandise. L'établissement d'objectifs clairs et de rapports transparents renforcerait son mandat et nous permettrait de planifier nos projets en toute confiance. Ces objectifs devraient bien s'imbriquer avec les éléments de ma prochaine recommandation et avec celles d'Habitat pour l'humanité.

Deuxièmement, nous recommandons que le budget de 2026 jette les bases de la prochaine stratégie nationale sur le logement, grâce à un cadre de 10 ans qui serait mis en place dès que possible, en collaboration avec le secteur des logements abordables, et qui inclurait un pilier voué à l'accès aux propriétés abordables. Un mécanisme solide permettrait de dissiper la véritable incertitude à laquelle nous faisons face actuellement, alors que la mise en œuvre de projets a été ralentie au cours de cette année seulement. Cela découle également de la fin progressive des programmes existants de la Stratégie nationale sur le logement. Ces cadres durables nous donneront la certitude dont nous avons besoin pour acquérir des terrains, établir les partenariats nécessaires à la mise en œuvre et accroître notre capacité d'exécution au fil du temps, et garantiront que le soutien au secteur des logements hors marché, et plus généralement, au secteur des logements communautaires ne diminue pas.

Enfin, troisièmement, nous recommandons que le budget de 2026 continue de faire progresser l'examen des leviers fiscaux et financiers susceptibles de réduire les coûts de construction de logements abordables. Des mesures fédérales en matière de financement, de partage des risques et d'atténuation des risques associés à certains investissements nécessaires dans le secteur, ainsi que d'autres mesures fiscales — qui s'inspirent de la réussite de l'exonération de la TPS —, nous aideraient à garantir la viabilité des projets. Il pourrait notamment être question d'envisager la prise de mesures visant à réduire les risques que présentent des projets pour les entrepreneurs hors marché et l'utilisation d'outils déjà existants au sein d'autres organisations, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il faudrait appliquer ces mesures au travail réalisé par Maisons Canada auprès du secteur des logements hors marché. Cela nous permettrait de mettre en chantier davantage de projets. Si nous voulons construire davantage de logements abordables, nous devons continuer à éliminer les obstacles structurels sous-jacents qui ralentissent la mise en œuvre de projets.

Tous ces éléments, judicieusement coordonnés, nous permettraient de faire progresser le secteur.

Pour conclure — je serai brève aujourd'hui —, Habitat pour l'humanité Canada croit que le budget de 2026 pourrait contribuer à renforcer le système de logement du Canada, en conjuguant l'ambition à la clarté, ainsi que grâce à une prévisibilité à long terme et à l'utilisation d'outils concrets de mise en œuvre. Nous demandons au gouvernement fédéral d'offrir au secteur des logements hors marché des moyens plus précis d'assurer sa croissance, y compris au chapitre des propriétés abordables, grâce à des objectifs mesurables pour Maisons Canada, à une stratégie nationale sur le logement à long terme assortie d'un financement soutenu et à des leviers supplémentaires visant à réduire les coûts de construction et à accroître l'offre de logements abordables.

Merci beaucoup de m'avoir donné la possibilité de comparaître devant vous aujourd'hui. Je répondrai avec plaisir à toute question.

• (1600)

La présidente: Merci beaucoup, madame Lavoie.

Monsieur Lancaster, nous allons continuer avec vous pour cinq minutes.

Ken Lancaster (chef de l'exploitation, Mechanical Contractors Association of Canada): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, chers membres du Comité.

Je suis grandement reconnaissant d'avoir la possibilité, tout comme mes collègues, d'être parmi vous aujourd'hui. Je m'appelle Ken Lancaster. Je suis le chef de l'exploitation de la Mechanical Contractors Association of Canada ou, comme nous allons l'appeler, MCA Canada.

Notre association représente des entrepreneurs des domaines de la mécanique, de l'électricité et de la plomberie de tout le pays, qui exercent des activités dans les secteurs industriel, commercial, institutionnel, résidentiel ainsi que dans le secteur des services de réparation et d'entretien de l'industrie canadienne de la construction. L'Association représente également des entrepreneurs spécialisés dans les procédés industriels qui jouent un rôle essentiel dans la reprise et l'arrêt des activités nécessaires à la capacité industrielle du Canada. En termes simples, nos membres construisent et entretiennent les systèmes sur lesquels les Canadiens comptent chaque jour ainsi que les systèmes qui font tourner notre économie.

Pour mettre les choses en contexte, notre secteur représente environ 40 % de l'ensemble des activités de construction du pays. Nous soutenons plus de 440 000 emplois directs, et le secteur contribue à l'économie canadienne à hauteur de plus de 63 milliards de dollars par année. Il s'agit d'un véritable moteur économique qui est essentiel à la vigueur de l'économie canadienne et à sa croissance.

À l'heure actuelle, alors que le pays fait face à une demande accrue au chapitre des logements, des infrastructures et du développement industriel, notre secteur jouera un rôle déterminant pour répondre à ces besoins. Toutefois, nous continuons à nous heurter à des défis persistants, particulièrement en ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre et la productivité.

Les gouvernements de tous les ordres ont pris d'importantes mesures pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Le secteur accueille très favorablement ces initiatives, mais leur plein effet ne se fera sentir qu'à plus long terme, alors que la demande en construction devrait augmenter à court terme. Par ailleurs, la productivité du secteur de la construction continue d'accuser d'un certain retard par

rapport aux autres secteurs de l'économie. Selon des études tout récemment menées par Statistique Canada, il y a un ralentissement de la productivité à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la construction malgré l'ampleur des travaux qui devront être réalisés au cours des prochaines années.

Le prochain budget fédéral offre la possibilité de prendre dès maintenant des mesures ciblées qui pourront éliminer les obstacles auxquels font face les entreprises, de sorte que notre secteur, qui joue un rôle essentiel dans la mise sur pied des infrastructures et la construction de logements, puisse continuer de croître. MCA Canada a présenté quatre recommandations pratiques.

Premièrement, il faut prévoir un allègement fiscal relatif aux heures supplémentaires effectuées par les gens de métier qualifiés. Les travailleurs de la construction effectuent régulièrement des heures supplémentaires afin de respecter les échéanciers de projets; toutefois, le taux marginal imposé sur ces revenus est le même que celui imposé sur le revenu régulier, ce qui décourage, en fin de compte, les travailleurs d'accepter du travail supplémentaire. Un crédit d'impôt ciblé encouragerait vraiment les gens de métier qualifiés à effectuer des heures supplémentaires, ce qui contribuerait à combler à court terme la pénurie de main-d'œuvre.

Deuxièmement, il faudrait élargir la portée de la superdéduction à la productivité afin d'y inclure explicitement les activités de construction. La construction est un secteur hautement capitalistique. Le secteur exige des investissements initiaux importants en outils, en équipement et en technologie, mais les délais de récupération fiscale limitent la capacité de réinvestissement des entreprises. Lorsque le budget de 2025 a présenté la superdéduction pour la productivité, les activités de construction n'y étaient pas clairement définies ni incluses. L'inclusion des activités de construction, de l'équipement et de la technologie permettrait aux entreprises d'investir dans des outils, des technologies et des procédés plus efficaces et leur permettrait également de réaliser des économies d'échelle et de répondre à la demande.

Troisièmement, le soutien accru est nécessaire pour l'achat d'outils et d'équipements de protection individuelle. Les coûts initiaux demeurent un obstacle à l'accès aux métiers spécialisés, particulièrement pour les groupes sous-représentés. En augmentant la déduction pour outillage des gens de métier à 3 000 \$, en l'indexant à l'inflation et en élargissant les critères d'admissibilité afin d'inclure les équipements de protection individuelle, il serait possible d'éliminer certains obstacles financiers et d'accroître le recrutement et de rendre les chantiers plus sécuritaires et inclusifs.

Enfin, il faudrait renforcer la loi fédérale sur le paiement rapide. Nous recommandons la modification de la Loi fédérale sur le paiement rapide des travaux de construction afin d'y inclure le versement annuel obligatoire des retenues à verser dans le cadre de projets s'échelonnant sur de nombreuses années. Ces retenues sont souvent conservées jusqu'à l'achèvement substantiel d'un projet, ce qui peut également faire en sorte que des millions de dollars sont tenus à l'écart de la chaîne de paiement d'un projet.

Certaines provinces, comme l'Ontario, ont déjà adopté cette approche, mais le cadre fédéral n'en a toujours pas tenu compte. Ce changement permettrait d'injecter des flux de trésorerie dans la chaîne d'approvisionnement et de soutenir la réalisation en temps opportun de projets fédéraux d'infrastructures.

Pour conclure, les entrepreneurs des domaines de la mécanique, de l'électricité et de la plomberie sont prêts à s'adapter à la situation. En fin de compte, si nous voulons bâtir davantage de logements et d'infrastructures, nous devons mobiliser les ressources existantes du système, et c'est précisément l'objectif de ces mesures.

Cela dit, je tiens à remercier une fois de plus le Comité de m'avoir invité à comparaître ici aujourd'hui, et je serai heureux de répondre à toute question.

• (1605)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Lancaster.

[Français]

Nous allons maintenant commencer par M. Lefebvre, pour six minutes.

[Traduction]

Eric Lefebvre: Suis-je le premier à prendre la parole?

La présidente: Désolée... Non.

Madame Cobena, vous avez la parole pour six minutes. Allez-y.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci.

J'aimerais remercier nos témoins d'aujourd'hui de leurs observations. Il y a beaucoup de questions à poser, mais j'aimerais commencer par M. Lancaster.

Dans vos déclarations préliminaires, vous avez mentionné que vous êtes préoccupé au sujet des pénuries de main-d'œuvre, mais, bien entendu, les rapports indiquent également que jusqu'à 100 000 emplois dans la construction seraient menacés en Ontario seulement. Pourriez-vous faire des commentaires à propos de ce qui se passe dans l'industrie et expliquer la raison pour laquelle ces deux problèmes se produisent en même temps?

Ken Lancaster: Il faut reconnaître, en tant qu'association nationale et industrie nationale, que le domaine de la construction est assujéti à des fluctuations régionales et ponctuelles. Vous entendrez parler de ralentissement d'activités dans certaines régions, tandis que d'autres régions sont activement à la recherche de main-d'œuvre. Encore une fois, les activités de l'industrie varient grandement selon les régions et les périodes, ce qui explique ces ralentissements et ces pénuries de main-d'œuvre.

Sandra Cobena: Que se passe-t-il en Ontario plus particulièrement, alors? Nous constatons qu'il y a là une contradiction.

Ken Lancaster: En Ontario, en particulier, on peut considérer le marché des tours d'habitation de Toronto comme l'un des marchés où l'on a constaté un ralentissement ces deux ou trois dernières années, alors qu'il n'y en avait pas auparavant. Compte tenu de la taille et de la nature de l'Ontario — c'est une grande province —, de nombreuses industries et régions auront une incidence sur la nature de l'industrie de la construction dans ces régions.

Sandra Cobena: Craignez-vous de nouvelles pertes d'emplois dans le secteur de la construction en Ontario? Vous avez dit que la construction de tours d'habitation était pratiquement au point mort. Cela vous inquiète-t-il?

Ken Lancaster: Il est important de reconnaître que si l'on se concentre trop exclusivement sur les régions locales, nous nuisons aux efforts de recrutement qui seront nécessaires pour répondre aux besoins actuels et constituer la main-d'œuvre dont nous aurons besoin à l'avenir. C'est une occasion unique de recruter les bonnes personnes pour les métiers qui leur conviennent. Je pense qu'il est

important que nous nous concentrons sur les domaines d'activités à venir et sur la nature des tâches à accomplir, afin de pouvoir y consacrer les ressources nécessaires pour renforcer les capacités de la main-d'œuvre.

Ma crainte est que si nous nous concentrons sur les ralentissements, nous nuisons à certains de ces efforts de recrutement nécessaires.

• (1610)

Sandra Cobena: Je peux comprendre cela.

La raison pour laquelle je pose la question, c'est parce que je reçois des appels de personnes qui travaillent dans l'industrie de la construction. On a réduit leurs horaires de travail, alors qu'ils travaillaient auparavant à temps plein, du lundi au vendredi, ils ne travaillent plus que quelques heures par semaine, et cela dure depuis longtemps. Bien sûr, quand on y réfléchit à long terme, cela aura des répercussions à long terme sur l'industrie, même si ce n'est qu'à l'échelle régionale. Ma circonscription se trouve en Ontario, c'est pour cela que je pose la question.

Quelles sont les répercussions à long terme, et êtes-vous préoccupé par les pertes d'emploi et la perte de main-d'œuvre qualifiée dans ces industries?

Ken Lancaster: Je pense qu'il est important de reconnaître que nous sommes préoccupés par les pertes d'emploi. ConstruForce Canada prévoit une pénurie de 385 000 travailleurs d'ici 2034. Beaucoup de travailleurs expérimentés quittent l'industrie. Il reste toutefois nécessaire de former la prochaine génération. Il est préoccupant de constater que des emplois risquent d'être supprimés parmi ceux qui ne seront pas disponibles pour former la prochaine génération.

Cela dépasse un peu le cadre de ce qui figurait dans notre mémoire prébudgétaire, mais en tant qu'industrie et en tant que gouvernement, à tous les niveaux de la société, je pense qu'il nous incombe d'engager une véritable discussion sur les types de gens de métier qualifiés dont nous aurons besoin pour relever les défis à venir. Je pense que, parfois, il ne suffit pas de dire que nous avons besoin de davantage de gens de métier qualifiés. Je pense qu'il est important que nous nous concentrons sur les métiers indispensables pour bâtir l'infrastructure nécessaire au renforcement de l'économie canadienne.

Sandra Cobena: Je trouve intéressante la demande que vous avez formulée dans votre déclaration préliminaire de supprimer l'impôt sur les heures supplémentaires. Avez-vous des chiffres indiquant combien cela permettrait aux travailleurs d'économiser?

Ken Lancaster: Nous n'avons pas de chiffres spécifiques sur ce que les travailleurs pourraient économiser. Sur le plan conceptuel, l'industrie cherche à exploiter le potentiel qui existe actuellement dans le système. Nous sommes conscients de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à laquelle nous nous attendons au cours de la prochaine décennie. Ces recommandations portaient sur l'exploitation du potentiel qui existe déjà.

Sandra Cobena: Je vous en remercie.

Je vais adresser certaines de mes questions à Mme Lavoie.

Nous avons constaté que les mises en chantier sont encore à environ 55 % en deçà du niveau nécessaire pour rétablir l'abordabilité. Êtes-vous préoccupée par le fait que le rythme des constructions ne soit pas encore suffisant pour rétablir l'abordabilité dans un avenir proche?

Alana Lavoie: Si l'on est réaliste, actuellement, oui, je pense qu'il y a clairement lieu de s'inquiéter si nous ne voyons pas très bientôt la possibilité de faire avancer les projets — en particulier des projets ciblés, extérieurs au marché et abordables —, nous allons rencontrer des difficultés pour rétablir l'abordabilité.

Il s'agit également de la nécessité de planifier ce genre d'accélération dont nous avons également besoin pour commencer à faire en sorte que le logement redevienne abordable. Actuellement, nous sommes dans une période où les outils semblent commencer à être en place, mais nous devons, en tant que secteur, passer à la vitesse supérieure pour déclencher notre transformation à grande échelle et construire.

Sandra Cobena: Bien sûr, nous assistons à d'importantes fluctuations des prix et des taux d'intérêt, qui aggravent le problème, à des délais de construction longs et à une demande instable. Pourriez-vous décrire les répercussions qu'a eues la situation du marché immobilier sur les familles avec lesquelles vous avez travaillé au cours, disons, de la dernière décennie?

La présidente: Veuillez répondre brièvement. Vous avez 15 secondes.

Alana Lavoie: Il leur est désormais plus difficile de franchir le seuil de leur propre logement, et elles sont de plus en plus nombreuses à avoir besoin de ce type de programmes qu'Habitat fournit afin de les aider à surmonter cette situation.

Sandra Cobena: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Lavoie.

Merci, madame Cobena.

Nous allons poursuivre avec Mme Martin, pour six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Je vous remercie tous les trois d'être venus.

Nous savons tous que le logement abordable est un dossier très important pour notre gouvernement et, évidemment, pour vous. Donc, ça me fait grand plaisir que vous soyez là.

[Traduction]

Je crois comprendre que vous demandez tous un mélange d'ambition et de clarté — comme vous l'avez dit, madame Lavoie — et de prévisibilité, ce qui est parfois difficile à offrir dans un cycle budgétaire, mais nous avons compris qu'il s'agit d'un ensemble d'objectifs très importants.

Je voudrais approfondir un peu ce point. Il se peut que je doive vous demander de passer à la question suivante, simplement pour être sûre de pouvoir poser toutes mes questions, alors je m'excuse si je dois le faire.

En ce qui concerne la question d'échelle et de prévisibilité, bien sûr, la prévisibilité nécessite un horizon temporel qui rend la responsabilisation plus difficile. J'aimerais approfondir la question liée aux mesures de responsabilisation dont vous avez parlé, madame Lavoie. Selon vous, quelles sont les mesures de la responsabilisation que l'on devrait mettre en place, tant de la part du gouvernement que du secteur, si nous voulons essayer d'accélérer l'accès à des logements abordables au Canada?

• (1615)

Alana Lavoie: Merci beaucoup. C'est une excellente question.

Selon moi, il s'agit de comprendre qu'il y aura des objectifs quant au volume. C'est tout simplement la question de savoir « Combien construisons-nous par an? » et, concernant le point soulevé par votre collègue, « Combien y a-t-il de mises en chantier par an? »

Il s'agit également de poser la question suivante: l'abordabilité est-elle bien ciblée, et les outils que le gouvernement met à notre disposition nous permettent-ils vraiment d'offrir, en tant que secteur, le niveau d'abordabilité nécessaire pour que les gens déménagent dans les logements qu'ils recherchent?

Ensuite, je pense que le troisième aspect concerne l'adéquation. Construit-on les logements dont les gens ont besoin, au moment où ils en ont besoin, dans les endroits où ils en ont besoin? Essayons simplement de nous faciliter la tâche pour coordonner cela, tout en gardant une vision claire de ce que nous cherchons à accomplir, tant à court terme que sur toute la durée de la stratégie.

Danielle Martin: Merci.

J'aimerais revenir sur cette question de savoir si nous veillons à ce que les soutiens bénéficient aux bonnes personnes.

La question s'adresse peut-être à vous, monsieur Ross, mais n'hésitez pas tous à intervenir. Je représente University—Rosedale, qui est une circonscription très multiculturelle située en plein cœur du centre-ville de Toronto. Je me demande ce que vous pouvez nous dire sur ce que nous savons concernant les personnes qui ont actuellement accès aux coopératives d'habitation dans les villes canadiennes. Cette population représente-t-elle la diversité de nos villes?

Tim Ross: Merci beaucoup de la question.

La réponse est, de manière générale, oui. La composition des coopératives d'habitation est représentative des communautés. Nous sommes sur le point de finaliser une étude démographique sur les personnes vivant dans des coopératives d'habitation, alors restez à l'affût. Nous pourrions alors entrer encore plus dans les détails à ce sujet.

Les coopératives d'habitation sont des logements ouverts aux membres de la collectivité issus de tous les horizons. En particulier dans la circonscription de la députée, il y a un certain nombre de ménages qui s'inquiètent actuellement de la stabilité et de la sécurité de leur logement dans les coopératives, en raison de l'expiration de l'aide au loyer. Nous espérons qu'il y aura bientôt quelques éclaircissements à ce sujet pour que les habitations coopératives puissent continuer d'offrir la sécurité, l'abordabilité et l'esprit communautaire qui font leur réputation.

Danielle Martin: Je vous en remercie, parce que je sais que, dans ma propre circonscription — par exemple, à Kensington-Chinatown —, il y a un nombre important d'habitations coopératives pour lesquelles il est particulièrement important de réfléchir à ce que signifie offrir un environnement culturellement sûr aux résidents.

J'ai hâte de connaître les résultats de cette étude, et je pourrai peut-être vous demander, quand vous les recevrez, de les communiquer au Comité. Ce serait utile, car nous voulons nous assurer que nos investissements répondent, comme nous l'avons entendu, aux besoins et que nous reflétons pleinement la diversité du Canada, y compris, bien sûr, les communautés autochtones.

Je m'intéresse aux modèles à usage mixte. La question s'adresse peut-être à Mme Lavoie ou à M. Ross. Quels modèles devrions-nous examiner qui, selon vous, sont particulièrement inspirants dans le cadre de cette diversité de logements supervisés? Je pense aux soins aux aînés, aux jeunes familles, ce genre de modèles où nous essayons d'apporter un peu de diversité de cette manière, plutôt que de nous cantonner à des catégories ou à des types de logement rigides et bien délimités. Comment pourrait-on y réfléchir dans le contexte budgétaire? La question s'adresse à l'un ou à l'autre.

Tim Ross: Je peux vous donner quelques exemples concrets de certains projets dans notre filière de développement qui sont en bonne voie d'obtenir un financement dans le cadre du programme de construction d'habitations coopératives. Plusieurs de ces projets intègrent des services de garde d'enfants et des locaux commerciaux. Certains projets sont menés en partenariat avec des organisations communautaires pancanadiennes très connues qui fournissent des services importants dans la collectivité.

Les habitations coopératives sont vraiment formidables, car les organisations communautaires qui ont des besoins en matière de logement ne sont pas toutes obligées de se spécialiser dans ce domaine. Les habitations coopératives peuvent le faire. Nous collaborons avec des organisations comme Inclusion Canada pour créer davantage de partenariats localisés et des ensembles de logements inclusifs.

Danielle Martin: Personnellement, ces modèles me plaisent beaucoup, tout comme à bon nombre de personnes de ma collectivité. Y a-t-il des éléments à prendre en considération, d'un point de vue budgétaire, lorsque l'on parle de logements, mais que ces immeubles sont en réalité utilisés comme espaces polyvalents au sein d'une collectivité?

• (1620)

La présidente: Veuillez répondre en 10 secondes ou moins.

Tim Ross: Il faut savoir que certains projets bénéficient d'un financement à la condition de créer un espace communautaire ou un équipement collectif dont la durée d'existence est limitée. Nous attendons toujours que le financement des logements soit parachevé.

La présidente: Merci, monsieur Ross. Nous allons devoir nous arrêter là.

Danielle Martin: Merci.

[Français]

La présidente: Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être ici avec nous.

Monsieur Lancastle, votre association a récemment salué l'initiative Une Équipe Canada forte en matière de formation de la main-d'œuvre, qui a été annoncée dans la mise à jour économique. Or, au Québec, le ministre Jean Boulet s'est dit impressionné par l'empiètement que ça représentait sur les compétences du Québec, parce que, depuis 1997, Québec a une entente avec Ottawa qui prévoit une dévolution complète des compétences en matière de formation de la main-d'œuvre.

Alors, je me demandais si vous seriez favorable à ce que le Québec obtienne sa part du financement et continue de s'occuper de la formation avec les tables sectorielles qui existent déjà. Ça permettrait d'éviter une nouvelle couche de bureaucratie, d'éviter des cas

de double emploi et, dans l'état du marché actuel, de s'assurer que les activités de formation arrivent sur le terrain rapidement.

Ken Lancastle: Je vais répondre en anglais, si vous le permettez.

[Traduction]

Merci beaucoup de la question.

Je ne peux pas parler de la politique spécifique. En tant qu'association, nos membres partout dans le pays nous disent que plus nous tiendrons de discussions sur les métiers spécialisés, plus la situation s'améliorera pour notre industrie et plus nous renforcerons les capacités de notre main-d'œuvre. Il reste encore de nombreux aspects complexes à régler en matière de politiques, en collaboration avec l'industrie et tous les ordres de gouvernement.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je me permets de vous interrompre. Ce n'est pas grave si vous n'avez pas la réponse.

La question porte vraiment sur le fait que le Québec est une province particulière, parce que ces compétences lui ont été complètement dévolues en 1997. Il conviendrait peut-être alors d'avoir une réflexion sur la nécessité d'envoyer les fonds à Québec.

Je vous poserai une autre question sur les crédits d'impôt que vous avez suggérés.

Concernant les travailleurs de métier, vous avez dit qu'il y avait, par exemple, des gens qui n'allaient pas accepter de nouveaux emplois ou de nouveaux chantiers parce que leurs revenus supplémentaires seraient imposés au taux marginal le plus élevé. Vous dites qu'il faudrait un crédit d'impôt ciblé, mais ce dernier ne serait pas octroyé en fonction du taux marginal le plus élevé. Il m'apparaît alors que la solution que vous proposez est complètement inadéquate par rapport au problème que vous posez d'un point de vue fiscal.

Pourquoi suggérer un crédit d'impôt qui serait probablement octroyé en fonction de la première tranche d'imposition plutôt qu'au taux marginal le plus élevé?

[Traduction]

Ken Lancastle: En ce qui concerne le crédit d'impôt, il est important de comprendre que, dans notre optique, cette approche n'a jamais eu pour but de modifier les systèmes de paie. Elle a été conçue pour être aussi simple que possible à mettre en place pour l'Agence du revenu Canada, l'ARC. Elle ne modifie ni les normes de travail ni les conventions collectives.

Il s'agit d'un crédit forfaitaire horaire calculé en fonction des heures travaillées. Du point de vue de l'ARC, une année de travail à temps plein représente de 1 500 à 2 000 heures. Le crédit est appliqué aux heures travaillées au-delà de ces 2 000 heures. Il n'a pas pour but de modifier les conventions collectives ou les accords de travail actuels.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Monsieur Ross, nous savons que, dans le marché immobilier, ces dernières années, il y a eu des augmentations importantes des coûts de construction, des loyers, etc. Le marché s'est emballé. Il y a eu beaucoup de demande et peu d'offre. Nous connaissons le problème, et tous les partis proposent des pistes de solution pour y faire face: la demande est plus grande que l'offre. Je pense que nous le reconnaissons tous.

On nous dit souvent que ça prend une portion de logements hors marché pour être capable de maintenir une forme d'abordabilité. La coop est une autre forme d'offre du secteur privé. Ce sont des logements privés, c'est juste qu'ils sont hors marché et peu sujets à la spéculation.

Ultimement, quel pourcentage de logements hors marché, comme ceux des coops, devrait-il y avoir, par exemple au Québec, pour diminuer la pression sur le marché du logement et pour qu'il y ait un effet visible sur le prix des loyers?

Tim Ross: Je vous remercie de la question.

Selon plusieurs études, on a besoin de 20 % de logements hors marché pour réguler le prix des logements partout au Canada.

[Traduction]

Il est nécessaire de consacrer au moins 20 % des nouveaux logements à des logements hors marché, communautaires, coopératifs et abordables.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

Vous avez parlé de deux choses. Vous avez parlé de l'aide au loyer qui devrait être reconduite, et vous avez dit aussi que les coopératives manquaient de sous pour être capables de faire les réparations dans les bâtiments et d'en assurer l'entretien.

Je crois comprendre que, si on ne renouvelle pas l'aide au loyer de façon suffisante, les coopératives ne seront pas capables de fixer des loyers suffisamment élevés pour leur permettre d'avoir un fonds de prévoyance et de faire l'entretien. Aussi, si on ne le fait pas, un jour ou l'autre, vous allez revenir ici pour demander des sous pour faire l'entretien de ces bâtiments. Au bout du compte, si on ne renouvelle pas l'aide au loyer, le contribuable va payer deux fois.

Est-ce que mon analyse est valable?

• (1625)

Tim Ross: Il est vrai que la continuité de l'aide au loyer accordée par le programme fédéral augmente la capacité des coopératives à accéder à du financement commercial pour leur renouvellement.

[Traduction]

Cependant, il est très important de préciser qu'il reste toutefois d'importants retards de travaux de rénovation majeure dans l'ensemble du parc de logements hors marché, en raison de la mise en place de politiques et de programmes de construction fédéraux et provinciaux. Même si nous parvenons à accroître la capacité de génération de revenu des habitations coopératives, il reste parfois des déficits de capital à combler. C'est à ce chapitre que les fonds destinés à la rénovation et à la remise en état, mieux ciblés, peuvent jouer un rôle déterminant pour remettre ces immeubles en bon état pour les générations futures.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous poursuivrons maintenant avec M. Kelly, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Pat Kelly: Merci, madame la présidente.

J'aimerais adresser ma première question à M. Lancaster, et demander un peu plus de détails.

Pourriez-vous nous donner davantage d'information sur votre quatrième recommandation concernant les retenues et les paiements sans délai? Parliez-vous des projets qui sont financés par le gouvernement fédéral? Parliez-vous également de l'ensemble de l'industrie de la construction? Je sais que cela varie d'une province à l'autre. Pourriez-vous peut-être nous donner quelques détails sur le système de retenue?

Ken Lancaster: Assurément. En ce qui concerne la plupart des contrats de construction, le contrat de construction sera régi par la loi du lieu de construction. Dans un contexte fédéral, tout projet de construction attribué sera régi par la Loi fédérale sur le paiement rapide des travaux de construction. Il s'agit de la loi sur le paiement rapide qui s'applique aux projets fédéraux. Dans chaque province, la loi sur la construction ou la Loi sur les privilèges de construction régira généralement ces retenues et le déblocage des retenues.

L'Ontario vient d'effectuer un examen de la Loi sur la construction, qui a en quelque sorte précédé la loi fédérale sur le paiement rapide. Dans cet examen, on a maintenant mis en œuvre un déblocage annuel des retenues pour les projets qui s'étendent sur plusieurs années.

Encore une fois, généralement, les retenues représentent environ 10 % du montant du contrat de construction, montant qui sera détenu en fiducie jusqu'à l'achèvement réel du projet. La difficulté à laquelle se heurte l'industrie, et en particulier les entrepreneurs spécialisés et leur chaîne d'approvisionnement, c'est que les 10 % pourraient représenter des millions de dollars qui auraient pu être réinvestis dans leurs nouveaux projets ou de nouveaux outils et nouvelles technologies. En mettant en œuvre le déblocage annuel des retenues sur des projets pluriannuels, nous libérons simplement du capital dans la chaîne d'approvisionnement.

Le propriétaire dispose toujours des mécanismes de garantie prévus par le contrat. Il n'y a aucun risque supplémentaire pour lui. Cela permet simplement de libérer des fonds.

Pat Kelly: D'accord.

Si le projet est financé par des prêteurs du secteur, des banques ou tout autre prêteur, ils auront également leur mot à dire sur la retenue. Ils intégreraient cela dans le contrat. Y a-t-il une différence ou un aspect particulier concernant les projets financés par le gouvernement fédéral sur lequel vous souhaiteriez formuler des recommandations à l'intention du Comité?

Ken Lancaster: Il n'y a aucune différence particulière, si ce n'est que nous constatons que certaines provinces font preuve d'initiative au sujet de cette question précise. Nous estimons que si la loi fédérale pouvait se conformer à ces normes relatives à la loi sur le paiement rapide, cela contribuerait à montrer, à l'échelle nationale, une partie de ce leadership que l'on exerce sur ce sujet précis.

Comme je l'ai dit, l'Ontario a récemment effectué l'examen de la Loi sur la construction. D'autres provinces soit ont déjà mis en place leur propre dispositif de paiement rapide, soit envisagent d'adopter une loi sur le paiement rapide. Si le gouvernement fédéral fait preuve de leadership, surtout compte tenu du nombre de grands projets fédéraux que nous prévoyons dans les années à venir, cela contribuerait à libérer des fonds.

Pat Kelly: Vous recommandez que le gouvernement fédéral adopte le système que l'Ontario a déjà entrepris.

Ken Lancaster: Oui.

Pat Kelly: D'accord. Merci.

Je vais maintenant passer à la représentante d'Habitat pour l'humanité Canada.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé des mesures d'abordabilité. Je pense que vous parliez de certaines d'entre elles en évoquant les coûts de construction de votre organisation. Avez-vous autre chose à ajouter concernant les mesures d'abordabilité pour les utilisateurs finaux des logements?

Nous avons assisté à une hausse spectaculaire des prix de l'immobilier et des loyers. Étant donné que de plus en plus de Canadiens n'ont plus les moyens de payer leur loyer ni d'acheter une maison, ils se tournent vers les logements hors marché. Ils n'ont pas les moyens d'accéder au marché immobilier.

Quelles sont certaines des préoccupations liées à l'abordabilité qui, selon vous, contribuent au coût élevé de construction ainsi qu'aux coûts élevés pour le consommateur, qui doit pouvoir se payer un toit ainsi que ses autres besoins essentiels?

• (1630)

La présidente: Vous avez 30 secondes.

Alana Lavoie: Je peux y répondre.

Merci de la question. Je vous en suis reconnaissante.

Évidemment, nos coûts, en tant que fournisseur — des coûts auxquels tout autre promoteur de logements fait actuellement face — sont l'augmentation des coûts de construction et les difficultés liées aux coûts de la main-d'œuvre, que la personne d'à côté vient de souligner, les perturbations liées aux matériaux et à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les coûts de financement. L'ensemble des coûts liés à la réalisation de nos projets a augmenté.

Évidemment, en tant que promoteur hors marché, cela a des implications. En tant que promoteur du marché privé, cela aurait des implications. De plus, pour les familles, les prix augmentent. Encore une fois, le coût d'emprunt pour acheter une maison a augmenté pour eux, mais, pour être franche, les revenus n'ont pas suivi le rythme.

La présidente: Merci, madame Lavoie.

Merci, monsieur Kelly.

[Français]

Monsieur Lavoie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici.

Le logement est un sujet tellement important. Ça fait un an que je me suis lancé en politique, et c'est vraiment le sujet dont on parle le plus, semaine après semaine, dans ma circonscription, Beauport—Limoilou, à Québec. Je suis content que vous soyez ici aujourd'hui pour en discuter.

Monsieur Ross, vous avez parlé beaucoup de prévisibilité. C'est le mot que j'ai entendu le plus souvent dans tous les comités, dans la dernière année, surtout lorsqu'on parlait de finances et de commerce.

Maisons Canada a été fondée il y a un peu plus d'un an et, déjà, on voit des annonces, notamment des prêts à faible coût, du financement à long terme et une augmentation de l'offre de logements, entre autres. Plusieurs points se retrouvent dans la mise à jour économique.

Est-ce que ces initiatives répondent aux besoins que vous avez énumérés un peu plus tôt, et, si oui, comment?

Mme Lavoie pourra également ajouter ses commentaires après les vôtres.

Tim Ross: Merci de la question.

En effet, il est très important de reconnaître que Maisons Canada a beaucoup de potentiel pour aider à pallier la crise du logement.

[Traduction]

Nous travaillons actuellement en très étroite collaboration avec Maisons Canada afin de définir une stratégie pour investir dans le portefeuille de projets qui ont vu le jour dans le cadre du programme d'habitations coopératives. Nous avons 15 000 logements en phase d'étude de faisabilité et de préconstruction, dont 5 000 sont prêts à être mis en chantier dans les 12 prochains mois.

En ce qui concerne la question de la prévisibilité, nous ne sommes plus qu'à quelques jours ou quelques semaines d'une situation où les projets risquent de stagner ou d'échouer. Nous espérons pouvoir élaborer un cadre d'investissement destiné à succéder au Programme de développement de coopératives d'habitation, afin de continuer de fournir des logements abordables de bonne qualité dont les collectivités partout au pays ont besoin.

[Français]

Steeve Lavoie: Dans votre cas, madame Lavoie, c'était un peu la même chose. Vous avez parlé de l'augmentation de l'offre de logements et de l'accélération des mises en chantier. Est-ce que ces initiatives répondent aux besoins, en partie ou en totalité?

J'ai bien aimé entendre le mot « potentiel », parce que ça fait quand même seulement un an que Maisons Canada a été mise en place. Ça veut dire qu'on peut aller plus loin avec ça.

Estimez-vous que la mise à jour économique contient des mesures qui contribuent à répondre aux besoins?

Alana Lavoie: Absolument. Ma réponse est pratiquement identique à celle de M. Ross. Nous attendons et nous travaillons avec Maisons Canada pour voir comment nous pouvons nous coordonner pour investir dans les projets d'Habitat pour l'humanité Canada. Toutefois, comme mon collègue l'a indiqué, il y a plusieurs projets en attente. Si nous n'avons toujours pas d'information, 300 projets de maison vont être abandonnés d'ici quelques mois. Par contre, si les outils sont vite mis en place, le changement sera vraiment profond pour nous.

Alors, nous attendons et nous travaillons fort là-dessus.

• (1635)

Steeve Lavoie: Quand vous parlez des outils à mettre en place, vous parlez des outils qui ont été annoncés, n'est-ce pas?

Alana Lavoie: Oui. Je parle des outils dans le cadre de Maisons Canada.

Steeve Lavoie: D'accord, merci beaucoup.

Monsieur Lancaster, dans votre discours d'ouverture, vous avez parlé de la fameuse superdéduction à la productivité pour les entreprises manufacturières.

Je suis curieux, et c'est le genre de question que je pose régulièrement: avez-vous un exemple très concret de la manière dont une mesure comme celle-là s'adapterait au secteur de la construction? Quand je parle d'un exemple concret, je parle vraiment d'un élément A ou B que cette déduction apporterait.

[Traduction]

Ken Lancaster: J'ai reçu un appel vendredi d'un membre qui demandait si cela s'appliquait à lui. La question se pose. L'industrie de la construction, qui nécessite d'importants investissements, présente de nombreuses similitudes avec l'industrie manufacturière, sur laquelle la superdéduction pour la productivité était principalement axée. Il m'a appelé pour me demander s'il pouvait en bénéficier. Je n'ai pas pu lui apporter de précision. Je lui ai dit que je serais heureux de pouvoir lui fournir davantage d'information, mais cela n'était pas explicitement mentionné dans la superdéduction pour la productivité.

L'industrie, comme l'industrie manufacturière, a besoin d'importants équipements, qui représentent un investissement en capital très élevé, mais dont l'amortissement fiscal est très lent.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Lavoie.

Je remercie les témoins.

Pour conclure cette heure, je cède la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Madame Lavoie, le Québec est la seule province qui a depuis longtemps des programmes permanents de construction de logements sociaux et communautaires. C'est bien institutionnalisé. Les règles sont claires. Chez nous, à Mirabel, le secteur communautaire connaît le système.

Dans les précédentes stratégies du gouvernement fédéral, il y avait vraiment une volonté d'uniformiser l'ensemble des politiques, notamment la Stratégie nationale sur le logement du Canada, ce qui a fait que les négociations avec Québec ont pris du temps et que l'argent a été bloqué pendant trois ans. On rajoute toujours cette deuxième couche de bureaucratie, alors qu'au Québec, le système fonctionne relativement bien. Cependant, il a besoin de financement.

Monsieur Ross et madame Lavoie, j'ai écouté votre réponse à la question de M. Lavoie. Je vous ai trouvés très diplomates. Ce que je comprends de la réponse, c'est qu'il y a du potentiel et que les outils sont là, mais que vous craignez, dans une certaine mesure, que ce qui est arrivé par le passé se reproduise, qu'il y ait des cas de double emploi, qu'on niaise et qu'il y ait des projets qui avortent.

Est-ce que vous êtes d'avis que les programmes au Québec fonctionnent et ont besoin de financement, que c'est une compétence du gouvernement du Québec à bien des égards, et que d'éviter de créer des programmes qui font double emploi et de faire davantage confiance aux programmes qui existent au Québec va permettre de créer des logements plus rapidement?

Alana Lavoie: C'est une très bonne question. Habitat pour l'humanité Canada est arrivé très récemment dans la conversation sur

les logements abordables au Québec. Alors, c'est très récemment que nous avons commencé à travailler avec le gouvernement du Québec sur l'accès à la propriété.

J'aimerais voir comment les systèmes au Québec et les outils offerts par Maisons Canada vont effectivement fonctionner ensemble pour accélérer la création de logements abordables.

Jean-Denis Garon: D'accord.

Monsieur Ross, voici le message qu'on envoie au gouvernement aujourd'hui: ne refaites pas ce que vous avez fait avec la Stratégie nationale sur le logement du Canada, et arrangez-vous pour qu'on ne niaise pas pendant trois ans.

[Traduction]

Tim Ross: Je dirais qu'il est très important de reconnaître que nous sommes en pleine transition. Le programme Maisons Canada met l'accent sur les nouvelles constructions ainsi que sur l'innovation et la livraison, mais n'oublions pas qu'un nombre important de programmes fédéraux arrivent à terme et n'ont plus de budget.

L'un des éléments importants, ce sont nos accords fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux. Les provinces et les territoires sont d'incalculables partenaires d'exécution dans la lutte contre la crise du logement abordable. Je reconnais assurément les compétences du Québec et cette longue feuille de route pour ce qui est d'offrir des logements communautaires.

• (1640)

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

[Traduction]

La présidente: Chers collègues, cela met fin à cette heure. Remercions tous ensemble nos témoins.

Nous allons suspendre brièvement les travaux afin de nous préparer au prochain groupe.

• (1640)

(Pause)

• (1645)

La présidente: Chers collègues, je suis heureuse de vous souhaiter à nouveau la bienvenue. Nous reprenons la réunion.

J'aimerais prendre un instant pour accueillir nos nouveaux témoins.

Nous avons M. Alexandre Laurin, vice-président et directeur de la recherche, de l'Institut C.D. Howe, qui se joint à nous par vidéoconférence. Nous accueillons M. Paul Kershaw, professeur de politique, University of British Columbia's School of Population Health, de Generation Squeeze. Nous recevons M. Renaud Brosard, vice-président, Communications, ainsi que Gabriel Giguère, analyste principal en politiques publiques, de l'Institut économique de Montréal. De plus, nous avons Mme Kaylie Tiessen, économiste en chef, de l'Institut bouclier canadien pour la politique publique, qui se joint également à nous en ligne.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veillez s'il vous plaît attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Je rappelle aux témoins que les députés peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin des services d'interprétation, veuillez prendre maintenant le temps de préparer votre oreillette et de sélectionner le canal désiré, ce qui vous permettra de profiter entièrement de la période impartie pour les questions et les réponses. Je vous rappelle également que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Tous les témoins en vidéoconférence ont effectué un test de son obligatoire.

Nous allons maintenant commencer par les déclarations liminaires de nos témoins.

Nous commençons par M. Laurin, de l'Institut C.D. Howe, s'il vous plaît.

[Français]

Alexandre Laurin (vice-président et directeur de la recherche, Institut C.D. Howe): Merci, madame la présidente.

Membres du Comité, c'est un plaisir de participer à vos consultations prébudgétaires.

L'Institut C.D. Howe est un institut de recherche en politiques publiques indépendant et non partisan basé à Toronto. Chaque année, nous publions environ 50 études, qui sont soumises à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs.

L'Institut publie aussi son propre document annuel de recommandations prébudgétaires, intitulé « *Shadow Budget* ». Dans notre document prébudgétaire, nous avons souvent insisté sur deux choses: la nécessité d'une meilleure discipline budgétaire pour limiter la croissance de la dette publique, et la nécessité de réformes fiscales pour stimuler la croissance économique et l'investissement.

Aujourd'hui, je vais concentrer mes remarques sur la question de la réforme fiscale.

En mars dernier, Jack Mintz, mon collègue Nicholas Dahir et moi-même avons publié une étude proposant une réforme ambitieuse du système d'impôt canadien. L'étude s'intitule « *“Big Bang” Tax Reform: Unleashing Growth in the Canadian Economy* » et elle est disponible sur notre site Web. Comme l'étude est en anglais, laissez-moi poursuivre mon intervention en anglais, car c'est beaucoup plus simple pour moi.

[Traduction]

Comme vous le savez, au cours des dix dernières années, le Canada a affiché une piètre performance économique. Les investissements des entreprises sont également faibles, et il en va de même pour la croissance de la productivité. Le revenu national brut par habitant ne croît pas assez rapidement. Je suis sûr que vous l'avez déjà entendu dire à de nombreuses reprises.

Le message que nous souhaitons véhiculer dans notre étude sur la réforme fiscale est simple: le pays n'a pas besoin d'un autre petit

changement fiscal. Il nous faut plutôt envoyer un message fort qui passe par une réforme fiscale structurelle d'envergure. Nous dépendons davantage de l'impôt sur le revenu que tout autre pays du G7. Des impôts sur le revenu élevés réduisent les incitatifs pour investir, travailler davantage, prendre des risques et faire croître les entreprises au Canada. Je suis sûr que vous avez déjà entendu cela auparavant.

Les impôts élevés encouragent également la planification fiscale plutôt que l'activité économique productive. Nous enregistrons également d'importants déficits gouvernementaux. Toute réforme fiscale doit n'avoir aucune incidence sur les recettes, du moins à court terme. Nous ne proposons pas de nouveaux déficits importants. Nous proposons une meilleure structure fiscale permettant la croissance.

Notre proposition comporte quatre parties principales à mettre en œuvre en même temps. Je vais les passer en revue très rapidement.

Premièrement, on doit abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous proposons de réduire le taux d'imposition du revenu ainsi que le nombre de fourchettes d'imposition, les faisant passer de cinq à trois.

Deuxièmement, nous devons simplifier le régime d'impôts des particuliers. Nous proposons une nouvelle allocation simplifiée de 10 000 \$ qui remplacerait la plupart des crédits et des déductions. Cette allocation optionnelle permettrait la production d'une déclaration de revenus simplifiée qui tiendrait sur une seule page. Je dois aussi préciser que les ménages à faible revenu profiteraient de manière disproportionnée de cette allocation.

Troisièmement, nous avons besoin d'un régime d'imposition des sociétés plus neutre. Nous proposons de réduire le taux général d'imposition des sociétés à 10 %, tout en éliminant la plupart des avantages spéciaux et des exemptions. Une autre option consisterait à imposer les bénéfices seulement lorsqu'ils sont distribués, et pas lorsqu'ils sont réinvestis dans l'entreprise. Ce sont là deux options.

Quatrièmement, nous devrions percevoir des impôts moins nuisibles sur le plan économique afin de combler le manque à gagner. Nous augmenterions la TPS ou introduirions de nouvelles charges sociales, en prévoyant une exemption pour l'échelon de revenu le plus bas.

Notre objectif est fort simple: il vise à encourager la croissance dans l'économie canadienne. Selon nos estimations, notre réforme permettrait d'augmenter le PIB du Canada d'environ 2,5 %, ce qui favoriserait la hausse des salaires et l'augmentation des recettes publiques à long terme. Nos estimations indiquent que la réforme serait neutre sur le plan de la répartition entre les ménages et n'accroîtrait pas les inégalités. Il s'agissait d'un résultat important pour nous.

En bref, si le Canada souhaite renforcer sa croissance et améliorer les conditions de vie, les petites modifications fiscales ne suffiront pas. Ce qu'il nous faut, c'est une véritable remise à zéro du régime fiscal.

Merci. Je répondrai volontiers à vos questions.

• (1650)

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Laurin.

[Traduction]

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Kershaw pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Dr. Paul Kershaw (professeur de politique, University of British Columbia School of Population Health, Generation Squeeze): Bonjour.

Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs, de votre invitation. Au nom de Generation Squeeze, une organisation qui œuvre à améliorer le bien-être de toutes les générations, j'ai un message simple à vous transmettre. Le Canada est sur le point de réaliser les améliorations les plus importantes en matière d'abordabilité et de sécurité du revenu depuis des dizaines d'années, et nous pouvons y parvenir sans augmenter les taux d'imposition ni creuser le déficit, mais ce, seulement si Ottawa réoriente vers les Canadiens ayant de plus grands besoins financiers les milliards de dollars en subventions qui vont actuellement à des retraités dont le revenu atteint les six chiffres.

Voici ce que nous pourrions faire. Imaginez attribuer 5 000 \$ à chacun des 400 000 retraités en deçà de la mesure officielle de pauvreté et éliminer virtuellement la pauvreté chez les personnes âgées. Nous pouvons le faire. Nous pourrions, pour un million de jeunes qui n'ont pas les moyens de se payer un logement, accorder une subvention annuelle de 3 000 \$. Nous pourrions dire à un million d'étudiants postsecondaires qui subiraient une réduction de 1 200 \$ de leur bourse d'études canadienne que nous ne procéderons pas à cette coupe. Nous pourrions ajouter 100 000 places en garderie supplémentaires subventionnées à 10 \$ par jour et atteindre l'objectif d'Ottawa de 250 000. Nous pourrions investir considérablement afin de réduire le taux de sous-emploi chez les jeunes, par exemple en transformant le projet pilote de la Brigade jeunesse climat de 1 000 \$ en une initiative soutenant des dizaines de milliers de jeunes, afin de leur offrir des occasions de leadership et de formation professionnelle tout en renforçant la résilience de nos collectivités.

Nous pourrions faire tout cela en modernisant le plus grand programme de sécurité du revenu du Canada: la Sécurité de la vieillesse. Selon la Mise à jour économique du printemps, en 2024, nous avons consacré 80 milliards de dollars à ce programme. D'ici la fin de la décennie, cette somme atteindra 109 milliards de dollars. Ce programme absorbe davantage de nouvelles dépenses publiques que tout autre programme du budget fédéral, et ce, de très loin, et une étonnante part de 16 % de cette somme est versée à des retraités dont le revenu atteint déjà les six chiffres, une subvention qui dépasse souvent 18 000 \$ pour ces couples. D'ici 2030, cette seule enveloppe atteindra 17,5 milliards de dollars, même en tenant compte des règles actuelles de récupération.

Cette somme — 17 milliards de dollars — est énorme. C'est plus du double de ce que nous faisons pour le programme de garderies à 10 \$ par jour. C'est dix fois la somme investie pour rendre les logements plus abordables dans la Mise à jour économique du printemps. Cela dépasse de très loin l'ensemble des dépenses consacrées au soutien pour l'épicerie, à la formation dans les métiers et à la croissance propre réunies. N'oubliez pas: il s'agit uniquement de la portion de la SV destinée à soutenir financièrement les retraités dont le revenu familial atteint les six chiffres. Alors qu'Ottawa prévoit des déficits d'environ 50 milliards de dollars annuellement pour les prochaines années, ces 17 milliards de dollars ne peuvent plus être justifiés comme le meilleur usage des fonds publics; il est donc temps de faire des coupes. Il est temps de réduire les presta-

tions de la SV, mais seulement pour les retraités dont le revenu familial dépasse 100 000 \$, ce qui diminuerait leurs subventions d'environ 3 000 \$ après impôts, en moyenne.

Cette modification protégerait la SV ou l'améliorerait pour 80 % des retraités tout en réduisant les subventions uniquement pour les 20 % de la tranche supérieure qui la perçoivent maintenant. Fait très important, cette mesure ne réduirait pas les dépenses liées à la SV. Nous proposons uniquement de ralentir sa croissance. Plutôt que de la voir atteindre 109 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie, nous parlons plutôt d'un montant qui se situerait autour de 100 milliards de dollars. Ces économies de 9 milliards de dollars suffiraient à éliminer la pauvreté chez les aînés, à améliorer l'abordabilité des logements locatifs, à soutenir les étudiants ainsi qu'à financer toutes les autres mesures que je viens de résumer, et ce, simultanément.

Les Canadiens sont prêts à ce changement. Les sondages révèlent systématiquement que les trois quarts des Canadiens, y compris les trois quarts des personnes à la retraite, l'appuient. Le Canada ne peut bâtir une économie résiliente tout en affectant 17 milliards de dollars en subventions aux personnes qui disposent d'une plus grande sécurité financière, alors même que des aînés pauvres et de jeunes Canadiens peinent à se procurer les éléments de base. Pour cette raison, nous demandons à Ottawa de moderniser la Sécurité de la vieillesse dans le budget de 2026 cet automne afin de débloquent les plus grandes améliorations de l'abordabilité et de la sécurité du revenu depuis des dizaines d'années, une mesure qui profitera à la fois aux jeunes et aux personnes âgées.

Merci. Je répondrai volontiers à vos questions.

● (1655)

La présidente: Merci, monsieur Kershaw.

[Français]

Monsieur Brossard, vous avez la parole.

Renaud Brossard (vice-président, Communications, Institut économique de Montréal): Bonjour à tous et à toutes.

Je tiens à vous remercier de m'avoir invité aujourd'hui. Mon collègue Gabriel Giguère et moi-même sommes très heureux d'être ici pour participer aux consultations prébudgétaires.

Deux constats, directement liés aux politiques budgétaires, ont retenu notre attention: d'abord, la trajectoire insoutenable de nos finances publiques, puis le recul de l'entrepreneuriat canadien, en particulier au cours de la dernière décennie.

Les déficits chroniques des dernières années ont mis à mal nos finances publiques. Les frais d'intérêt sur la dette ont crû, passant d'environ 25 milliards de dollars il y a une décennie à un peu moins de 60 milliards de dollars dans le budget prévu cette année. Cette croissance découle de deux facteurs: la croissance des taux d'intérêt et la croissance — cela va de soi — de la dette sur laquelle lesdits intérêts sont facturés.

Malheureusement, tout indique que les déficits ayant alimenté cette situation vont perdurer. Plus tôt cette année, des chercheurs de l'Institut économique de Montréal, l'IEDM, ont modélisé la trajectoire que prendrait le budget canadien au cours de la prochaine décennie. Le constat est alarmant: si rien ne change, le déficit fédéral croîtra afin d'atteindre 117 milliards de dollars en 2035, soit près du double du déficit anticipé cette année. Les paiements d'intérêts sur la dette dépasseront les 90 milliards de dollars et la dette atteindra 2,4 billions de dollars, c'est-à-dire 2 400 milliards de dollars, ce qui laisse présager 900 milliards de dollars de nouvelle dette fédérale au cours de la prochaine décennie. Il y a là un signe clair que les déficits actuels ne sont ni temporaires ni sous contrôle.

Afin de ramener la croissance des dépenses sous celle des revenus et de retrouver l'équilibre budgétaire dans un horizon raisonnable, nous recommandons au gouvernement d'adopter un plan de réduction des dépenses beaucoup plus ambitieux que celui qui a été mis en place. Concrètement, ça pourrait vouloir dire un gel prolongé des embauches, une utilisation systématique de l'attrition naturelle, une revue des mandats des ministères, des organismes et des programmes, ainsi qu'un recours accru aux gains d'efficacité rendus possibles par les nouvelles technologies. Ici, il est question de faire contraste avec la période d'expansion débridée que la fonction publique canadienne a connue au cours de la dernière décennie.

Si cette expansion de l'État a eu un effet sur ses dépenses, il importe également de reconnaître qu'elle a eu un effet sur notre secteur entrepreneurial. Cette expansion implique généralement une croissance de la réglementation et un alourdissement de la fiscalité, deux facteurs qui ont un effet néfaste documenté sur l'entrepreneuriat. L'autre effet néfaste de cette expansion de l'État, dont on parle moins, concerne les ressources humaines. C'est un aspect dont on parle trop peu, mais qui mérite d'être considéré.

Lorsque le gouvernement connaît une expansion rapide, il entre en concurrence directe avec le secteur privé pour le recrutement de travailleurs qualifiés: analystes, gestionnaires, professionnels spécialisés, experts en technologie, et ainsi de suite. Tous ces talents représentent aussi le bassin de futurs employés, mais également de futurs entrepreneurs. Lorsqu'une économie dirige une part croissante de son personnel vers l'administration publique plutôt que vers l'investissement privé et la création d'entreprises, ça a des conséquences directes à long terme sur sa capacité d'innover.

En 2015, le Canada comptait 803 000 travailleurs autonomes avec employés rémunérés, c'est-à-dire des entrepreneurs. L'an dernier, ce nombre avait diminué afin d'atteindre 716 000. Il s'agissait là d'une diminution de plus de 10 % du nombre absolu d'entrepreneurs, alors que la population a crû de 15 % au cours de la même période.

Si l'embauche massive de fonctionnaires au cours de la dernière décennie a eu son effet, elle n'est pas la seule cause de ce déclin entrepreneurial. L'augmentation de la réglementation a complexifié le lancement d'entreprises. Les annonces d'augmentation d'impôt sur le gain en capital et de changements fiscaux concernant les petites entreprises ont contribué à créer un environnement hostile à l'entrepreneuriat et à retarder certains projets d'investissement. Également, l'addition d'un nouveau taux d'imposition supérieur sur les particuliers, en 2016, a complexifié le processus de formation du capital nécessaire pour se lancer en affaires. Ça rejoint un peu les propos de mon collègue Alexandre Laurin à ce sujet.

Cette baisse de l'entrepreneuriat a un effet sur notre croissance économique, qui a été anémique au cours des dernières années, ain-

si que sur les finances du gouvernement. Moins d'entrepreneurs, ça signifie moins de richesse créée, donc moins de bons emplois, et, ultimement, moins de revenus d'impôt.

Si nous voulons que le Canada retrouve un meilleur rythme de croissance, il ne suffira pas de mieux gérer les dépenses. En effet, il faudra aussi recréer les conditions qui rendent l'entrepreneuriat attrayant en s'attaquant aux décisions de la dernière décennie qui ont contribué à la baisse qu'on observe.

Merci beaucoup de votre temps et de votre attention.

● (1700)

La présidente: Merci, monsieur Brossard.

[Traduction]

Nous allons entendre notre dernier témoin pour ce groupe. Il s'agit de Mme Tiessen, de l'Institut bouclier canadien pour la politique publique.

Vous avez cinq minutes.

Kaylie Tiessen (économiste en chef, Institut bouclier canadien pour la politique publique): Merci beaucoup, madame la présidente Gould, messieurs les vice-présidents Hallan et Garon, ainsi que mesdames et messieurs du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Merci de me donner l'occasion de vous présenter un exposé aujourd'hui.

Je suis ici pour représenter l'Institut bouclier canadien pour la politique publique. Nous sommes une nouvelle organisation consacrée à des idées de politiques publiques qui renforcent la prospérité économique et la souveraineté du Canada. Nous portons une attention très étroite à ce que nous appelons les « indicateurs de souveraineté ». En voici un amusant: entre 2016 et 2024, les budgets du Canada ont utilisé le mot « souveraineté » en moyenne trois fois par année. L'automne dernier, lorsque le ministre des Finances Champagne a déposé son budget à la Chambre des communes, le document mentionnait la souveraineté 57 fois. Cela représente une multiplication par dix-neuf. Il faudra attendre quelques mois avant de connaître le chiffre pour 2026, mais gageons que le gouvernement fédéral cherchera toujours à renforcer la souveraineté du Canada dans un monde très volatile.

Nous réfléchissons également beaucoup à ce que signifie réellement la souveraineté. À l'Institut bouclier canadien pour la politique publique, nous soutenons que la gouvernance est la racine même de la souveraineté. Pour prétendre être réellement souverains, nous devons être en mesure de gouverner notre territoire, notre économie et notre société.

Selon cette mesure, la souveraineté numérique doit constituer aujourd'hui la priorité la plus urgente du gouvernement libéral, parce que nous n'en disposons pas. Trop souvent, nous avons vu des gouvernements réagir aux préoccupations en matière de souveraineté numérique par des obligations en matière de résidence des données: si les centres de données se trouvent en sol canadien, alors c'est mission accomplie.

Malheureusement, ce n'est pas si simple. Les plateformes numériques exigent des politiques numériques ainsi que des institutions de gouvernance qui se penchent sur les données, la propriété intellectuelle, les normes techniques et l'économie des plateformes qui structurent le domaine numérique. À l'heure actuelle, le Canada ne gouverne pas l'activité qui se produit à l'intérieur d'un centre de données ou dans le nuage, ce qui signifie que l'endroit où les serveurs sont situés physiquement n'a aucune importance. Le Canada a passé des dizaines d'années à céder le contrôle de ses infrastructures numériques à des acteurs privés étrangers. Nos communications quotidiennes, notre entreposage infonuagique, nos systèmes logiciels, nos outils de productivité, nos plateformes d'intelligence artificielle et nos piles technologiques du secteur public sont, dans une écrasante majorité, détenus et exploités par des entreprises étrangères. Cette dépendance a des conséquences directes sur l'économie, la protection des renseignements personnels, la sécurité nationale et la démocratie. Le Canada compte des chercheurs de calibre mondial, des universités fortes ainsi que des réserves profondes de talents en matière d'intelligence artificielle, or les systèmes d'intelligence artificielle les plus réussis sur le plan commercial sont détenus et mis à l'échelle ailleurs.

Le Canada finance la recherche, mais la propriété intellectuelle finit par se retrouver entre les mains de sociétés étrangères. Le Canada génère des données utiles, mais les plateformes étrangères les monétisent. Le Canada acquiert des technologies, mais ces achats renforcent fréquemment la position des fournisseurs à très grande échelle plutôt que de renforcer la capacité nationale. En fait, nous comptons souvent des filiales entièrement détenues par des entreprises étrangères comme s'il s'agissait de sociétés canadiennes. Il s'agit d'un profond échec d'une stratégie budgétaire et économique. Les dépenses publiques actuelles et futures doivent bâtir une capacité véritablement canadienne, faute de quoi nous ne ferons qu'aggraver le problème auquel nous faisons face aujourd'hui.

Dans le mémoire écrit de l'Institut bouclier canadien pour la politique publique, vous trouverez des recommandations stratégiques détaillées quant à la manière dont le Canada peut mieux gouverner l'économie numérique. Au moyen d'une gouvernance claire, nous pensons pouvoir capter la valeur de nos innovations. Nous explorons également ces idées plus en détail dans notre série de politiques en cours, « Fondements de la souveraineté numérique ».

En bref, nous recommandons au gouvernement du Canada d'agir sur six priorités: établir une stratégie pangouvernementale de souveraineté numérique, créer un fonds de données nationales, moderniser les lois fédérales sur la protection des renseignements personnels et les données, établir une banque d'actifs en matière d'innovation, créer une entité stratégique de calcul souverain et mettre sur pied un programme de normes stratégiques.

Le dénominateur commun de ces recommandations est la gouvernance. Pour participer véritablement à l'économie numérique afin de stimuler la prospérité et la croissance de la productivité, nous devons gouverner à la fois la façon dont les Canadiens interagissent avec le domaine numérique et la façon dont le domaine numérique interagit avec eux. Cette philosophie doit imprégner nos institutions nationales, nos accords commerciaux ainsi que notre approche des systèmes de gouvernance en matière de normes techniques.

La souveraineté numérique ne peut pas être mise en place après coup. Nous avons depuis longtemps dépassé le moment où la technologie ne représente qu'un secteur de l'économie. Demain, d'un

océan à l'autre, lorsque les Canadiens se lèveront pour aller travailler, ils se retrouveront fort probablement devant un écran. Que l'on soit aujourd'hui plombier, agriculteur, banquier, travailleur en garderie, musicien ou même député, notre emploi consiste à utiliser des systèmes logiciels, des bases de données et d'autres outils technologiques numériques.

Si le Canada se contente de laisser le domaine numérique être gouverné par des fournisseurs à très grande échelle étrangers ou par d'autres gouvernements du monde, nous nous en trouverons tous appauvris.

• (1705)

Nous croyons que le Canada est prêt à affirmer véritablement sa souveraineté dans le domaine numérique, et nous sommes très fiers de présenter ces idées stratégiques aujourd'hui sur la façon d'aller de l'avant dans le budget fédéral 2026.

Je suis impatiente de répondre à vos questions. Merci beaucoup.

La présidente: Merci, madame Tiessen.

Nous allons commencer ce tour de six minutes par M. Kelly.

Pat Kelly: Merci.

Ces déclarations liminaires étaient franchement excellentes. Je vais tenter de donner la parole au plus grand nombre d'entre vous, mais je souhaite commencer par M. Brossard.

Vous dites que vous avez modelé et projeté le déficit jusqu'en 2035, ce que le budget ne fait pas. J'ai interrogé le ministre à de nombreuses reprises au sujet de la trajectoire sur laquelle nous nous trouvons.

Avec le temps qu'il nous reste, pourriez-vous préciser un peu votre propos? Vous parlez de 117 milliards de dollars d'ici 2035, de plus de 90 milliards de dollars en frais de service de la dette. Et cela, sans nouveaux programmes ni nouveaux engagements. Pouvez-vous confirmer ces chiffres et nous en dire plus à ce sujet?

[Français]

Gabriel Giguère (analyste principal en politiques publiques, Institut économique de Montréal): Bien sûr.

En fait, dans ce papier, qui a été préparé par notre collègue Trevor Tombe, chercheur associé, on a fait une modélisation en fonction du budget qui a été déposé en novembre 2025. On a regardé la croissance du PIB nominal, qui était projetée à 3,8 % annuellement, et on l'a l'étirée jusqu'en 2035, en tenant compte des revenus qui sont souvent liés à la croissance économique, notamment les impôts, comme on le sait. On a constaté également que l'engagement d'atteindre des dépenses militaires équivalant à 3,5 % du PIB allait tirer très fortement les dépenses à la hausse. On constate une augmentation de 100 milliards de dollars.

Quand on additionnait le tout, on arrivait à une dynamique déficitaire de 117 milliards de dollars, ce qui est assez alarmant, parce qu'aujourd'hui, on a un déficit de 65 milliards ou 66 milliards de dollars, et on constate qu'il ne descendra pas en deçà de 50 milliards de dollars d'ici 2030. Lorsque l'on regarde la période de 2030 à 2035, on voit une dynamique inverse où le déficit augmente. C'est alarmant dans la mesure où, même si on n'ajoute pas de nouveaux programmes, ce qui, en réalité, est la tendance naturelle du gouvernement fédéral depuis quelques années, et même depuis la dernière année, on va atteindre un déficit de 117 milliards de dollars.

Je pense que cette réalité, c'est-à-dire un déficit projeté de 117 milliards de dollars, met également en lumière l'importance de réduire les dépenses, notamment sur le plan de la bureaucratie. On a vu une augmentation de plus de 100 000 fonctionnaires depuis 2015, avec l'arrivée du gouvernement de Justin Trudeau et des libéraux. On voit une petite tendance à la baisse, mais c'est largement insuffisant.

[Traduction]

Pat Kelly: C'est un point important. Ce déficit repose entièrement sur les épaules de ce gouvernement. Il a hérité d'un budget équilibré, une chose qu'il n'aime pas reconnaître, et a créé un déficit structurel qui, même sans nouveaux programmes, ne fera que s'accroître. Ai-je bien résumé l'état de la situation?

Renaud Brassard: Tout à fait. Si ce n'était de toutes les nouvelles dépenses qui se sont accumulées au cours de la dernière décennie, nous disposerions d'un budget équilibré et probablement d'un important surplus à l'heure actuelle.

Le problème, c'est que cet argent a été dépensé. Nous l'avons utilisé pour embaucher des bureaucrates ou pour créer une foule de nouveaux programmes différents. Les Canadiens n'en voient pas nécessairement les résultats. Nous avons 100 000 bureaucrates de plus, mais le bureau des passeports est toujours aussi chaotique qu'il l'a toujours été.

Essentiellement, nous avons ajouté énormément de nouvelles dépenses. Si ce n'était de cela, nous aurions un budget équilibré. Ce qui est le plus préoccupant, c'est que nous avons un grand nombre de secteurs pour lesquels nous disons depuis longtemps que les pressions financières vont alourdir notre budget. En ce moment, nous en voyons une très clairement avec la taille de nos forces armées. Le fait que le gouvernement se soit engagé à augmenter ses dépenses militaires à 3,5 % du PIB d'ici 2035, si ma mémoire est bonne... ce sont 100 milliards de dollars juste là. Ce n'est même pas inclus dans le budget actuel. Cela aura un effet important sur notre déficit.

● (1710)

Pat Kelly: Merci beaucoup. J'aimerais vraiment m'adresser aux autres témoins.

Monsieur Kershaw, merci d'être venu au Comité. Je me souviens de votre comparution devant le Comité, à la même époque il y a environ cinq ans, il me semble. Nous parlions alors de logement. Vous aviez livré un témoignage très puissant.

Que pouvez-vous ajouter aujourd'hui à vos observations sur l'abordabilité pour les jeunes en matière de logement, cinq ans après votre témoignage de l'époque?

Dr. Paul Kershaw: Reprenons la conversation au sujet du déficit structurel. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral accuse un déficit structurel, mais ce n'est pas entièrement le fait du gouvernement Trudeau. Je pense que nous devons reconnaître que ce qui a causé le déficit est la croissance dans la sécurité de la vieillesse, qui était entièrement prévisible. Nous savions que la population des baby-boomers vieillirait, et nous devions préparer un système de revenus pour elle. Nous ne l'avons pas fait. En conséquence, depuis les dix dernières années, la SV a augmenté de 40 milliards de dollars. Et on attend une autre augmentation de 20 milliards de dollars. Il s'agit effectivement de la taille du déficit auquel nous faisons face.

Cela a d'énormes conséquences sur l'investissement dans les jeunes, et c'est pourquoi je propose de réduire les subventions de la SV que nous versons aux personnes retraitées dont le revenu familial atteint les six chiffres, afin de pouvoir augmenter de façon marquée les sommes consacrées au logement, à l'enseignement postsecondaire, aux services de garde ou à l'emploi des jeunes. Il y a en ce moment des concessions directes: les subventions, qui atteindront bientôt 17 milliards de dollars au total pour les personnes retraitées dont le revenu familial atteint les six chiffres, laissent très peu de marge pour investir dans les jeunes générations.

Pat Kelly: Merci. Il ne me reste que 45 secondes. J'aimerais aborder cette question avec l'Institut C.D. Howe.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit « Je suis sûr que vous l'avez entendu dire auparavant », mais ce ne sont peut-être pas tous les membres du Comité qui le savent: des investissements faibles, une croissance faible et une croissance faible du PIB au cours des 10 dernières années.

Pourriez-vous fournir au Comité, en guise de contexte, quelques statistiques concernant la faiblesse que nous avons observée au cours des dix dernières années dans l'économie canadienne, et nous dire ce qu'ont entraîné les manques à gagner en matière de productivité?

La présidente: Veuillez répondre en 30 secondes, s'il vous plaît.

Alexandre Laurin: En ce qui concerne le revenu national brut par habitant, qui est le meilleur indicateur que nous détenons pour ce qui est de la prospérité, de 2015 à 2023, nous avons observé dans nos études une croissance cumulative de 2 %, ce qui est inférieur à toute autre économie avancée. C'est beaucoup moins important que la moyenne des économies à revenu élevé, qui se situait à 11 ou 12 %. Essentiellement, nous n'allons nulle part avec notre prospérité par rapport à la plupart des économies avancées, et beaucoup de gens ont dit que...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Laurin. C'est tout le temps que nous avons.

Merci, monsieur Kelly.

[Français]

Monsieur Leitão, vous avez la parole pour six minutes.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci beaucoup.

Monsieur Laurin, la réforme fiscale est extrêmement importante, en effet. Vous mentionnez que vous voulez que cela se fasse sans qu'il y ait d'effet sur les revenus totaux du gouvernement. Ce n'est donc pas une façon d'aller chercher des revenus supplémentaires, mais plutôt de changer la composition de ses revenus. Il y aurait moins d'impôt sur le revenu et plus de taxes à la consommation. Je serais entièrement d'accord là-dessus.

Maintenant, j'aimerais parler de votre deuxième suggestion, soit la simplification du système. Vous suggérez de réduire tout ça à une page seulement. Je trouve ça extrêmement intéressant. Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails là-dessus?

Alexandre Laurin: Oui.

Une partie de notre réforme consisterait à donner un crédit d'impôt d'un montant de 10 000 \$. C'est 15 % de 10 000 \$, quand même. En fait, c'est un abattement d'impôt de 10 000 \$. Il serait optionnel et remplacerait un très grand nombre de crédits et de déductions. Il resterait six crédits d'impôt ou déductions de base, notamment pour les dons de charité, pour l'intégration de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pour le montant personnel de base, pour les cotisations au Régime de rentes du Québec et pour les cotisations à un REER. Tout le reste serait remplacé par ce montant de 10 000 \$.

Nous avons calculé que 9 contribuables sur 10 auraient avantage à prendre ces 10 000 \$, au lieu de toutes les autres options offertes par le système d'imposition. Les familles à plus faible revenu profiteraient encore plus de ce nouveau montant de 10 000 \$, parce qu'elles utilisent souvent moins ces déductions et ces crédits d'impôt exceptionnels.

• (1715)

Carlos Leitão: C'est très bien, merci.

Pour ce qui est de l'augmentation de la taxe sur les produits et services, ou TPS, que proposez-vous? Est-ce une augmentation d'un point ou deux points de pourcentage?

Alexandre Laurin: C'est beaucoup plus que ça. Justement, ce nouveau crédit de 10 000 \$ qui remplacerait d'autres crédits coûterait très cher, soit 14 milliards de dollars, parce qu'il y a beaucoup de familles à faible revenu qui en profiteraient. C'est nécessaire, parce qu'on ne peut pas juste réduire les impôts pour les plus fortunés sans faire quelque chose pour les moins fortunés. Cependant, il y a un coût assez considérable.

Pour ce qui est de la TPS, nous avons calculé que cela prendrait une augmentation de 2,8 points de pourcentage. Une autre option envisageable est un impôt de 3,2 % sur la masse salariale, qui, lui, pourrait être plus proportionnel, parce qu'on pourrait exempter, par exemple, la première tranche de 15 000 \$ gagnée. Alors, il y a une certaine proportionnalité et ça s'applique d'une façon plus étendue, même aux plus fortunés. Voilà donc deux options.

Carlos Leitão: D'accord.

Ne pensez-vous pas que l'impôt sur la masse salariale pourrait avoir un effet néfaste sur l'embauche? Est-ce que ça ne pourrait pas décourager les entreprises d'embaucher des gens?

Je comprends que ça augmenterait l'investissement, mais...

Alexandre Laurin: Les études empiriques qui ont été faites au Canada et que nous avons consultées, dont certaines réalisées par des chercheurs du CIRANO, je crois, n'ont pas relevé de répercussions majeures sur les investissements et l'économie. Il faut dire que les taux d'imposition sur la masse salariale au Canada sont bas, et ils resteraient bas. Donc, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des effets considérables sur l'économie, comparativement à d'autres impôts.

Carlos Leitão: D'accord, merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Kershaw, je pense qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, alors je serai rapide. Vous avez dit que les « Canadiens sont prêts » pour la grande réforme de la SV. Qu'est-ce qui vous le fait croire? Je souscris en général au principe, mais...

Dr. Paul Kershaw: Nous avons réalisé un sondage en mars 2026, tout récemment, qui a démontré ce que nous avions également découvert en octobre 2024, à savoir que les trois quarts

des Canadiens, dont les trois quarts des retraités, sont favorables à l'idée. Il y a une constance entre les partis politiques, les régions et les revenus des ménages.

Vous n'avez aussi qu'à regarder le leadership éclairé. L'idée est appuyée par le conseil éditorial du *Globe and Mail*, l'éditeur de *The Hub* et le journaliste en chef du *National Observer*. Ces gens représentent en quelque sorte le centre, la droite et la gauche de nos grands médias. Le Réseau canadien pour le revenu l'appuie, et vous pouvez lire ce que l'Institut Fraser... Cette convergence est rare.

La présidente: Merci, monsieur Kershaw.

Merci, monsieur Leitão.

[Français]

Nous allons continuer avec M. Garon pour six minutes.

• (1720)

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, madame Tiessen.

Nous sommes devant un gouvernement qui, après avoir changé de premier ministre, a aboli la taxe sur les services numériques pour plaire au président Trump, qui, lui, veut plaire à la Silicon Valley. Nous sommes devant un gouvernement qui a décidé de ne pas appliquer l'impôt minimal de 15 %, notamment parce que ça déplaît au gouvernement américain, qui veut, lui, plaire à la Silicon Valley. Nous sommes devant un gouvernement qui, de toute évidence, est extrêmement réticent à assurer quelque souveraineté numérique que ce soit au Canada.

Vous, vous avez déposé un mémoire et vous êtes enthousiaste, mais pensez-vous qu'on va vouloir vous écouter?

[Traduction]

Kaylie Tiessen: Oui, je le crois, car nous continuons d'entendre que la souveraineté, la souveraineté numérique en particulier, est extrêmement importante. Lorsque vous écoutez toute émission à la radio ou baladodiffusion ou que vous écoutez la télévision, les publicités sont réelles, et elles sont nombreuses, mais ce dont nous avons réellement besoin, au-delà des échanges et des points de discussion que nous entendons, c'est d'une véritable gouvernance à l'égard de ce qui se passe. C'est la prochaine étape du processus.

Nous disposons d'une stratégie sur la capacité de calcul souveraine de l'IA. Intégrons-y une stratégie de gouvernance de la souveraineté numérique afin que nous puissions réellement capter la valeur dont nous avons besoin pour éviter la croissance économique anémique dont il a déjà été question aujourd'hui, afin de renforcer les entreprises canadiennes pour qu'elles puissent concurrencer dans l'univers numérique ainsi que la capacité des Canadiens à contrôler ou à protéger leurs données et à s'assurer qu'elles servent leurs intérêts plutôt que de se retourner contre eux.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup de nous faire part de votre enthousiasme. J'espère qu'il va être contagieux et se propager dans la salle.

Monsieur Laurin, essentiellement, vous proposez une réforme fiscale afin qu'il y ait moins de paliers d'imposition et que tout soit plus simple. On taxerait davantage la consommation au moyen de taxes de vente, parce que le fait de taxer le revenu et de donner des déductions pour les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite ou à un compte d'épargne libre d'impôt, entre autres, c'est une forme de taxe sur la consommation. Vous en avez donc votre propre version.

Cependant, vous nous dites qu'il faut moins taxer le revenu et taxer davantage la consommation. Alors, dans cet esprit-là, vous êtes en train de nous dire que, face à la hausse du prix de l'essence qu'on a connue, vous n'auriez pas donné de congé de taxe d'accise sur l'essence.

Est-ce que j'ai raison?

Alexandre Laurin: C'est une question légèrement différente, mais la réponse est facile: non, je n'aurais pas donné ce congé de taxe d'accise, à cause du coût, qui est quand même considérable. On est en situation de déficit et ce sont les générations futures qui vont devoir assumer le coût de ce congé temporaire.

Jean-Denis Garon: C'est la réponse que je voulais.

Donc, j'imagine que ça aurait fait partie de votre crédit d'impôt de 10 000 \$, qui vise à aider les gens.

Alexandre Laurin: Non.

Jean-Denis Garon: Vous avez d'abord parlé de discipline budgétaire. Vous nous avez dit qu'il fallait peut-être resserrer un peu le budget et réduire le déficit. Vous n'avez pas parlé de déficit zéro, mais vous nous avez dit qu'il fallait resserrer ça.

Est-ce que le Canada aurait la capacité financière de faire face aujourd'hui à une pandémie comme celle de la COVID-19, qu'on a connue en 2020, sans que ça laisse des traces permanentes trop lourdes?

Alexandre Laurin: Une autre pandémie qui augmenterait la dette d'à peu près 13 points de pourcentage aurait des effets très néfastes, oui. On approche de cette limite où une autre crise majeure comme celle-là aurait des conséquences très néfastes. Ça ferait beaucoup augmenter la dette et les frais d'intérêt, ça toucherait les agences de notation financière, et ainsi de suite.

Le problème, c'est qu'on ne connaît pas le niveau qu'il suffirait que la dette nette atteigne, en pourcentage du PIB, pour qu'elle nous entraîne dans une nouvelle crise financière. Personne ne le sait, mais...

Jean-Denis Garon: Je vous arrête, parce que j'ai une autre question.

Je comprends que nous sommes vulnérables. J'aime beaucoup ce que vous avez dit. Vous avez proposé, par exemple, de ne taxer les profits que lorsqu'ils sont redistribués. Il n'y aurait donc pas d'impôt sur les profits immédiatement.

J'aimerais savoir quelles sont vos propositions pour réduire l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive des multinationales. Je pense notamment au recours aux prix de transfert pour faire usage des systèmes fiscaux où les taux d'imposition sont plus bas.

Dans votre document, quelles sont vos propositions précises en matière de taxation des profits pour que le contribuable canadien ne se fasse pas rouler dans la farine?

• (1725)

Alexandre Laurin: C'est vrai que la deuxième option, celle d'imposer les profits seulement lorsqu'ils sont distribués, change complètement le régime d'imposition des sociétés. Dans l'étude, il y a une page complète avec toutes sortes d'autres dispositions qui doivent également être mises en place pour protéger l'assiette fiscale.

Jean-Denis Garon: Qu'en est-il de l'évasion fiscale? Il me reste 14 secondes.

Alexandre Laurin: Si on réduit les taux d'imposition, inévitablement, il va y avoir moins d'évasion fiscale.

Jean-Denis Garon: Si on taxe moins ces entreprises, elles ne voudront plus nous voler.

Des voix: Ha, ha!

Alexandre Laurin: Ça va réduire les incitatifs.

La présidente: Merci à vous deux.

Ce sont toujours des échanges intéressants.

[Traduction]

Madame Cobena, nous allons continuer avec vous pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Sandra Cobena: Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adresseront à l'Institut C.D. Howe.

Monsieur Laurin, dans votre récent article, vous avez écrit à propos du fonds souverain du gouvernement et conclu en disant que ce nouveau fonds souverain ne règlera pas les défis en matière d'investissement du Canada. Pourriez-vous expliquer votre pensée? Qu'entendez-vous exactement par cela?

Alexandre Laurin: Nous ne connaissons pas en ce moment beaucoup de détails au sujet du fonds souverain, mais ce que j'ai présenté aujourd'hui résume essentiellement ma position. Il nous faut quelque chose de beaucoup plus agressif: une réforme qui annonce un changement bien plus important que la création d'un fonds souverain de 25 milliards de dollars ou plus, c'est-à-dire davantage d'argent emprunté puis réinvesti. C'est quelque chose que le gouvernement fait déjà de bien des façons. Nous ne savons pas encore en quoi ce fonds souverain est différent de ce qui se fait déjà, mais je présume que ce sera le cas. Nous le saurons en temps et lieu.

Ce n'est pas beaucoup. Lorsque nous calculons les répercussions en matière d'investissement de notre réforme, c'est bien supérieur à 25 milliards de dollars, évidemment; c'est énorme. Cela s'explique par la taille de l'économie canadienne et celle des investissements privés déjà réalisés dans l'économie. L'essentiel de mes propos que vous venez de répéter, c'est qu'il nous faut une réforme de type « big bang ». Il nous faut un big bang au pays et pas simplement se contenter de dire, eh bien, le gouvernement va investir dans ces projets-ci, qu'il choisira, ces sommes-ci, etc.

C'est correct et c'est utile, mais c'est loin d'être suffisant.

Sandra Cobena: Vous signalez également dans votre article, bien sûr, que le problème des mauvais investissements au Canada ne tient pas au manque de disponibilité de capitaux. C'est plutôt le régime réglementaire qui bloque le développement. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Alexandre Laurin: L'une des raisons d'être du Bureau des grands projets, c'est que certains grands projets au Canada se heurtent à beaucoup d'obstacles réglementaires, et nous voulons accélérer le développement des projets. Le fait qu'il y a de la paperasserie et de nombreux enjeux réglementaires dans le secteur privé qui freinent l'investissement privé n'a rien de nouveau. Ce que nous soulignons, c'est qu'il s'agit d'un autre aspect du problème.

Le gouvernement pourrait régler les problèmes plutôt que de choisir quelques projets qui méritent d'aller de l'avant et de faire l'objet d'un traitement accéléré. C'est une bonne chose que le gouvernement le fasse, mais s'il allait encore plus loin et se concentrait sur la source du problème, nous pourrions investir encore davantage. C'est ce que nous soulignons. Ce fonds souverain est une initiative, mais c'est peu en comparaison au défi auquel nous sommes confrontés.

Sandra Cobena: Bien entendu, ce que nous savons, c'est que les capitaux de démarrage pour ce fonds correspondent à 25 milliards de dollars de dette. Connaissez-vous un autre pays qui aurait créé un tel fonds en s'endettant?

• (1730)

Alexandre Laurin: Pour être franc, je n'ai pas fait de recherche exhaustive pour savoir ce que les autres pays ont fait concernant leurs fonds souverains. Vous pourriez les désigner autrement. Il est possible que d'autres pays l'aient fait, mais je ne le sais pas.

Sandra Cobena: J'ai effectué des recherches très détaillées. Le seul pays que j'ai trouvé était en fait la Chine. Quelle est habituellement la source des fonds, dans ce cas, pour les fonds souverains, selon ce que vos recherches ont démontré jusqu'ici?

Alexandre Laurin: Ceux que nous connaissons et qui sont populaires sont les fonds souverains de pays producteurs de pétrole, dont la Norvège. Il existe également un certain type de fonds souverain au Québec, où les dividendes d'Hydro-Québec sont réinvestis dans le Fonds des générations. C'est un autre type de fonds souverain où il existe une source de revenus dédiée, et le gouvernement du Québec a enregistré des surplus à de nombreuses reprises durant la période où il disposait du Fonds des générations. Nous ne pouvons pas affirmer que tous ces investissements provenaient d'une situation déficitaire. Ce n'était pas le cas pendant de nombreuses années. C'est un autre exemple.

La présidente: Merci, monsieur Laurin.

Merci, madame Cobena.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. MacDonald pour cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je vais commencer par M. Laurin avec l'Institut C.D. Howe.

Vous avez beaucoup parlé d'une réforme fiscale majeure à mettre en œuvre immédiatement. Je me demande ce que seraient, selon vous, les plus grands défis à relever au Canada en matière de compétitivité économique à long terme. La réforme fiscale est-elle la première chose à faire, ou y a-t-il d'autres problèmes à régler?

Alexandre Laurin: Il existe certainement d'autres problèmes à régler. Lorsque j'effectue mes propres recherches, je me concentre sur les politiques fiscales et budgétaires. C'est quelque chose que j'ai lu à maintes reprises et dont je suis devenu convaincu: il nous faut un régime fiscal plus compétitif au Canada. Nous sommes un peu à côté de la plaque, comme je l'ai dit, pour ce qui est de la

quantité des revenus en tant que proportion de notre économie que nous percevons à l'aide de l'impôt sur le revenu, des sociétés et des particuliers.

D'autres économies avancées — la plupart d'entre elles d'ailleurs — même les économies européennes, perçoivent moins d'impôts. C'est simplement quelque chose qui est arrivé et, comme je le dis, que l'on gagnerait vraiment à changer. Cela ne signifie pas nécessairement que nous devons percevoir moins de revenu. Il s'agit plutôt de changer la structure du régime fiscal. C'est quelque chose que j'entends souvent dire qui doit être fait. Je ne sais pas si c'est le plus grand facteur qui nuit à notre compétitivité, mais je sais que c'est un facteur important.

Kent MacDonald: Je pensais que vous répondriez peut-être « la productivité ». Cela m'amène à la prochaine question.

Pour compenser la productivité et les faibles taux de productivité au Canada, nous avons instauré la superdéduction fiscale. Elle s'aligne généralement sur les mesures incitatives à la fabrication visant à accroître la production. Au cours de l'heure précédente, nous avons entendu des témoins proposer d'étendre cette mesure au secteur de la construction.

Je rencontre beaucoup de représentants agricoles. Ils aimeraient que la super déduction fiscale soit appliquée à la communauté agricole, car tout ce que nous ferons pour accroître la productivité sera très exigeant en immobilisations. Pour contrebalancer cela, nous devons mettre en place une forme de crédit d'impôt afin d'inciter les particuliers et les entreprises à investir. Pouvez-vous commenter cet aspect?

Alexandre Laurin: Les investissements de capitaux privés par travailleur sont inférieurs aux États-Unis et au Canada. Il en est ainsi depuis de nombreuses années. Ils sont maintenant aussi inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Il nous manque donc des investissements. Vous avez raison de dire que l'amortissement accéléré qui a été instauré vise le secteur manufacturier et l'équipement. C'est principalement le secteur manufacturier qui en bénéficie, mais cela laisse de côté beaucoup d'autres secteurs.

Par exemple, si vous jetez un œil à notre étude, vous verrez que le taux effectif marginal d'imposition pour les nouveaux investissements dans le secteur manufacturier est négatif avec la super déduction. Cela signifie que, pour ce rendement de l'investissement manufacturier, il n'y a pratiquement pas d'impôt, qu'il devient négatif. Or, dans d'autres secteurs comme la construction, il est de 20 %. C'est la même chose pour le transport. Le transport est plus élevé, le commerce de gros est plus élevé, le commerce de détail est plus élevé, et les services sont plus élevés. Ce n'est pas neutre.

• (1735)

Kent MacDonald: Je vais intervenir parce que j'aimerais poser une autre question, si je le peux. Je vous remercie de votre réponse.

En ce qui concerne la sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées, vous avez évoqué le chiffre de 100 000 \$, qui peut sembler élevé, mais je ne crois pas que ce soit le cas. Est-ce un taux fixe pour le Canada? Avez-vous effectué des comparaisons dans des contextes où le coût de la vie, les tarifs d'électricité et le prix du litre d'essence sont plus élevés?

Je me tourne vers le Canada atlantique parce que je représente cette région. Une proportion élevée de personnes âgées prennent leur retraite dans le Canada atlantique. Elles passent peut-être leurs années productives dans une autre région du pays, mais nous devons ensuite en assumer les conséquences. Avez-vous mené des analyses à ce sujet?

La présidente: Veuillez répondre très rapidement en 20 secondes.

Dr. Paul Kershaw: C'est un taux fixe partout au Canada, comme c'est le cas de la Prestation canadienne pour enfants. Je vous demanderais comment nous justifions la réduction progressive de la Prestation canadienne pour enfants à partir de 81 000 \$ de revenu familial, alors que nous attendons jusqu'à 185 000 \$ pour les retraités, peu importe où ils vivent au pays.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Pour conclure cette heure, je cède la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Je vous remercie.

Monsieur Kershaw, je comprends votre proposition. Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je ne voudrais pas que vous me la vendiez une deuxième fois. Je veux juste vous questionner sur un principe.

Les gens ont tenu compte des règles actuelles du programme de la Sécurité de la vieillesse pour préparer leur retraite. Ces règles-là faisaient partie de leur préparation. Est-ce que vous jugez que c'est une forme d'injustice si on les change immédiatement pour les gens qui prennent leur retraite? Est-ce que votre proposition devrait s'appliquer aux prochaines générations d'ainés? Ma question porte sur le principe.

[Traduction]

Dr. Paul Kershaw: De toute évidence, les sondages, y compris au Québec, n'appuient pas cette idée. Les gens, y compris les retraités, sont favorables et ouverts à ce changement. Je ne pense pas que ce principe doive faire obstacle.

[Français]

Jean-Denis Garon: D'accord.

Messieurs de l'Institut économique de Montréal, j'aimerais vous parler du fonds souverain.

C'est peut-être juste une question de sémantique, mais, dans un fonds souverain, est-il censé y avoir des fonds?

Renaud Brossard: En général, oui. Ce genre de fonds tire essentiellement ses ressources de surplus budgétaires et de flux de rentrées précis. Ici, c'est essentiellement de l'emprunt ou, du moins, de nouvelles dettes qu'on n'aurait pas eues autrement.

Jean-Denis Garon: D'accord. Il n'y a donc pas vraiment de revenus. C'est un « fonds sans fonds », comme le disait *La Presse* aujourd'hui.

Monsieur Laurin, je termine avec vous.

Vous parlez aux économistes et aux universitaires du milieu des affaires, où vous êtes très bien implanté. Jusqu'à l'annonce par le premier ministre de ce fonds souverain, financé éventuellement par des dettes qui portent des intérêts, est-ce que quelqu'un est venu vous voir pour vous dire que ça prenait un fonds souverain comme

celui-là, qui est financé par des dettes? Est-ce une demande qui existait? Est-ce sorti des milieux économiques?

Qui demandait ça, avant que le premier ministre et le ministre Champagne inventent cette affaire-là? Pouvons-nous avoir une liste? Si elle existe, est-ce que vous pouvez la déposer au Comité?

Alexandre Laurin: Non, je n'ai pas de liste à proprement parler, mais...

Jean-Denis Garon: Est-ce parce qu'elle n'existe pas?

Alexandre Laurin: Ce sont des investisseurs qui en ont fait la demande. Il y a les investisseurs institutionnels, dont les régimes de retraite. C'est quand même quelque chose qu'ils ont demandé. Premièrement, ils ont demandé d'avoir des projets dans lesquels investir. Maintenant qu'il y a des projets, si le gouvernement y participe avec eux, c'est sûr que ça diminue les risques et que ça rend ces projets plus rentables...

Jean-Denis Garon: Ça les rend moins risqués.

Alexandre Laurin: Oui.

La présidente: Merci, messieurs Laurin et Garon. Nous devons nous arrêter ici.

J'aimerais remercier tous les témoins.

Nous allons suspendre la séance avant d'accueillir le prochain groupe de témoins. Nous allons nous revoir exactement à 17 h 50 pour avoir un peu plus de temps.

Merci, tout le monde.

• (1740)

(Pause)

• (1800)

[Traduction]

La présidente: Nous reprenons. Je vais reprendre la réunion.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre prochain groupe de témoins.

Nous recevons M. Alex Ciappara, vice-président et économiste en chef, Stabilité financière et politique bancaire, de l'Association des banquiers canadiens. Il est accompagné de M. Hartland Elcock, avocat en chef adjoint et vice-président. Nous avons Mme Koleya Karringten, directrice exécutive du Canadian Bitcoin Consortium. Nous recevons Mme Morva Rohani, directrice exécutive du Conseil canadien du Web3. Nous avons Mme Jessica Oliver, cheffe, Relations gouvernementales et réglementaires, de Wealthsimple Investment Inc.

Bienvenue, et merci de vous joindre à nous.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants avant de commencer. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour l'activer et mettez-vous en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez choisir le canal approprié pour l'interprétation: parquet, anglais ou français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal de votre choix.

J'aimerais rappeler à tous nos témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais ou en français. Si vous avez besoin des services d'interprétation, veuillez prendre maintenant un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute à l'avance; cela vous permettra de profiter pleinement du temps alloué aux questions et aux réponses.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Tous les témoins en vidéoconférence ont effectué un test de son obligatoire.

Vous aurez maintenant chacun cinq minutes pour présenter votre déclaration liminaire.

Nous commençons par l'Association des banquiers canadiens, s'il vous plaît.

Alex Ciappara (vice-président et économiste en chef, Stabilité financière et politique bancaire, Association des banquiers canadiens): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour et merci de m'avoir invité à me prononcer sur l'étude du Comité sur les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2026.

Je m'appelle Alex Ciappara et je suis vice-président et économiste en chef de l'Association des banquiers canadiens. Je suis accompagné de Hartland Elcock, avocat en chef adjoint et vice-président.

L'ABC est la voix de plus de 60 banques canadiennes et étrangères qui exercent leurs activités au Canada. Elle prône des politiques publiques qui contribuent à un système bancaire juste et prospère afin de garantir que les Canadiens puissent atteindre leurs objectifs financiers. Les ménages canadiens, les entreprises, les employés, les gouvernements et les parties prenantes — dont une grande partie est canadienne — ont tous quelque chose à gagner d'un secteur bancaire en pleine croissance et dynamique. Les banques aident les familles à acheter une maison et à économiser en vue de la retraite. Elles aident les petites entreprises à croître et à prospérer tout en apportant des avantages économiques à l'ensemble des Canadiens aujourd'hui, et dans l'avenir.

À titre d'exemple, les banques canadiennes ont approuvé 1,7 billion d'hypothèques résidentielles et 1,9 billion de plus en crédit aux entreprises. Les banques emploient près de 300 000 Canadiens et contribuent à hauteur de 74 milliards de dollars à l'économie canadienne. Enfin, elles ont versé 16 milliards de dollars en impôt à tous les ordres de gouvernement au Canada et 29 milliards de dollars en revenus de dividendes aux investisseurs en 2025. C'est dans cette optique que nous nous présentons devant vous aujourd'hui, en partenaires engagés à bâtir, à protéger et à renforcer le Canada pour la population canadienne.

Notre mémoire prébudgétaire formule six recommandations qui répondent à ces objectifs. Par exemple, pour aider les Canadiens à bâtir, nos recommandations concernant une réglementation prudentielle et une réforme fiscale favoriseront la croissance de la productivité au Canada. Le ralentissement des taux de productivité risque d'entraîner une stagnation des salaires, exerce des pressions sur les services publics, augmente les coûts de production et diminue la concurrence mondiale. Le rajustement du cadre de fonds propres prudentiels permettra aux banques de distribuer encore davantage de capital aux particuliers et aux entreprises, afin de soutenir l'emploi et la croissance économique au pays, tout en leur permettant de demeurer compétitives à l'échelle internationale.

De plus, nous recommandons que le gouvernement mette en branle son engagement visant à revoir le régime fiscal des sociétés, notamment en examinant l'élimination d'impôts propres aux secteurs, comme celui imposé au secteur financier.

Pour aider à protéger les Canadiens, nos recommandations traitent de la fraude, des escroqueries, du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. L'ABC a agi en tant que chef de file pour réunir environ 50 partenaires publics et privés, notamment des organismes de réglementation, des institutions financières, des fournisseurs de télécommunications, des responsables de l'application de la loi et des plateformes numériques, formant ainsi la coalition canadienne contre les arnaques afin de faire avancer des initiatives coordonnées en matière d'éducation, de sensibilisation et de prévention.

Nous croyons que la Stratégie nationale antifraude du gouvernement fédéral, annoncée dans le budget de 2025, constitue une étape essentielle vers une réponse unifiée et intersectorielle. En outre, nous pensons que le gouvernement doit mettre en œuvre une solution de vérification du revenu pour s'attaquer à la fraude hypothécaire.

De même, nous pensons que le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes doit continuer d'évoluer pour devenir un cadre réellement adapté, ciblant plus efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'environnement du crime financier évolue rapidement. Les réseaux criminels sont de plus en plus perfectionnés. La technologie avance, et la dynamique géopolitique est fluide. Le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes doit être prêt à relever ces défis. C'est pourquoi nous soutenons l'annonce du gouvernement concernant l'établissement de l'agence contre les crimes financiers. Nous avons d'autres idées pour améliorer le système.

Enfin, afin de donner du pouvoir aux Canadiens, nos recommandations comprennent de meilleures façons de promouvoir la compétition et des mesures visant à réduire les obstacles commerciaux internes. Nous croyons que l'annonce dans le budget de 2025 visant à interdire les frais sur les transferts de comptes de placement et de comptes enregistrés entre établissements et à exiger des transferts rapides des fonds de placement doit s'appliquer à tous les fournisseurs de régime afin que cela profite à l'ensemble de la population canadienne. Pour ce faire, il faut appuyer sur la Loi de l'impôt sur le revenu afin de mettre en œuvre cette interdiction, de manière à ce qu'elle s'applique à toutes les institutions financières et qu'elle profite à l'ensemble des Canadiens.

Dans un même ordre d'idées, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays peuvent profiter de la réduction des barrières commerciales internes. Le FMI estime que ces obstacles correspondent en moyenne à des droits de douane annuels de 9 %. Du point de vue du secteur financier, cela signifie d'éliminer les exigences doubles, superposées ou fragmentées en faveur de cadres harmonisés qui font la promotion de règles claires et cohérentes à l'échelle du pays et rationalisent la conformité, en particulier dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, la protection des renseignements personnels, les pratiques commerciales des fournisseurs de service de paiement et des produits dérivés de gré à gré.

En conclusion, l'ABC est heureux d'avoir l'occasion de contribuer à l'étude du Comité sur les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2026 afin d'aider à bâtir, à protéger et à renforcer le Canada. Nous sommes impatients de répondre à vos questions.

• (1805)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Ciappara.

Je vais prendre un instant pour saluer le travail de lutte contre la fraude et les arnaques mené par l'ABC. Merci de le faire.

Alex Ciappara: Merci.

La présidente: J'aimerais maintenant inviter Mme Karringten, de Canadian Bitcoin Consortium, à présenter sa déclaration liminaire.

Koleya Karringten (directrice exécutive, Canadian Bitcoin Consortium): Madame la présidente et honorables membres du Comité, selon le dernier rapport annuel du centre antifraude du Canada, les guichets automatiques de cryptomonnaie sont à l'origine de seulement 2,2 % des pertes liées à la fraude signalées au Canada. Ces risques sont réels et nous devons les combattre, mais les chiffres montrent qu'une interdiction générale n'est pas forcément la réponse la plus efficace ou la plus ciblée.

Je m'appelle Koleya Karringten. Je suis la directrice exécutive du Canadian Bitcoin Consortium. Le consortium est la plus grande association industrielle nationale représentant les participants responsables de tout le secteur des actifs numériques du Canada, dont les exploitants, les fournisseurs de technologie et les entreprises axées sur la conformité. Nous communiquons régulièrement avec les gouvernements fédéral et provinciaux, y compris par l'entremise du comité consultatif du ministère des Finances Canada, afin de discuter de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, et dans des forums plus généraux sur la politique économique.

Je tiens à reconnaître les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour renforcer l'intégrité du Canada et mettre les Canadiens à l'abri de la fraude. Ce sont nos objectifs communs, et nous soutenons une politique efficace, applicable, qui améliore la surveillance et réduit les préjudices.

La mise à jour économique du printemps souligne également la pertinence croissante des actifs numériques, dont les cryptomonnaies stables. Il s'agit d'un développement important. À l'échelle internationale, on considère de plus en plus que les cryptomonnaies stables font partie de l'infrastructure de paiement moderne et que cela a des répercussions sur l'efficacité des règlements, les transactions au-delà des frontières et l'innovation financière.

Puisque le Canada réfléchit à son approche, il a l'occasion de veiller à ce que sa politique soutienne à la fois la stabilité financière et la compétitivité économique. Des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni et les pays de l'Union européenne élaborent activement des cadres réglementaires qui constitueront des environnements de surveillance pour les activités liées à la cryptomonnaie stable. S'aligner sur ces développements est un moyen important de garantir la compétitivité du Canada et sa crédibilité sur le plan financier.

Le principe est simple, selon nous: lorsqu'une activité est associée à des cadres réglementaires clairs, elle devient transparente, plus observable et plus applicable. Lorsqu'elle sort de ces cadres, la visibilité et le contrôle sont réduits.

Le même principe s'applique à la question des guichets automatiques de cryptomonnaie, que le Comité examine. Nous craignons qu'une interdiction générale n'atteigne pas le résultat visé par la politique, mais qu'au contraire, elle réduise la visibilité pour les organismes de réglementation et d'application de la loi. Lorsqu'on retire les exploitants conformes, l'activité ne disparaît pas. Elle se retrouve dans des réseaux moins transparents, qui exigent moins de rapports et font moins d'interventions.

On voit en Australie à quoi ressemble une réglementation ciblée. En 2025, AUSTRAC a introduit de nouvelles conditions strictes s'appliquant aux exploitants de guichet automatique de cryptomonnaie, à savoir des limites de transaction, une connaissance obligatoire de la clientèle et des audits indépendants. Nous savons à quoi cela ressemble, car l'Australie l'a fait il y a quelques mois seulement, et elle dispose déjà d'une meilleure surveillance et de protections plus efficaces.

Dans ce contexte, la politique devrait viser à préserver et à renforcer la surveillance exercée dans le système au lieu de la déplacer. À l'heure actuelle, les exploitants responsables ont déjà mis en œuvre des mesures de protection significatives. Cela inclut une vérification complète de l'identité lors des transactions, une surveillance des transactions, une analytique des chaînes de blocs, des mesures de détection de la fraude et la production de rapports structurés et conformes aux exigences du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE. En pratique, cela permet de retracer et de signaler certaines formes d'activités ainsi que de garantir la poursuite en justice des responsables.

Une interdiction générale retirerait cette couche de visibilité tout en affectant les petites entreprises canadiennes, dont les détaillants indépendants qui hébergent ces machines. Nous recommandons par conséquent d'être pragmatiques. Le consortium insiste pour que le Comité ne recommande pas une interdiction générale des guichets automatiques de cryptomonnaie et recommande plutôt une norme de conformité nationale obligatoire assortie d'une période de transition raisonnable pour les exploitants certifiés. Cette norme pourrait inclure une connaissance solide de la clientèle, des limites de transaction, des mesures de contrôle de la fraude, des exigences en matière de licence ainsi que des outils d'application plus efficaces.

Le consortium est prêt à soutenir le travail immédiatement. Nous pouvons fournir des ressources techniques, faire connaître des pratiques en matière de conformité et contribuer à l'élaboration d'une politique éclairée aux côtés du ministère des Finances Canada et du CANAFE.

Madame la présidente, membres du Comité, nous avons un objectif commun. Une politique efficace devrait réduire les préjudices tout en préservant la visibilité, l'applicabilité et la confiance dans le système. En adoptant la bonne approche, le Canada peut trouver le juste équilibre tout en demeurant compétitif dans un environnement financier en rapide évolution.

Merci de votre temps. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

• (1810)

La présidente: Merci, madame Karringten.

Nous allons maintenant passer à Mme Rohani, qui a cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Morva Rohani (directrice exécutive, Conseil canadien du Web3): Bonsoir, madame la présidente, messieurs les vice-présidents et honorables membres. Merci de m'avoir invitée à comparaître ici, aujourd'hui.

Je m'appelle Morva Rohani et je suis la directrice exécutive du Conseil canadien du Web3. Nous représentons des entreprises qui bâtissent la finance numérique et les technologies de paiement dans plus de 190 pays. Toutes, sans exception, s'engagent dans l'innovation responsable au Canada.

Nous soutenons les efforts du gouvernement visant à protéger la souveraineté économique du Canada et à positionner le pays de façon à favoriser sa croissance à long terme. Les cryptomonnaies stables font partie intégrante de ces efforts.

J'aimerais pour commencer donner une définition des cryptomonnaies stables. Il s'agit d'une monnaie numérique conçue pour détenir une valeur stable; en général d'un dollar. Elle permet aux gens et aux entreprises d'envoyer des paiements plus rapidement et à un coût moins élevé que les méthodes traditionnelles. Imaginez que c'est de la monnaie virtuelle qui circule de manière instantanée autour du monde.

Le problème, c'est que les Canadiens utilisent les dollars numériques américains. Aujourd'hui, 98 % des 350 milliards de dollars en cryptomonnaies stables qui circulent dans le monde sont des dollars américains. Lorsque les Canadiens utilisent ces cryptomonnaies stables américaines, leur argent sert à la dette du gouvernement américain plutôt qu'à la dette du gouvernement canadien. Cela affaiblit notre économie.

Selon l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'ACFC, 4 % des adultes canadiens détiennent déjà des cryptomonnaies stables. Il est fort probable que la plupart de ces cryptomonnaies correspondent à des devises américaines. Ici, un système de cryptomonnaie stable en dollars canadiens, efficace et fiable, peut renforcer notre économie. Trois avantages peuvent en découler.

Premièrement, cela permet de réduire les coûts pour les entreprises et les consommateurs. Les cryptomonnaies stables font circuler l'argent plus rapidement et à un coût moins élevé que les services bancaires traditionnels, ce qui nous aide à stimuler la productivité.

Deuxièmement, cela crée une forte demande pour les obligations d'état canadiennes. Les émetteurs de cryptomonnaie stable doivent détenir des réserves afin de soutenir leurs dollars numériques. Si ces réserves sont des bons du Trésor du Canada, cela crée une demande stable pour la dette de notre gouvernement.

Troisièmement, cela facilite le commerce avec l'Europe et l'Asie. Connecter les cryptomonnaies stables en dollars canadiens aux systèmes de paiement mondiaux peut aider les entreprises à commercer avec d'autres partenaires que les États-Unis.

Des règles floues ralentissent toutefois le Canada. À l'heure actuelle, les différents organismes de réglementation traitent les cryptomonnaies stables différemment. Certains y voient des méthodes de paiement, d'autres y voient des investissements, et d'autres y voient des produits. Cette confusion complique les choses pour les entreprises canadiennes qui souhaitent construire ici.

Pendant ce temps, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont des règles plus claires. Les États-Unis avancent très rapidement. Si

le Canada n'agit pas, nos entrepreneurs vont construire ailleurs, et les Canadiens continueront d'utiliser des cryptomonnaies stables américaines.

Aujourd'hui, nous souhaitons discuter de trois de nos recommandations.

Premièrement, nous recommandons d'établir des règles cohérentes et claires qui s'appliqueront aux cryptomonnaies stables dans toutes les lois canadiennes. Pour l'instant, les différentes lois traitent les cryptomonnaies stables différemment, ce qui crée de la confusion pour les entreprises et complique la fiscalité pour les utilisateurs. Nous recommandons que le Canada définisse clairement les cryptomonnaies stables comme étant un instrument de paiement, au titre des lois fédérales. Cela réduirait les formalités administratives, rendrait le Canada plus compétitif et augmenterait la demande pour les obligations d'état canadiennes. Le Royaume-Uni et l'Union européenne traitent déjà les cryptomonnaies stables de cette façon. Le Canada doit suivre le mouvement de ces économies.

Deuxièmement, nous recommandons d'autoriser les fournisseurs de cryptomonnaies stables à offrir des programmes de récompenses. Les règles actuelles empêchent les émetteurs de cryptomonnaies stables d'offrir des récompenses, comme des remises en argent ou des points de fidélité, mais les entreprises émettrices de cartes de crédit le font tous les jours. Cela désavantage les fournisseurs de cryptomonnaies stables canadiens par rapport aux réseaux de cartes de crédit étrangers et aux émetteurs de cryptomonnaies stables américains.

La CLARITY Act des États-Unis, qui autorise les cryptomonnaies stables à offrir des programmes de récompenses, va bientôt être étudiée au Sénat. Elle a l'appui de la Maison-Blanche. Si elle est adoptée, ce sera plus intéressant, d'un point de vue structurel, pour les Canadiens d'utiliser et de détenir des cryptomonnaies stables américaines. Nous recommandons d'atténuer la restriction sur les paiements d'intérêt et le rendement afin que les cryptomonnaies stables canadiennes puissent rivaliser équitablement. Cela incitera plus de Canadiens à utiliser des cryptomonnaies stables en dollars canadiens plutôt que la solution de rechange américaine.

Troisièmement, nous recommandons de travailler de concert avec d'autres pays afin de reconnaître les règles de chacun. Les émetteurs de cryptomonnaies stables canadiens souhaitent servir la clientèle en Europe et en Asie. Les émetteurs étrangers souhaitent servir les Canadiens. Si chaque pays exige une conformité entièrement différente, cela devient trop cher et trop compliqué.

Nous recommandons que le Canada travaille main dans la main avec ses partenaires commerciaux clés afin de reconnaître des réglementations équivalentes. La reconnaissance mutuelle des cryptomonnaies stables d'autres pays permettra aux entreprises canadiennes de commercer plus facilement à l'étranger tout en faisant en sorte que les fournisseurs étrangers respectent les normes canadiennes.

Tout cela permettrait d'agrandir le marché pour les cryptomonnaies stables en dollars canadiens, de soutenir la diversification commerciale et de renforcer le rôle de notre dollar dans les paiements à l'échelle internationale.

Pour conclure, je dirais simplement que nous avons la possibilité de mener la danse, ici. Une cryptomonnaie fiable en dollars canadiens est susceptible de réduire les coûts pour les entreprises, de renforcer la demande pour les obligations d'état canadiennes et de soutenir le commerce avec l'Europe et l'Asie. Cette combinaison de résultats protégerait la souveraineté de notre économie, mais nous devons agir rapidement. Si nous prenons du retard, les entrepreneurs vont construire ailleurs, et les Canadiens continueront d'utiliser les cryptomonnaies stables américaines. Notre économie en sera donc affaiblie.

Merci beaucoup. J'attends vos questions.

● (1815)

La présidente: Merci, madame Rohani.

Nous allons maintenant écouter Mme Oliver, de Wealthsimple Investment Inc.

Jessica Oliver (chef, Relations gouvernementales et réglementaires, Wealthsimple Investment Inc.): Merci.

[Français]

Je remercie le Comité de m'avoir invitée à témoigner de nouveau.

[Traduction]

Wealthsimple Investment Inc. est le principal innovateur financier du Canada. Nous servons plus de quatre millions de Canadiens et nous détenons des actifs de 150 milliards de dollars en leur nom. Plus d'un Canadien de 18 à 40 ans sur cinq a recours à nos services, ce qui nous donne accès à une génération que les décideurs tentent d'atteindre et qui est très concernée par les questions que le Comité étudie.

Plusieurs réformes sont maintenant à notre portée. Grâce à ces réformes, les Canadiens auraient vraiment le contrôle de leur argent et pourraient transférer leur argent vers la destination et à la date de leur choix, en évitant tout retard ou toute sanction. Elles leur permettraient également d'avoir le contrôle sur leurs données financières, d'obtenir un tableau complet de leur situation financière et d'avoir la possibilité d'envisager des options afin de prendre des décisions éclairées.

Je vais parler de trois options exposées dans notre mémoire prébudgétaire: une interdiction des frais de transfert de comptes de placement, un système de paiement en temps réel et un cadre pour un système bancaire ouvert. Ce sont des éléments interconnectés. Ce sont des normes et des infrastructures qui existent dans chaque pays pair, des pays qui se soucient également de la stabilité, de la sécurité et de la productivité.

De ces éléments, le plus urgent, selon nous, ce sont les frais de transfert de comptes.

Combien un Canadien devrait-il payer pour transférer ses économies d'un fournisseur à un meilleur fournisseur? Pour l'instant, dans l'industrie, il doit payer 150 \$ par compte. En revanche, pour les clients de Wealthsimple, cela ne coûte rien. Nous absorbons les 2,20 \$ que cela nous coûte de traiter un transfert sortant.

En pratique, voici ce que cela signifie pour une personne de 24 ans touchant un salaire moyen qui fait bien les choses. Elle a ouvert un CELI, un REER et un CELIAPP, et épargne soigneusement. Elle trouve un fournisseur qui répond mieux à ses besoins et décide de transférer ses comptes. Cela coûte 150 \$ pour transférer un seul

compte, ce qui correspond à plus de 2 % du solde moyen de son CELI, à son âge. On lui fait payer 450 \$ au total pour les transferts, et, s'il n'y a pas d'urgence, son ancienne institution peut laisser passer plusieurs mois avant d'envoyer son argent dans l'autre institution.

L'année dernière, 28 % des transferts entrants vers Wealthsimple ont été réglés en plus de 20 jours ouvrables. Pour les 10 % de transferts les plus lents, cela a pris plus de cinq mois. Fondamentalement, c'est une décision optimiste de faire ses recherches et de changer de fournisseur financier. Cela signifie que vous pensez qu'il y a quelque chose de meilleur. Ce processus inexplicablement lent et coûteux mine la confiance et donne naissance au cynisme.

Depuis que le budget de 2025 a annoncé l'interdiction de ces frais, les clients de Wealthsimple ont dû à eux seuls payer presque 50 millions de dollars à d'autres institutions, et, selon nos estimations, les Canadiens paient plus de 1 million de dollars par jour. Chaque jour de retard a un prix, qui est payé par les personnes qui épargnent pour s'acheter une première maison, pour leur retraite ou pour l'éducation de leurs enfants.

Deuxièmement, en ce qui concerne la modernisation des méthodes de paiement, pour le propriétaire d'une petite entreprise qui, aujourd'hui, attend des jours pour qu'un paiement soit réglé, ou qui paye un prix élevé pour une transaction étrangère, les paiements en temps réel et les cryptomonnaies stables changent la donne. L'infrastructure est prête à faciliter les choses pour ce propriétaire d'une petite entreprise. À présent, ce qui importe, c'est que la mise en œuvre respecte l'échéancier.

Enfin, comme d'autres l'ont mentionné, rien de tout cela ne peut se faire si la confiance n'est pas au rendez-vous. La fraude financière est un problème croissant et grave, et les Canadiens méritent une meilleure protection. Nous soutenons la création d'une stratégie antifraude nationale et d'une agence contre les crimes financiers, et, en particulier, nous sommes satisfaits de l'attention portée aux entités réglementées, y compris les plateformes numériques et les plateformes de médias sociaux, où commencent la plupart des fraudes financières.

Nous savons que nos clients sont eux aussi engagés. Chaque fois que nous lançons de nouvelles fonctions de sécurité — par exemple, la possibilité d'ajouter une couche de friction pendant la vérification de l'identité, lorsque vous envoyez un transfert électronique, mais que vous n'êtes pas chez vous ou sur votre lieu de travail —, nous voyons une forte adoption de ces mesures. La technologie fournit des options à nos clients et ils les utilisent.

Pour résumer, le système financier que les Canadiens méritent est à portée de main. À présent, ce qu'il nous reste à faire, c'est de terminer le travail.

● (1820)

La présidente: Merci beaucoup, madame Oliver.

Nous allons maintenant commencer par M. McLean, qui aura six minutes.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Merci, madame la présidente, et je remercie nos témoins de comparaître ici, aujourd'hui. Les commentaires exprimés jusqu'à présent ont été excellents, et nous vous remercions d'avance de tous les commentaires que vous pourrez faire sur les choses que nous devons changer à partir de maintenant.

Ma première question s'adresse à l'Association des banquiers canadiens.

Vous avez parlé de votre volume d'affaires, soit 1,7 billion de dollars en prêts hypothécaires et 1,9 billion de dollars en prêts aux entreprises au Canada. Est-ce exact?

Alex Ciappara: Oui.

Greg McLean: D'accord, alors disons que cela représente approximativement 45 % en prêts hypothécaires et 55 % en prêts aux entreprises. C'est à peu près ça? Oui.

Cependant, le logement représente seulement 11 % de l'économie canadienne, donc ne pensez-vous pas que vous y allez un peu fort sur l'immobilier personnel? Devriez-vous investir plus de fonds dans les entreprises des quatre coins du Canada, ou est-ce que ce profil de risque n'est pas avantageux, au Canada, à l'heure actuelle?

Alex Ciappara: Voilà une excellente question. Je pense que cela touche au cœur de la crise de la productivité que nous traversons en ce moment. Malheureusement, étant donné la façon dont les coefficients de pondération du risque sont établis à l'heure actuelle, les banques consacrent moins de fonds aux prêts hypothécaires qu'aux prêts aux entreprises.

En ce qui concerne la réglementation des fonds, il y a des modèles avancés et normalisés. Nous avons beaucoup insisté pour que le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, revoie les modèles de capitaux de risque, et c'est la raison pour laquelle nous sommes très favorables à l'examen par le BSIF des coefficients de pondération du risque normalisés. Nous avons vu sa proposition de réduire le coefficient de pondération du risque pour les prêts aux entreprises de 85 à 75 %, et nous voudrions que ce soit mis en œuvre.

Greg McLean: Merci. Je m'excuse, j'ai très peu de temps. J'ai beaucoup de questions pour les autres membres.

Je vais passer à la question du blanchiment d'argent et de l'agence contre les crimes financiers.

Cela fait maintenant six ans et demi que je suis député, et cela fait également six ans et demi que nous examinons cette loi sur le blanchiment d'argent et cette agence contre les crimes financiers. Nous ignorons pourquoi les choses prennent autant de temps, mais nous voulons vraiment que les choses avancent très rapidement.

Pourriez-vous nous dire ce qui a ralenti le gouvernement dans ce dossier, jusqu'à présent?

Hartland Elcock (avocat en chef adjoint et vice-président, Association des banquiers canadiens): Je vais contextualiser en disant qu'il faut y mettre l'effort pour présenter un projet de loi au Parlement et créer une agence contre les crimes financiers. Nous sommes très impressionnés que le gouvernement ait présenté ce projet de loi, et nous y sommes très favorables, en particulier sa structure.

Greg McLean: Permettez-moi de faire remarquer que vous êtes facilement impressionné. Je l'ai vu à la Chambre des communes, à plusieurs reprises, dans le cadre de plusieurs budgets.

Je vais poser la question à une de vos collègues.

Madame Karringten, que pensez-vous des règlements et des lois sur le blanchiment d'argent qui nous sont présentés? S'agit-il de quelque chose de nouveau, et quelle place occupent-ils dans votre univers?

Koleya Karringten: Étant donné que je siège au Comité consultatif sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du ministère des Finances Canada, je dirais que des cadres assez efficaces sont mis en œuvre. J'ai entendu parler de la mise sur pied de ce comité, et je vous félicite de cette initiative.

De ce que je comprends, il y a peut-être deux personnes qui siègent, actuellement, à ce comité. Je suis curieuse de savoir ce qu'il en sera de l'expansion et du mandat. Cela nécessitera une assez bonne communication entre les différentes entités du CANAFE, le ministère des Finances et différents comités. Il m'est difficile de formuler adéquatement quoi que ce soit sur le sujet, car je n'ai pas vu...

● (1825)

Greg McLean: Je vais essayer de passer à la question de la réglementation.

Les banques et bon nombre de nos institutions financières sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières. En fait, c'est la Banque du Canada qui surveille la cryptomonnaie ou la cryptomonnaie stable comme instrument de paiement.

Étant donné qu'il est très probable que l'émetteur d'une cryptomonnaie soit la Banque du Canada, pensez-vous qu'il soit utile à l'écosystème des cryptomonnaies au Canada qu'un organisme de réglementation soit également un rival?

Koleya Karringten: Non, je ne pense pas que ce soit utile à l'écosystème. Je pense que cela devrait être confié à des détaillants indépendants, à l'instar de ce que fait Tetra, Transactix ou Stablecorp. Je ne pense pas que le fait de permettre qu'un organisme de réglementation soit également un rival crée des conditions équitables pour les entreprises innovantes canadiennes qui essaient de lancer de nouveaux produits sur le marché.

Greg McLean: Merci.

Je vais poser la même question à Mme Rohani.

Madame Rohani, si la monnaie numérique de la banque centrale proposée par le gouvernement du Canada dans son dernier budget venait à être adoptée, et si l'on ne peut pas faire de paiements ou obtenir de récompenses quand on a investi dans cette monnaie numérique de la banque centrale, qu'est-ce qui nous amènerait à abandonner d'autres monnaies numériques proposant des récompenses ou du rendement, par l'entremise du dollar américain?

Morva Rohani: Je dirais que la Banque du Canada est le bon organisme de réglementation prudentielle, en ce qui concerne les cryptomonnaies stables. Nous soutenons cela, mais je partage l'avis de Mme Karringten selon lequel un organisme de réglementation ne devrait pas être un émetteur rival. Cela crée un conflit structurel qui désavantage d'emblée les émetteurs canadiens privés.

Je précise que la monnaie numérique d'une banque centrale et une cryptomonnaie stable sont des produits différents. Une monnaie numérique de banque centrale est émise directement par la Banque du Canada. En revanche, une cryptomonnaie stable est un instrument de paiement émis par une entité privée et entièrement garantie par des réserves.

D'après ce que je comprends, la Banque du Canada a mis sur pause ses travaux sur la monnaie numérique de banque centrale, et se concentre, à l'heure actuelle, sur les cryptomonnaies stables en dollars canadiens privées, sous la surveillance fédérale...

La présidente: Merci, madame Rohani. Nous allons devoir nous arrêter ici. Le temps est écoulé.

Merci, monsieur McLean.

Avant de passer à M. Sawatzky, monsieur Elcock, les interprètes vous demandent de bien vouloir baisser un peu le volume de votre micro la prochaine fois que vous prendrez la parole. Merci beaucoup.

Le prochain intervenant est M. Sawatzky; vous avez six minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Oliver, j'ai quelques questions pour vous.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour renforcer le cadre de protection des consommateurs, y compris une surveillance accrue des institutions financières et des outils supplémentaires de sensibilisation des consommateurs. Dans ce contexte, pourriez-vous nous dire si les mesures actuelles de protection des consommateurs ont réellement aidé les Canadiens?

Jessica Oliver: Wealthsimple est un courtier en valeurs mobilières. Les principaux organismes de réglementation qui nous régissent sont la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Organisme canadien de réglementation des investissements. Bien sûr, nous suivons le travail de l'ACFC, pour ce qui est de la protection des consommateurs, mais je ne suis pas sûre de pouvoir parler en détail de son rôle de surveillance, car nous exerçons principalement nos activités... Outre la lutte contre le blanchiment d'argent et les paiements régis par la Loi sur les activités associées aux paiements de détail et par le CANAFE, je ne m'y connais pas vraiment là-dedans.

Jake Sawatzky: Aucun problème.

Jusqu'à tout récemment, les banques pouvaient tirer des millions de dollars de leurs clients en leur facturant divers frais. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure le plafond récemment annoncé de 10 \$ sur les frais d'insuffisance de fonds ou des coûts de 4 \$ par mois maximum pour l'accès à son compte bancaire aideront-ils les Canadiens?

Jessica Oliver: Parmi ses mesures de protection des consommateurs, l'ACFC prévoit des normes de service pour le transfert de comptes de placements enregistrés, qui s'appliquent, en fait, tant aux entités sous réglementation fédérale qu'aux entités sous réglementation provinciale. Elles doivent « s'efforcer » d'effectuer ces virements dans les délais prévus. À mon avis, « s'efforcer » ne suffit pas, compte tenu de notre expérience; par exemple, nous avons constaté un retard de cinq mois pour 10 % de nos virements.

En ce qui concerne le plafond sur les frais d'insuffisance de fonds, nous ne facturons pas ces frais. Il s'est écoulé beaucoup de temps entre l'annonce de la mesure de protection des consommateurs et sa mise en œuvre. Nous encourageons vivement le gouvernement à interdire dans les plus brefs délais les frais de transfert de comptes; il est difficile de comprendre pourquoi la mise en œuvre prend autant de temps, puisque les Canadiens ont salué cet engagement.

• (1830)

Jake Sawatzky: Comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration préliminaire, les gens sont préoccupés par la lenteur des transferts et les frais de sortie élevés. À votre avis, comment un sys-

tème bancaire ouvert peut-il améliorer la portabilité des données et réduire les obstacles pour les consommateurs?

Jessica Oliver: C'est très emballant, car il se passe plein de choses. Tout cela commence à prendre forme à peu près en même temps.

On nous a déjà demandé qui voulait cela. Quand ce sera mis en œuvre, nous verrons tous très bien qu'il était impossible de demander quelque chose dont nous n'avons jamais fait l'expérience. Toutefois, une fois que ce sera mis en œuvre, nous aurons du mal à croire qu'il fallait autrefois payer les droits de scolarité à l'université une semaine à l'avance pour éviter des frais de retard. Grâce au système de paiement en temps réel, vous pouvez travailler jusqu'à la fin de votre quart de travail, à minuit, le jour même où vos droits de scolarité sont dus, avant de régler la facture, ou encore votre facture d'hydro, et ainsi de suite.

Le système bancaire ouvert donne une vue d'ensemble de votre situation financière, y compris le régime de pension offert par votre employeur, dont de moins en moins de Canadiens bénéficient, mais c'est un exemple de quelque chose que vous ne verriez pas nécessairement, même si vous faisiez affaire avec une seule institution financière. Vous pouvez grâce à cela partager certaines choses avec votre conjoint ou votre conjointe pour planifier votre avenir et tirer profit de tous ces outils fantastiques pour faire un budget et prendre des décisions en fonction de vos circonstances particulières.

Notre système est bon et stable, mais un stylo ne peut être qu'un stylo. Il y a aussi un pinceau. Il y a un crayon. Les gens peuvent utiliser d'autres outils pour transmettre leur message.

Je crois que nous en tirerons des renseignements. Si vous êtes propriétaire de votre maison avant vos 35 ans, que vous avez un régime de pension offert par votre employeur et que vous recevez un montant sur lequel vous savez que vous pouvez compter, vous n'avez pas à vous excuser, mais vous devez reconnaître que ce n'est pas la situation de la majorité des gens. Ce ne sont pas tous les gens. Ce n'est pas l'expérience de la majorité des gens, et...

La présidente: Merci, madame Oliver. Le temps est écoulé.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

Nous allons poursuivre avec M. Garon, pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être parmi nous.

Madame Rohani, je comprends que, pour votre organisation, la souveraineté numérique canadienne est importante. Plusieurs entreprises de télécommunications qui sont venues témoigner se sont dites un peu désolées du fait que la superdéduction à la productivité, comme l'appellent les libéraux, n'est qu'une politique d'amortissement accéléré comme il s'en fait un peu partout. La différence est que, quand le gouvernement a mis sur pied cette politique, il a choisi les gagnants, s'agissant de six secteurs, ce qui fait qu'aujourd'hui, lorsque vous développez le réseau de fibre optique au Canada, vous n'avez pas accès à cette superdéduction.

Pensez-vous que cette superdéduction devrait aussi s'appliquer au développement de la fibre optique par des entreprises canadiennes?

[Traduction]

Morva Rohani: Merci beaucoup de la question.

Si vous faites allusion à une analogie... Je ne représente que des sociétés spécialisées dans les actifs numériques, donc je ne peux pas vraiment parler des entreprises de télécommunications. Si votre question porte sur l'extension de certains de ces avantages à d'autres secteurs, je me ferai un plaisir d'y répondre.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je faisais allusion à l'importance d'offrir cette déduction pour accroître notre souveraineté numérique et le réseau canadien de fibre optique. C'est correct, nous y reviendrons.

Je vais m'adresser aux représentants de l'Association des banquiers canadiens, que je salue.

Nous travaillons beaucoup avec vos collègues du Québec, et vous êtes toujours là pour nous informer. Vous répondez toujours à l'appel. Merci beaucoup. Nous sommes en désaccord sur certaines choses, notamment en ce qui concerne le traitement des fraudes. Le Royaume-Uni a un régime qui prévoit que, lorsqu'une personne est victime de fraude bancaire, la banque est responsable de facto. Ça a incité les banques à faire des investissements.

Je sais que vous faites beaucoup d'efforts pour sensibiliser l'écosystème. Toutefois, au Royaume-Uni, ce sont les banques qui sont responsables. Ça les a incitées à investir de façon importante dans la prévention de la fraude, ce qui a permis d'en réduire l'incidence de 80 %.

Pensez-vous qu'une réduction de 80 %, c'est un succès?

• (1835)

[Traduction]

Alex Ciappara: Merci beaucoup de la question. Je vais transmettre vos salutations à mon collègue.

En ce qui concerne la lutte contre la fraude, nous considérons que l'Australie est un chef de file. Pour lutter contre la fraude, elle a mis en place un groupe composé d'entreprises et d'organisations de divers secteurs: télécommunications, plateformes numériques, banques, application de la loi et gouvernements. Nous avons vu une baisse de la fraude en Australie, et nous aimerions importer ce modèle au Canada.

Nous savons que 85 % des fraudes ont pour origine les services de télécommunications et les plateformes numériques. Ceux-ci doivent donc participer à la lutte. C'est pourquoi nous soutenons la stratégie nationale de lutte contre la fraude. C'est précisément ce qu'elle fait.

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous avez fait référence à une étude du Fonds monétaire international, ou FMI, selon laquelle les barrières interprovinciales équivalent à des droits de douane de 9 %. Faites-vous référence à l'étude économétrique du FMI qui est purement théorique et dans laquelle la géographie et les gouvernements des provinces n'existent pas?

Je me demande si vous parlez de la même étude, parce que l'étude du FMI que j'ai lue ne dit pas ce que vous dites.

[Traduction]

Alex Ciappara: Je crois que oui.

[Français]

Jean-Denis Garon: Ce serait bien de mieux la lire avant de la citer, sinon ça induit généralement les électeurs canadiens en erreur.

Madame Oliver, c'est l'économiste qui vous parle. Vous nous parlez des frais et vous êtes très diplomate. Je pense que, chez Wealth-simple, vous essayez de pénétrer le marché bancaire, ce qui n'est pas facile. Au Canada, il est difficile de changer de banque. Les clients sont captifs. Même s'il y a plusieurs entreprises, le milieu bancaire canadien est concentré. Ça répond à plusieurs critères de ce qu'on pourrait appeler, au sens large, un monopole.

Trouvez-vous qu'il y a suffisamment de concurrence dans le secteur bancaire canadien?

Jessica Oliver: Je ne pense pas qu'il soit controversé de dire qu'il n'y a pas suffisamment de concurrence dans le secteur bancaire canadien. Il en faut plus.

Nous disons souvent à nos collègues du gouvernement fédéral que nous administrons maintenant 150 milliards de dollars d'actifs pour nos clients. Seulement sur le plan provincial, puisque nous sommes une maison de courtage de valeurs et non une banque, nous avons réussi à attirer 1 million de clients et 1 milliard de dollars d'actifs. Nous offrons quelque chose qui s'apparente à un compte bancaire...

Jean-Denis Garon: Vous avez des partenaires, n'est-ce pas?

Jessica Oliver: Oui.

Jean-Denis Garon: Vous convenez que c'est très difficile d'entrer vous-même dans ce marché.

Jessica Oliver: J'aime ce commentaire.

C'est vrai que c'est difficile, mais, pour ce qui est du travail qui consiste à tirer profit des dépôts et à prêter de l'argent, en matière de conformité, nous ne pouvons pas dire s'il y a trop ou pas assez de règlements, parce que nous ne faisons pas ce travail. Nous faisons confiance aux banques. Nous leur demandons si elles vont nous payer plus d'intérêts qu'elles n'en paient à leurs clients du commerce de détail, et la réponse est oui.

Jean-Denis Garon: Pour pouvoir offrir ces produits, vous avez dû être créatifs et passablement innover. On ne peut pas simplement entrer dans ce marché. C'est difficile, même pour une entreprise qui a le soutien financier que vous avez, par exemple.

Jessica Oliver: C'est vrai.

Avant, une entreprise commençait généralement comme banque, puis elle ajoutait des services de paiement, d'investissement et de carte de crédit. Ça, c'était le modèle. Cependant, nous, nous avons commencé par des services d'investissement, puis nous avons ajouté des services de carte de crédit, sans toutefois devenir une banque. Pour qu'il y ait vraiment de la concurrence, il ne faut pas exiger des entreprises qu'elles soient des banques si elles veulent être grandes. Si les activités que nous menons pour nos clients...

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Oliver.

Nous allons devoir terminer ici.

[Français]

Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Monsieur Lawrence, allez-y, s'il vous plaît, vous avez cinq minutes.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Oliver, j'ai deux ou trois questions pour vous. Après une courte pause, je suis de retour, en tant qu'invité, au Comité des finances. Je ne me souviens plus combien de questions je vous ai posées sur le système bancaire ouvert, les frais et le système de paiement en temps réel. Je crois que cela fait près de dix ans que nous en parlons.

D'une manière générale, où classeriez-vous le Canada par rapport aux autres pays du G7, pour ce qui est des frais, du système de paiement en temps réel et du système bancaire ouvert?

● (1840)

Jessica Oliver: Étant donné que votre collègue a dit que j'étais diplomate, je vais dire que de belles perspectives s'ouvrent à nous.

Nous savons déjà que le Canada sera le dernier pays du G7 à avoir un système de paiement en temps réel et l'un des derniers à avoir un système bancaire ouvert.

Philip Lawrence: Les précédents témoins l'ont dit, et nous le disons à chaque consultation prébudgétaire: le Canada a un énorme problème de productivité. Nous avons des solutions simples pour y remédier.

Seriez-vous d'accord pour dire que le système de paiement en temps réel et le système bancaire ouvert amélioreront la productivité des Canadiens?

Jessica Oliver: Oui.

Philip Lawrence: Merci.

Nous parlons des frais. Il en a été question dans la mise à jour du printemps, mais aucune loi n'a encore été adoptée pour les éliminer. Est-ce exact?

Croyez-vous que cela doit être fait?

Jessica Oliver: Oui. Dans le budget, on s'engageait à interdire les frais et, dans l'Énoncé économique du printemps, on s'engageait à présenter un règlement à des fins de consultation dans les semaines à venir. Cela devrait se faire d'un jour à l'autre.

Philip Lawrence: Madame Oliver, n'êtes-vous pas d'accord avec moi? Qui avez-vous besoin de consulter? Soit nous interdisons les frais, soit nous ne les interdisons pas. Nous n'allons pas entrer ici dans les détails de la cryptomonnaie. C'est assez simple. Sur quoi porteraient ces consultations?

Jessica Oliver: Oui. Eh bien, je suis d'accord avec...

Philip Lawrence: Je ne vous fais pas de reproche, n'ayez crainte.

Jessica Oliver: Non.

Je suis d'accord avec vous. Présentement, aucune loi n'interdit les frais, mais Wealthsimple choisit de ne pas les facturer.

Nous menons nos activités exclusivement par voie numérique, à moins que l'autre établissement exige autre chose, ce qui ne représente qu'une très petite proportion des cas. En ce qui concerne les virements entrants, nous recevons 45 % de ce type de virements par télécopieur, courriel ou chèque papier. Nous croyons que, si les autres institutions utilisent ces méthodes désuètes, elles devraient en couvrir les frais, pas leurs clients.

Philip Lawrence: Parlant de ces autres institutions, l'ABC est ici, avec nous.

Messieurs, je vais vous demander votre avis sur les propos de Mme Oliver. Sachez que je suis un peu de son avis.

Croyez-vous que les frais de clôture devraient être interdits?

Alex Ciappara: Oui, ils devraient être interdits pour toutes les institutions financières.

Mme Oliver a donné l'exemple d'une personne de 24 ans qui économise pour s'acheter une maison, pour sa retraite, ou peut-être pour aller à l'école. Elle aura beau faire tout ce qu'il faut, si elle fait affaire avec, par exemple, une institution financière sous réglementation provinciale, qui n'est pas soumise à la Loi sur les banques, elle devra tout de même payer ces frais.

Nous suggérons d'inclure l'interdiction dans la Loi de l'impôt sur le revenu, pour qu'elle s'applique à toutes les institutions financières, pas seulement aux banques.

Philip Lawrence: Merci.

Madame Karringten, ma prochaine question est pour vous.

Tout le monde sait, je crois, que les guichets automatiques de cryptomonnaie ont été utilisés à des fins illégales; toutefois, le gouvernement a opté pour une solution draconienne et les a tout simplement interdits. Je crois que vous avez dit qu'il est possible de lutter contre la fraude tout en permettant les guichets automatiques de cryptomonnaie.

D'autre part, si nous sommes trop négatifs à l'égard de la cryptomonnaie, le Canada ne risque-t-il pas de manquer des occasions d'investissement de milliards de dollars?

La présidente: Vous avez 20 secondes.

Koleya Karringten: Oh! Merci de la question.

Selon le Centre antifraude du Canada, les guichets automatiques de bitcoin sont à l'origine de 2,2 % des fraudes, et notre organisation a attiré des investissements de plusieurs milliards de dollars au Canada. Nous attendons présentement des investissements d'environ 10 milliards de dollars qui passeront par des guichets automatiques de bitcoin. J'implore le gouvernement, puisqu'aucune consultation n'a été menée, de consulter comme il se doit les exploitants de guichets automatiques de bitcoin pour établir leur niveau de conformité avant d'interdire les guichets sans donner de préavis aux exploitants.

● (1845)

La présidente: Merci beaucoup.

Merci, monsieur Lawrence.

[Français]

Monsieur Lavoie, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Steeve Lavoie: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres. Leurs propos sont très intéressants, et mes collègues ont posé des questions super intéressantes.

Je voudrais commencer par vous, messieurs les représentants de l'Association des banquiers canadiens.

Je suis content que vous ayez parlé de productivité. D'ailleurs, mon collègue a déjà parlé de la superdéduction qui a été introduite dans le dernier budget fédéral pour aider les secteurs et les entreprises en matière de machinerie et d'accélération de la productivité. Il faut aider nos entreprises. Les choses vont vite, et le Canada a toujours été à la traîne sur le plan de la productivité. Des mesures ont été mises en place pour aider nos entreprises à améliorer leur productivité.

Ma question concerne les banques: qu'est-ce que vous faites? Comment vous ajustez-vous?

Comme on le sait, la réalité dans laquelle nous vivons — ce n'est pas moi qui l'ai dit — a changé. La prévisibilité ne reviendra probablement plus. Nous vivons dans un monde où l'imprévisibilité risque de rester longtemps. Nous l'avons vécu lors de la pandémie: il a fallu ajuster les marges de crédit et les stocks, parce que ça ne fonctionnait plus.

Qu'est-ce que les banques ont fait? Dans la réalité actuelle, qui va rester imprévisible, que prévoyez-vous faire pour suivre la cadence et permettre aux entreprises canadiennes de continuer à s'ajuster sur le plan de la productivité et du développement des marchés, entre autres? Y a-t-il des choses qu'on connaît depuis des décennies, mais que vous allez sortir du modèle actuel?

[Traduction]

Alex Ciappara: Votre question portait au départ sur la politique fiscale, je vais donc commencer là.

Le dernier examen de la Loi de l'impôt sur le revenu a eu lieu dans les années 1960, à une époque où le secteur manufacturier était un secteur économique de premier plan au Canada. C'est maintenant le secteur des TI qui règne, et nous avons définitivement une économie fondée sur les TI. Je crois que nous devons examiner la fiscalité des entreprises, et c'est ce que croit aussi le gouvernement. Il s'est engagé à examiner la fiscalité des entreprises, dans son dernier...

[Français]

Steeve Lavoie: Je m'excuse de vous interrompre, mais mon temps de parole file.

Je vais reposer ma question: quelles sont les manières de faire que les banques ajustent? Je ne parle pas du gouvernement.

Qu'ajustez-vous maintenant, ou qu'allez-vous ajuster au cours des prochains jours, des prochains mois ou des prochaines années pour que vos modèles de prêt soutiennent les entreprises et les secteurs? On dit qu'on veut investir dans la défense. C'est le genre de secteurs qu'il faut ouvrir rapidement.

C'était plus ça, ma question.

[Traduction]

Alex Ciappara: Il y a deux ou trois ans, les banques ont collaboré pour créer le Fonds de croissance des entreprises du Canada, après avoir constaté des lacunes en matière de développement des entreprises novatrices. Elles ont toutes contribué à ce fonds; il a été mis sur pied.

Nous défendons également les intérêts du secteur pour faire diminuer la pondération des risques pour les entreprises. On m'a posé plus tôt une question sur l'octroi de prêts aux entreprises. En tant qu'organisation de défense des intérêts, nous essayons de convaincre l'organisme de réglementation de réduire la pondération

des risques pour que les banques n'aient pas à mettre en réserve autant de capitaux lorsqu'elles prêtent à des entreprises. Les banques ont déjà autorisé un financement de 300 milliards de dollars pour les petites et moyennes entreprises. Le taux d'approbation est d'environ 90 %, pour les petites et moyennes entreprises, donc elles sont tout à fait disposées à accorder des prêts.

Nous demandons aussi la réduction de la pondération des risques pour les sociétés de capital-risque. C'est là que naissent beaucoup d'innovations, dont vous avez parlé, lesquelles visent à améliorer la productivité. Nous espérons que le BSIF acceptera de mettre en place cette politique.

Voilà deux ou trois exemples.

[Français]

Steeve Lavoie: Merci.

Madame Oliver, dans le dernier budget, nous avons demandé une élimination des frais de 150 \$, entre autres. Rapidement, pouvez-vous nous dire si vous trouvez que nous n'allons pas assez loin?

Jessica Oliver: Non. La promesse était d'éliminer les frais, mais aussi d'accélérer le processus. Je pense que c'est totalement nécessaire et qu'on devrait commencer par ça. Dans les provinces, les règlements évoluent plus vite et sont plus itératifs. Je pense qu'en 2026, c'est une autre manière de faire des affaires, mais il est important que le gouvernement...

• (1850)

La présidente: Merci, madame Oliver. Je dois vous interrompre.

Merci, monsieur Lavoie.

Pour conclure cette heure, je cède la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Madame Oliver, j'aimerais que nous parlions des cryptomonnaies stables, parce que le gouvernement a déposé un projet de loi-cadre à ce sujet, et là, il s'agit de savoir si ce sont les autorités réglementaires des provinces ou le gouvernement fédéral qui doivent régler ça.

Ce que je comprends — et je veux savoir si c'est juste —, c'est que les outils de paiement sont de compétence fédérale et que les valeurs mobilières relèvent du Québec et des provinces. Parmi les critères qui nous permettent de savoir s'il est question d'une valeur mobilière, il y a, entre autres, l'existence de rendements et la possible nature spéculative de l'instrument. Ça nous fait dire que, si une cryptomonnaie stable génère un rendement ou est spéculative, comme le Bitcoin, par exemple, elle doit être assujettie au cadre réglementaire des provinces.

Le cadre fédéral est explicite: il ne peut pas y avoir de rendement. Ça implique que les provinces doivent réglementer les cryptomonnaies stables s'il y a un rendement, mais, comme les cryptomonnaies stables sont adossées à des actifs qui génèrent un rendement, ça cause des soucis. C'est une longue question, mais je veux réellement savoir si je comprends bien.

Comment peut-on développer ces outils de paiement tout en s'assurant qu'ils peuvent générer un certain rendement, même si le rendement est prévisible, stable et sans risque, et ce, en respectant les champs de compétence des provinces?

[Traduction]

Jessica Oliver: Puisque le temps est limité, je vais aller assez vite.

Compte tenu de notre expérience, nous étions en faveur de la Loi sur les cryptomonnaies stables. Nos clients détiennent déjà des cryptomonnaies stables, en devises américaines, sur notre plateforme. Alors que la grande majorité des actifs de placement que les clients ont chez nous sont des investissements de type « acheter pour conserver », 250 % des cryptomonnaies stables que nous détenons habituellement sont investies, puis retirées, au cours d'un mois donné, donc le comportement est très différent, comme vous le dites, en tant qu'instrument de paiement.

Nous avons encouragé le gouvernement provincial, qui est notre organisme de réglementation principal, à préciser qu'une crypto-monnaie stable soumise à la réglementation fédérale, adossée à un actif dans un rapport de un pour un et qui répond à toutes ces exigences, n'est pas une valeur mobilière et n'est pas régie, par exemple, par la Loi sur les valeurs mobilières.

Les administrations provinciales ont encore un rôle à jouer. Par exemple, le projet Tetra, dans lequel Wealthsimple, Shopify, la Banque Nationale et Shakepay ont investi, est une société de fiducie sous réglementation provinciale, en Alberta, et elle est l'émettrice...

La présidente: Merci, madame Oliver. Nous n'avons plus de temps.

Au nom du Comité, je tiens à remercier tous les témoins d'avoir comparu ici pendant une heure. Nous allons prendre une courte pause pour nous préparer à recevoir le dernier groupe de témoins de la soirée.

Merci.

• (1850) _____ (Pause) _____

• (1900)

[Français]

La présidente: Chers collègues, nous devons commencer, parce qu'à 20 heures, nous devons nous arrêter pour une raison très importante. Je sais que tous les Québécois ont un match important à regarder à 20 heures, et peut-être...

Greg McLean: Ce ne sont pas seulement les Québécois.

La présidente: Je le sais. Tous les Canadiens et les Canadiennes vont faire quelque chose d'extrêmement important aujourd'hui, à 20 heures. Alors, nous devons commencer pour terminer à temps.

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à tout le monde et accueillir notre dernier groupe de témoins pour ce soir.

Nous accueillons M. Huw Williams, directeur, Affaires publiques, de la Corporation des associations de détaillants d'automobiles. Nous accueillons Mme Helen Tooze, chercheuse principale en politiques, de l'Initiative canadienne du droit climatique. Nous accueillons M. Brian Kingston, président et directeur général, de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules. Nous accueillons Mme Stefania Seccia, directrice générale, Plaidoyer et relations publiques, du Women's National Housing and Homelessness Network.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler à tous les points suivants.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez s'il vous plaît le désactiver quand vous ne parlez pas. Si vous êtes sur Zoom, vous pouvez sélectionner au bas de votre écran le canal approprié pour l'interprétation: le français, le français ou l'anglais. Les participants présents peuvent utiliser leur oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je rappelle aux témoins que les députés peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin des services d'interprétation, veuillez prendre un moment pour configurer votre oreillette et sélectionner le canal approprié, à l'avance, pour profiter pleinement du temps alloué aux questions et réponses.

Tous les témoins qui participent en ligne ont effectué un essai obligatoire d'orientation.

Nous allons maintenant commencer par vos déclarations préliminaires. Monsieur Williams, allez-y. Vous avez cinq minutes.

Huw Williams (directeur, Affaires publiques, Corporation des associations de détaillants d'automobiles): Merci, madame la présidente.

Je le dis à l'intention de tous nos détaillants du Québec, de Montréal et du Canada, et c'est pareil en anglais et en français: Go, Habs, go!

Des voix: Ha, ha!

Huw Williams: Je suis ravi de savoir que cela sera consigné au compte rendu du Parlement.

Pour commencer, merci à tous d'être ici. J'écoute les discussions du Comité depuis le début. C'est formidable de voir les députés travailler ensemble à chercher des solutions. Nous avons des détaillants dans vos circonscriptions, et nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de parler avec vous aujourd'hui.

Nous représentons 3 500 détaillants et 175 000 employés, d'un océan à l'autre, et nous aidons littéralement les Canadiens et les entreprises canadiennes à continuer à rester sur la bonne route. Chaque année, nous vendons deux millions de véhicules neufs et plus de trois millions de véhicules usagés, et nous organisons 20 millions de rendez-vous pour l'entretien et les pièces. Nous sommes très actifs dans toutes vos communautés.

À propos de la situation avec les États-Unis, le premier ministre a parlé de « rupture », et, dans les faits, les détaillants automobiles sont à l'épicentre de cette rupture. Nous ressentons les effets. Nous ne subissons pas seulement les effets des contre-mesures tarifaires. Nous sommes aussi affectés par les droits de douane sur l'acier et l'aluminium, qui ont fait exploser les coûts. Je vais le dire ici, aux fins du compte rendu; nous avons mené notre première mission commerciale aux États-Unis pour leur dire que les droits de douane ont des conséquences négatives pour les détaillants automobiles des deux côtés de la frontière, les clients des deux côtés de la frontière et le secteur automobile des deux côtés de la frontière. Nous devons le reconnaître pour la suite des choses.

Je vais parler de quatre points préoccupants auxquels nous devons voir alors que nous sommes sous pression.

Le premier est la taxe de luxe. Notez que le gouvernement a supprimé la taxe de luxe pour les jets privés et les yachts. À notre avis, il est insensé de maintenir cette taxe sur les véhicules de luxe.

Nous disons depuis longtemps que le Canada a un système fiscal parfaitement équilibré. Si vous achetez un véhicule plus coûteux, vous payez plus — beaucoup plus. Voilà comment devrait fonctionner le système. Le système ne devrait pas choisir les gagnants et les perdants. Il y avait une taxe de luxe sur les bijoux. Elle a été supprimée. Je suggère au Comité, à des fins d'égalité, alors que nous sommes sous pression, de retirer la taxe de luxe sur les véhicules, comme nous l'avons fait pour d'autres produits. La TVH est idéale pour la remplacer.

De plus, la taxe de luxe est un irritant commercial pour l'Europe. Les Européens hésitent à conclure une entente commerciale avec l'Australie en raison de la taxe de luxe, et l'Australie a réagi en supprimant les droits de douane et en modifiant la taxe de luxe. Voyons les choses sous cet angle.

À mon avis, le mandat à l'égard des véhicules électriques est la prochaine question qui doit être réglée. Le gouvernement a fait le choix judicieux de supprimer ce mandat. Nous en sommes très heureux. L'annonce du premier ministre a été très bien accueillie. Nous l'avons dit très publiquement.

À l'heure actuelle, le défi est d'organiser un processus pour consulter les fabricants au sujet des cibles concrètes et réalisables pour tracer la voie à suivre. Le problème, avec le dernier mandat touchant les véhicules électriques, ne tenait pas au fait que nous avions besoin d'une transition vers les véhicules électriques. Les détaillants sont tout à fait disposés à faire la transition vers les véhicules électriques, mais celle-ci doit être faite à un rythme raisonnable pour le Canada. Cela est possible seulement si nous consultons les fabricants.

Le troisième point est le secteur des camions poids lourds. Nous avons un réel problème avec le modèle de l'année 2027. L'administration des États-Unis n'est plus harmonisée avec le Canada. Dans l'état actuel des choses, si le Canada n'apporte aucune solution réglementaire pour corriger la situation, nous ne pourrions vendre aucun camion poids lourd, ici, à partir de l'année modèle 2027. Les commandes pour l'année modèle 2027 commencent à la fin du mois d'août, et nous faisons face à une crise. Nous vendons 30 000 camions semi-remorques à 18 roues par année, qui font rouler le secteur de la construction, le secteur agricole et le secteur minier. J'en ai vu plusieurs en chemin vers la Colline du Parlement, aujourd'hui. Vous ne pouvez pas bâtir le Canada sans poids lourds. Nous devons trouver une solution.

Pour finir, la pénurie de techniciens est un autre point sur lequel je voulais attirer votre attention. Il y a une pénurie mondiale de techniciens. Le Canada et les détaillants canadiens ont été contraints d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires pour y pallier; ce sont des personnes hautement qualifiées qui pourront réparer les véhicules dès aujourd'hui. Nous faisons de notre mieux pour recruter et maintenir en poste les employés et pour soutenir les établissements d'enseignement, mais, entretemps, nous avons besoin d'une certaine marge de manœuvre, et vous devez comprendre que les travailleurs étrangers temporaires, dans notre secteur, sont essentiels au bon fonctionnement du pays. Sans eux, nous ne pourrions pas assurer l'entretien des véhicules de police, des ambulances et des autres véhicules d'urgence. Nous avons besoin d'une voie permettant à ces travailleurs étrangers temporaires de rester plus

longtemps ici que leur contrat original le permettait et d'une voie vers l'immigration.

Merci de votre temps.

• (1905)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Williams.

C'est maintenant au tour de Mme Tooze, qui a cinq minutes; allez-y.

Helen Tooze (chercheuse principale en politiques, L'Initiative canadienne de droit climatique): Merci, madame la présidente, et merci aux membres du Comité.

Je m'appelle Helen Tooze. Je suis chercheuse principale en politiques pour l'Initiative canadienne de droit climatique, une collaboration entre la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique et celle de l'Université York. L'Initiative canadienne de droit climatique, l'ICDC, fournit des conseils en matière de gouvernance climatique aux entreprises, aux autorités de réglementation, aux directeurs, aux syndicats et à d'autres fiduciaires pour leur permettre de prendre des décisions éclairées durant leur transition vers une économie carboneutre.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de comparaître devant vous dans le cadre des consultations prébudgétaires. Notre mémoire porte sur un aspect économique central. Les risques financiers liés aux changements climatiques ne sont pas des préoccupations futures abstraites. Ils sont présents et bien réels et ils influent de plus en plus sur la compétitivité, l'environnement d'investissement et la stabilité financière du Canada.

Avec le budget de 2026, le Canada a l'occasion de renforcer la confiance, d'attirer du capital et d'encourager la résilience économique à long terme. Pour ce faire, nous recommandons trois mesures ciblées.

Premièrement, le gouvernement fédéral doit modifier le Règlement pris en application de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la LCSA, afin d'exiger que les grandes et moyennes sociétés constituées sous le régime fédéral incluent dans leurs états financiers des plans de transition climatique tenant compte des risques possibles et des occasions qui se présentent en matière de changements climatiques. Ces plans maximisent les possibilités en orientant la stratégie d'entreprise, en éclairant les dépenses en capital et en soutenant la macro-surveillance par les autorités des risques liés à la transition et des risques physiques dans le système financier et l'économie en général. Comme la présentation de renseignements d'ordre financier relève du champ de compétences de la LCSA, c'est par ce biais qu'il convient d'apporter ces modifications.

Il est important de noter que nous ne proposons pas une présentation publique de renseignements pour les sociétés inscrites en vertu de la LCSA, mais plutôt une présentation privée de renseignements à leurs actionnaires. De plus, notre proposition ne touchera que 2 % des sociétés qui ont déjà la grandeur et les ressources nécessaires pour composer avec les risques climatiques et qui peuvent fournir aux investisseurs les comparables, l'information utile dont ils ont besoin pour prendre des décisions. La majeure partie des petites et très petites sociétés inscrites en vertu de la LCSA ne sont donc pas touchées.

Deuxièmement, le Canada doit rendre obligatoires les lignes directrices canadiennes en matière d'investissement durable. Une taxonomie crédible est essentielle pour attirer du capital privé, diminuer l'écoblanchiment et indiquer clairement aux investisseurs quelles activités favorisent la transition du Canada. Le Canada devra faire des investissements annuels importants pour atteindre ses objectifs en matière de carboneutralité d'ici 2050. Nous parlons d'environ 140 milliards de dollars annuellement. Des directives volontaires ne peuvent pas à elles seules fournir la certitude nécessaire pour mobiliser le capital à cette échelle.

Troisièmement, le gouvernement doit modifier le Règlement sur les normes de prestation de pension afin d'exiger que les administrateurs du régime de retraite sous réglementation fédérale adoptent des plans de transition et expliquent leurs politiques en matière de résilience climatique et la façon dont elles s'appliquent aux portefeuilles d'investissement qu'ils gèrent. Les fiduciaires de régimes de retraite ont l'obligation de gérer prudemment les risques tant à long terme qu'à court terme. Des normes de base claires en matière de gouvernance climatique aideraient à protéger les actifs prévus et les bénéficiaires. Ensemble, ces mesures ne dicteraient pas les choix d'investissement. Elles amélioreraient plutôt la transparence, la comparabilité et la responsabilité de l'ensemble du système financier. Elles aideraient à orienter le capital vers des entreprises canadiennes résilientes qui soutiennent la croissance durable et à aligner le Canada sur les principaux marchés internationaux qui vont déjà dans cette direction. Elles permettraient aussi au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership, ce qui est important.

Pendant que le Canada cherche à tisser de nouvelles relations économiques avec des puissances moyennes et des partenaires de confiance ou à en resserrer d'autres, notre politique financière en matière de changements climatiques devrait être crédible et comparable et cohérente avec les normes émergentes dans ces marchés. Des règles fortes et claires sur la planification de transition, l'investissement durable et la gouvernance des régimes de retraite montreraient que le Canada est un partenaire fiable pour ceux qui veulent investir à long terme dans une économie durable. Le budget de 2026 est l'occasion d'établir des politiques climatiques crédibles, prévisibles et économiquement judicieuses.

L'ICDC exhorte le Comité à recommander ces mesures afin que le Canada puisse mieux gérer les risques financiers, renforcer sa compétitivité et obtenir les investissements nécessaires pour faire du Canada un pays prospère et résilient dans l'avenir.

Merci. J'ai hâte de répondre à vos questions.

• (1910)

La présidente: Excellent. Merci beaucoup, madame Tooze.

C'est maintenant au tour de M. Kingston, de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules.

Vous avez cinq minutes.

Brian Kingston (président et directeur général, Association canadienne des constructeurs de véhicules): Madame la présidente, membres du Comité, merci de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de vos consultations.

L'Association canadienne des constructeurs de véhicules, l'ACCV, est l'association industrielle qui représente les grands constructeurs de véhicules légers et de véhicules lourds du Canada. Nous représentons, entre autres, Ford, General Motors et Stellantis. Les membres de l'ACCV exercent leurs activités, ici, au Canada,

depuis plus de 100 ans. On leur doit la majeure partie de la production automobile du pays, et ils ont construit 100 millions de véhicules depuis 1945. Aujourd'hui, ils sont les plus grands employeurs, investisseurs et innovateurs du secteur manufacturier automobile au Canada.

Les consultations arrivent à un moment critique pour l'économie canadienne. Les droits de douane américains et l'incertitude commerciale pèsent tant sur les exportations que sur les investissements, ce qui affaiblit les prévisions de croissance. La Banque du Canada prévoit que l'économie demeurera faible pendant les trois prochaines années, et que la croissance annuelle sera inférieure à 2 %. Les perturbations commerciales nuisent particulièrement au secteur de l'automobile, qui dépend de l'exportation et d'une chaîne d'approvisionnement nord-américaine intégrée. Plus de 90 % de la production automobile canadienne est destinée au marché américain. Selon le Center for Automotive Research, un groupe de réflexion américain sur l'automobile, les droits de douane américains coûteront à l'industrie automobile 188 milliards de dollars américains au cours des trois prochaines années.

Par conséquent, il est essentiel de conserver un accès au marché américain pour assurer la réussite de l'industrie automobile et de l'économie canadienne en général. Bref, nous n'avons pas d'industrie automobile si nous n'avons pas d'accès aux États-Unis et si l'Amérique du Nord n'est pas intégrée. La diversification ne peut pas remplacer les États-Unis. Le marché canadien est trop petit pour justifier une fabrication à grande échelle.

Notre priorité principale est la suppression des droits de douane appliqués en vertu de l'article 232 de la loi américaine, l'élimination des représailles tarifaires du Canada et le renouvellement de notre accord commercial tripartite, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, l'ACEUM.

Face à ces enjeux commerciaux sans précédent, le Canada doit tout faire pour renforcer les conditions d'investissement dans le secteur automobile en se concentrant sur ce qu'il peut contrôler. Nous recommandons les mesures suivantes:

Premièrement, il faut mettre fin à notre partenariat stratégique avec la Chine. L'accord négocié avec la Chine, qui permet l'entrée de 49 000 véhicules électriques au Canada — ce qui équivaut à 30 % des véhicules électriques vendus ici l'année dernière —, nuira au secteur automobile du Canada et mettra la chaîne d'approvisionnement intégrée en péril. La Chine ne respecte pas tous les principes commerciaux et d'investissement fondés sur des règles qui ont été essentiels au succès de l'industrie ici, et il n'y a pas dans cet accord de garde-fous pour garantir des conditions équitables pour les constructeurs qui ont investi au Canada ou pour protéger les Canadiens contre les cyberattaques.

Deuxièmement, il faut réduire la complexité de la réglementation. Les coûts de la conformité environnementale sont maintenant presque aussi élevés que les droits de douane imposés aux constructeurs automobiles au Canada. Ceux-ci doivent respecter des doubles mandats de ventes de véhicules électriques, des règlements stricts en matière d'émissions et des régimes de responsabilité élargie des producteurs pour plus de 80 produits, catégories ou matériels désignés. Ce sont des coûts supplémentaires qui n'offrent pas vraiment d'avantages sur le plan de l'environnement. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que les règlements sont fondés sur les résultats, qu'ils ne sont appliqués qu'une fois et qu'ils sont conçus de façon à limiter les coûts de la conformité. Si les gouvernements veulent créer une seule économie canadienne, il faut passer à l'acte maintenant pour établir une seule approche nationale unique en matière de règlements sur les émissions des véhicules et de régimes de responsabilité élargie des producteurs.

Troisièmement, il faut modifier le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre et la construction propre et le prolonger jusqu'en 2040. Le secteur de l'automobile met du temps à s'adapter, et prolonger le crédit d'impôt jusqu'en 2040 créerait de la certitude pour les investisseurs. Si l'on veut avoir plus de flexibilité, d'encouragements et de bénéfices, il faudrait élargir le crédit de taxe sur les intrants pour inclure tous les constructeurs qualifiés, ce qui favoriserait les investissements à grande échelle, ainsi que le coût des nouvelles machines et des nouveaux équipements.

Quatrièmement, il faut stimuler la demande en véhicules électriques. Le programme d'abordabilité des véhicules électriques du gouvernement fédéral a été un élément clé de la stratégie automobile dont le but était d'atteindre un pourcentage de vente de véhicules électriques de 75 % d'ici 2035. Toutefois, le programme devrait prendre fin en 2030. C'est bien avant 2035, l'objectif ambitieux du gouvernement, et c'est pourquoi nous recommandons que le budget de 2026 prévoie du financement à long terme et définisse des mesures incitatives pour atteindre tant l'objectif de vente de 2035 que l'objectif de 2040 établis par le gouvernement.

En résumé, le budget de 2026 devrait faire du Canada un des pays les plus compétitifs au monde au chapitre de la construction automobile et de l'investissement dans ce secteur.

Merci.

• (1915)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Kingston.

Nous allons maintenant terminer les déclarations liminaires par celle de Mme Seccia, du Women's National Housing and Homelessness Network.

Vous avez cinq minutes.

Stefania Seccia (directrice générale, Plaidoyer et relations publiques, Women's National Housing and Homelessness Network): Madame la présidente, membres du Comité, merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Stefania Seccia, et je suis directrice générale, Plaidoyer et relations publiques, du Women's National Housing and Homelessness Network. Les gens que nous représentons — les femmes, les personnes bispirituelles, trans et de diverses identités de genre qui vivent dans l'insécurité sur le plan du logement, partout dans le pays — méritent que l'on fasse connaître leurs expériences dans des lieux comme celui-ci, donc, merci de me permettre de le faire.

Le Women's Network a été créé il y a un peu plus de cinq ou six ans dans une salle de conférence où s'étaient réunis des experts, des érudits, des chercheurs, des fournisseurs de logement et des universitaires qui ne se parlent habituellement pas, dans le secteur du logement. Nous avons réalisé que, à l'échelle nationale, aucune voix unifiée ne défendait les femmes et les personnes de diverses identités de genre ayant des problèmes de logement, comme il y en a partout au Canada. Nous avons décidé de devenir cette voix et de mener des recherches, de mobiliser la communauté et d'agir.

Nous partageons l'engagement du gouvernement à construire un Canada fort, mais la véritable force doit venir de l'intérieur. C'est le genre de force dont a besoin une jeune personne trans qui se retrouve sans abri en raison de son identité, une mère de deux enfants qui fuit la violence et cherche un refuge, un nouvel arrivant qui essaie de comprendre le système d'hébergement et n'a aucun filet de sécurité, ou une personne qui échange des faveurs sexuelles contre un endroit où dormir.

Ce ne sont pas des cas isolés. C'est le résultat direct de la décision, prise dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, de ne plus investir massivement dans le logement abordable, les coopératives, le développement à but non lucratif, le logement social, le logement hors marché et le logement très abordable. Les derniers gouvernements ont repoussé le problème, et ce financement s'est retrouvé ailleurs — les urgences, les refuges, le système de protection de l'enfance et le système de justice pénale —, dans des mesures plus dispendieuses et moins efficaces pour régler le problème principal, et tout cela a contribué à l'augmentation de l'itinérance.

Je n'envie pas la position dans laquelle vous vous trouvez, mais vous avez l'occasion, pour ne pas dire l'obligation, de faire des choix différents, d'investir dans des solutions à long terme adéquates pour les personnes qui en ont le plus besoin et d'investir en amont dans des solutions stables et très abordables en matière de logement qui ne tiendraient pas compte du genre.

L'an dernier, en tant qu'intervenants dans les travaux de la commission d'examen Neha, nous avons participé à l'un des plus grands engagements en matière de droits de la personne et du logement jamais vus au pays. La commission a écouté plus de 500 personnes et groupes. Nous nous sommes rendus dans des refuges, des prisons, des camps et des communautés. On a non seulement pu obtenir des données, mais aussi entendre des récits en temps réel sur le terrain des femmes, des personnes bispirituelles, trans et de diverses identités de genre de partout au pays dont les droits au logement ont été violés. La commission a présenté une grille de recommandations pour régler le problème du logement fondé sur le genre.

Pas plus tard que la semaine dernière, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu une décision historique en reconnaissant que l'itinérance était un motif de discrimination au Canada. La Cour était unanime, et le juge Gibson a lui-même demandé, je traduis ses propos, « plus de ressources à tous les ordres de gouvernement et aux autres parties intéressées », et il a dit que les sans-abri « étaient comme nous ».

J'aimerais aussi souligner que cela a un lien direct avec les accords internationaux signés par le Canada, où il s'engage à réaliser progressivement le droit au logement, ce qui veut dire qu'il doit investir un maximum de ressources pour régler le problème.

Nous devons redonner un souffle à la stratégie nationale sur le logement, après 2027, et y inclure une définition exacte de l'abordabilité ainsi que des objectifs clairs pour mettre fin à l'itinérance. Maisons Canada doit mettre en place un système fondé sur les droits qui attribue au moins 40 % des unités très abordables à des femmes et des personnes de diverses identités de genre, soit les populations très mal desservies ou dont le nombre est très sous-estimés. Il faut que la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique soit fondée sur des solutions conçues pour et par les Autochtones et offertes par ces communautés. Nous avons besoin d'un investissement fédéral continu, par le truchement de Femmes et Égalité des genres Canada, pour prévenir l'effondrement du secteur des refuges et des services aux survivants.

Ce dont nous avons besoin, et ce que le budget peut fournir, c'est des échéanciers clairs, des objectifs mesurables et un engagement sans équivoque à mettre fin à l'itinérance.

Nous avons laissé la crise s'installer pendant des dizaines d'années, et nous ne nous en sortirons pas en un seul cycle budgétaire, mais vous pouvez montrer que vous avez fini de balayer le problème sous le tapis. Nous sommes prêts à construire quelque chose qui sera non seulement durable, mais aussi accessible et qui tiendra compte du genre.

Merci.

• (1920)

La présidente: Merci beaucoup, madame Seccia.

[Français]

Nous allons commencer les questions.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour six minutes.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, monsieur Kingston.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de marché automobile sans marché américain, et que la priorité devrait être le renouvellement de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique.

Pourquoi pensez-vous que c'est la priorité?

[Traduction]

Brian Kingston: L'économie canadienne et le secteur automobile canadien dépendent totalement de l'accès au marché américain. Nous pouvons parler d'autres propositions pour renforcer l'économie nationale et faire du Canada un pays plus compétitif, mais nous avons produit plus que le nécessaire et nous exportons 90 % de notre production aux États-Unis. C'est l'économie la plus grande, la plus riche et la plus diversifiée au monde.

Si nous n'avons pas accès aux États-Unis, nous n'avons simplement pas d'industrie. Vous n'avez qu'à remonter à l'époque où il n'y avait pas de pacte sur l'automobile, il y a 60 ans, ni d'accord de libre-échange avec les États-Unis pour l'automobile. C'était une industrie beaucoup plus petite et beaucoup moins efficace, donc l'accès aux États-Unis est essentiel. Sans eux, l'industrie n'est pas ce qu'elle est.

[Français]

Eric Lefebvre: Donc, vous allez être d'accord avec moi sur le fait qu'on devrait mettre plus d'énergie dans le renouvellement de

l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, au lieu de faire le tour du monde deux ou trois fois pour essayer d'aller chercher des petites ententes à l'étranger.

[Traduction]

Brian Kingston: Je serais d'accord avec vous. La diversification ne règle pas nos enjeux économiques. L'économie canadienne n'échappe pas au modèle gravitationnel du commerce. Vous faites plus de commerce avec le pays le plus près de vous et qui a la plus grande économie. Il se trouve que nous sommes juste à côté des États-Unis. Ils devraient être notre priorité.

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur Kingston, le 16 février, vous avez déclaré que c'était une mauvaise idée d'autoriser l'entrée de véhicules chinois sur le marché canadien. Aujourd'hui, vous persistez et vous signez. Vous ajoutez même qu'on devrait mettre fin à cette entente entre le Canada et la Chine. Pourquoi?

[Traduction]

Brian Kingston: C'est une erreur stratégique majeure. Les Chinois ne compétitionnent pas selon des règles équitables. Ils subventionnent leur industrie à hauteur de 230 milliards de dollars américains, ce qui est bien supérieur à toute subvention que vous recevriez ici en Amérique du Nord. Le salaire moyen dans une usine d'assemblage en Chine est de deux à quatre dollars américains l'heure. Chez Unifor, une usine syndiquée canadienne, il est 45 \$ l'heure, plus les avantages sociaux et la pension. Vous ne pouvez tout simplement pas compétitionner avec la Chine parce que le pays ne respecte pas les mêmes règles. Si nous permettons l'entrée de ces véhicules au pays, nous allons nuire à notre propre industrie nationale, durant une période très délicate.

De plus, la Chine nuit grandement à notre relation avec les États-Unis, et pourtant nous avons apporté à la table de négociation un irritant de la taille d'un véhicule, au pire moment qui soit.

• (1925)

[Français]

Eric Lefebvre: Est-ce que vous pensez que cette entente entre le Canada et la Chine est un frein aux investissements et au développement dans le secteur de l'automobile au Canada?

[Traduction]

Brian Kingston: Absolument. Nous sommes chanceux que cinq fabricants d'équipement d'origine aient choisi d'investir ici et d'embaucher des Canadiens. Nous ouvrons maintenant la porte à des fabricants chinois qui n'ont pas investi ici, qui n'ont ici ni empreinte ni base d'approvisionnement et que rien n'oblige à faire quoi que ce soit. Ce n'est pas tout. Les fabricants d'équipement chinois n'investissent habituellement pas dans des marchés auxquels ils veulent accéder. Ce n'est pas leur modèle. Ils veulent exporter. La Chine a une énorme surcapacité, correspondant à deux ou trois fois sa propre demande nationale. Elle prend ces véhicules et fait du dumping dans les pays suffisamment naïfs pour lui ouvrir ses portes.

C'est une grosse erreur. La Chine n'investira pas ici. Elle n'emploiera pas de Canadiens et ne créera pas de chaîne d'approvisionnement canadienne.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Vous avez soulevé un autre point. Vous avez dit qu'il n'y avait aucune mesure de cybersécurité par rapport à l'information et aux données qui peuvent être recueillies par les véhicules chinois. Ça, c'est grave.

[Traduction]

Brian Kingston: Oui. C'est un cyberrisque important. En 2024, le gouvernement s'est engagé à réglementer les équipements et les logiciels autonomes et connectés des véhicules, comme les États-Unis l'avaient fait, mais n'a fait rien de plus. Aucune règle ni aucun garde-fou n'a été mis en place. Ces véhicules peuvent recueillir un volume important de données. Nous ne savons pas où ces données sont stockées. Ces logiciels peuvent aussi être contrôlés à distance, et c'est pour cette raison que les États-Unis ont adopté une approche très stricte sur les logiciels chinois et qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour les tenir loin de la chaîne d'approvisionnement.

Nous n'avons aucune mesure de protection en œuvre, et ces véhicules sont maintenant entrés au pays.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci.

Monsieur Williams, croyez-vous que 100 % des véhicules vendus au pays devraient être des véhicules électriques? Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt laisser le consommateur choisir librement s'il veut un véhicule électrique ou un véhicule à essence?

[Traduction]

Huw Williams: Je dirais que nous devons laisser le choix aux consommateurs. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de programmes incitatifs. Cela ne veut pas dire que nous ne travaillons pas sur l'infrastructure.

L'enjeu, c'est que nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine de la technologie des véhicules électriques. Ma plus grande crainte, depuis le début, c'est que, quand nous lancerons artificiellement cette technologie, l'adoption des consommateurs devra être à la hauteur du produit. Par exemple, dans certaines régions les plus froides du pays, des concessionnaires ont dû reprendre de nombreux véhicules qui ne fonctionnent pas dans ces climats. Le problème va être réglé, mais pas aujourd'hui. Dans les collectivités rurales et éloignées, les longues distances sont le problème. Nous devons trouver une solution faite au Canada, plutôt qu'une solution que l'on fait entrer de force.

Les gens savent que je ne suis pas contre les véhicules électriques. En fait, nous poussons beaucoup la technologie du véhicule électrique. C'est une excellente technologie, surtout dans les environnements urbains. C'est une excellente technologie pour le deuxième véhicule familial, quand un des véhicules sert pour faire des longues distances et l'autre, pour se déplacer en ville. Toutefois, la planification des objectifs doit tenir compte de ce qui est possible.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci, monsieur Williams.

En passant, je dois vous dire que nous sommes du même avis: je ne suis pas contre les véhicules électriques, mais je pense que nous devons laisser le choix aux consommateurs. Quand on parle de parcourir de petites distances...

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre. Votre temps de parole est écoulé.

Eric Lefebvre: Merci.

[Traduction]

La présidente: C'est maintenant au tour de Mme Martin. Allez-y, vous avez six minutes.

[Français]

Danielle Martin: Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres.

J'aimerais commencer par M. Williams pour parler des véhicules électriques et du climat.

[Traduction]

Vous dites que nous sommes tous en faveur de la transition vers les véhicules électriques et que vous soutenez les véhicules électriques, mais à un rythme gérable. Je pense que nous convenons tous qu'il faut une approche équilibrée, mais, bien entendu, nous savons tous, compte tenu de nos expériences dans différentes industries, que le rythme auquel nous voulons aller n'est pas nécessairement le rythme auquel les changements climatiques ralentiront. C'est un impératif avec lequel nous essayons tous de composer.

Si aucune directive n'est donnée, qu'arrivera-t-il? Que peut faire l'industrie et que peut faire le gouvernement pour accélérer le rythme de la transition pour qu'elle se fasse le plus rapidement possible compte tenu de la capacité technologique de ces véhicules à l'heure actuelle?

• (1930)

Huw Williams: C'est une excellente question, et je vous en remercie. Je pense que nous convenons tous qu'il est préférable de laisser le choix au consommateur. Au bout du compte, encore une fois, je crains que, si on pousse une technologie trop loin, les consommateurs se raccrocheront à des véhicules plus vieux et plus polluants, ce qui n'aide pas vraiment l'environnement.

Selon les chiffres des 20 dernières années, en gros, les émissions de gaz à effet de serre du marché des véhicules de tourisme et des véhicules légers sont d'environ 11 %. Ce pourcentage s'est maintenu. Même si la population a beaucoup augmenté, tout comme le nombre de véhicules routiers, dans les faits, le pourcentage des émissions du secteur automobile demeure stable. C'est parce que le secteur est axé sur la technologie: il fabrique des véhicules plus légers en général, utilise des composantes en aluminium, conçoit des moteurs plus efficaces. L'électrification fait partie de cela. Tous les fabricants travaillent sur différents modèles pour s'adapter.

Je pense que ce qui m'enthousiasme dans l'annonce du premier ministre, c'est que ce sera neutre sur le plan technologique. Si vous concevez une technologie qui diminue les gaz à effet de serre, vous n'avez pas à vous en remettre à l'électrique. Pour ce qui est de l'électrique, ce que me disent les concessionnaires de partout au pays — je me suis beaucoup déplacé avec les concessionnaires et leurs clients —, c'est que ce n'est pas le choix qui les inquiète, c'est la capacité de recharge. Ce n'est pas moi qui le dis. Je l'ai entendu dans différentes collectivités un peu partout au pays. Les consommateurs aiment la technologie, mais, ce qui les inquiète, c'est de pouvoir recharger leur véhicule en temps opportun. L'infrastructure de recharge doit aller au même rythme que l'adoption.

Danielle Martin: Exactement. Je pense que c'est pour cette raison que nous investissons tant dans l'infrastructure de recharge. C'est exactement pour cela. Merci.

Madame Tooze, sur Zoom, nous ne vous oublions pas. J'aimerais vous parler des amendements que vous avez proposés concernant les règlements sur les régimes de retraite pour exiger que les régimes sous réglementation fédérale soient plus transparents quant aux changements climatiques.

Pouvez-vous nous aider à comprendre un peu mieux comment ces fonds favoriseront ce changement? Comment les cotisants à ces régimes seront-ils touchés par ce changement et comment cela influencera-t-il leur compétitivité?

Helen Tooze: Merci de la question.

Quand il est question des régimes de retraite, la gouvernance climatique que nous demandons correspond en fait à l'obligation actuelle des fiduciaires de considérer les changements climatiques comme étant un risque financier important. En incluant cela dans les régimes de retraite — la taxonomie aiderait beaucoup à ce chapitre —, vous finiriez par montrer que les investissements de certains régimes dans une infrastructure à l'épreuve des changements climatiques sont plus verts et plus durables. Cela encouragerait les gens à investir. Cela encouragerait l'investissement dans la résilience en matière de changements climatiques. Cela bénéficierait aussi aux principes d'équité intergénérationnelle. Nous ne nous concentrons pas seulement sur les gains à court terme, mais aussi sur les gains à long terme.

Danielle Martin: Merci.

Il me reste peu de temps, madame Seccia, mais je voulais absolument vous poser une question concernant l'important travail que vous faites pour défendre l'équité des genres et lutter contre l'itinérance.

Je pense que nous savons tous que l'itinérance est d'abord le résultat d'un problème de logement, mais ce n'est vraiment pas juste cela. Pourriez-vous nous parler des collaborations qui pourraient être nécessaires, hors du secteur du logement, surtout avec les administrations fédérale, provinciales et municipales, si nous voulons régler le problème de l'itinérance des femmes et des groupes de diverses identités de genre, ici au Canada?

Stefania Seccia: Bien entendu, je crois que nous devons avoir un alignement. Dans le secteur du logement, nous parlons souvent des services de soutien intégrés également. Le hic, c'est que nous avons tendance à appliquer une approche très large. Nous avons tendance à construire des refuges pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui fuient la violence. Nous avons un système pour les victimes de violence fondée sur le sexe distinct du système s'occupant de l'itinérance. Ces deux systèmes ne se parlent pas, et nous avons réalisé que beaucoup de femmes — nous entendons cela encore et toujours partout dans le pays — sont passées entre les mailles du filet.

Ce qui est le plus important pour nous, c'est que tous les ordres de gouvernement et tous les paliers du gouvernement fédéral lui-même — tous les ministères — réussissent à se parler, quand leurs services ou leur financement se chevauchent, pour s'assurer aussi que nous sommes bien alignés quand nous utilisons... Je ne veux pas passer du coq à l'âne, mais, pour ce qui est des définitions, j'ai parlé de définitions exactes de l'abordabilité. Quand nous n'avons pas cela, on construit proportionnellement moins de logements très abordables. Ils ne ciblent pas les femmes dans le besoin.

L'autre chose que nous voyons à Maisons Canada, même si nous appuyons l'agence, bien entendu ce qui nous préoccupe, c'est que, quand nous mentionnons les femmes et les personnes de diverses

identités de genre, nous parlons en fait de refuges et de logements de transition. Toutefois, ce que nous voyons dans les refuges et les maisons de transition, c'est des portes tournantes...

• (1935)

La présidente: Excusez-moi, madame Seccia. Je vais devoir vous arrêter.

Merci, madame Martin.

[Français]

Nous allons poursuivre avec M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur Kingston, vous nous dites que, de votre point de vue, en signant un accord sur les véhicules électriques avec la Chine, le premier ministre Carney a tout simplement sanctionné une manœuvre de dumping chinoise. Est-ce exact?

[Traduction]

Brian Kingston: Oui, c'est exact. Ce sera du dumping, pour ces véhicules. Ils sont très subventionnés et leur prix sera inférieur à celui du marché. C'est le modèle d'exportation chinois.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, ça répond à ma question.

Monsieur Williams, nous avons récemment rencontré des représentants de l'Association des commerçants de véhicules récréatifs du Québec, qui sont aux prises avec un problème d'application rétroactive de la taxe sur les produits et services. Il y a certains véhicules qui sont achetés au Québec, mais qui traversent la frontière de l'Ontario, et, pour des raisons d'harmonisation, les commerçants en question se font imposer une taxe rétroactive par l'Agence du revenu du Canada. C'est un problème.

Est-ce aussi un problème pour les concessionnaires membres de votre organisation? Avez-vous été mis au courant de cette situation? Est-ce que c'est réglé? Il semble que ça n'intéresse pas trop le ministre des Finances.

[Traduction]

Huw Williams: Non, mais je peux m'informer si vous le voulez. Je crois que j'en aurais entendu parler.

[Français]

Jean-Denis Garon: C'est excellent, merci beaucoup.

Je vais maintenant m'adresser à Mme Seccia, mais tout le monde peut répondre à mes questions.

Madame Seccia, je vous remercie de votre présence. J'ai soigneusement lu votre mémoire et je trouve que vous avez une belle mission. Je suis très sensible à tous les défis que vous soulignez, notamment en ce qui concerne la discrimination et l'accès au logement. On comprend qu'il y a des défis qui ont de multiples facettes, comme ceux du logement et de l'accès aux soins de santé. Je comprends que c'est complexe.

Malgré ça, dans votre mémoire, vous enjoignez au gouvernement d'appliquer toutes les recommandations de la commission d'examen Neha, ce qui impliquerait d'imposer des conditions aux provinces en matière de logement. Je me questionne là-dessus. Au Bloc québécois, nous ne sommes jamais très favorables à ce type de conditions. Il m'apparaît que l'imposition de conditions par le fédéral aux provinces a généralement donné lieu à des obstacles plutôt qu'à un meilleur accès au logement pour les personnes issues de la diversité et à la construction de logements. J'ai l'impression que, dans le contexte des relations entre Québec et Ottawa, ce n'est pas de nature à aider la cause que vous défendez.

Qu'est-ce que vous en pensez?

[Traduction]

Stefania Seccia: Vous avez raison, absolument. Toutefois, je pense que ce qu'il est important de souligner, c'est que, indépendamment des conditions établies par le gouvernement fédéral ou n'importe quelle province, au bout du compte, toutes les provinces et le gouvernement fédéral doivent faire respecter les droits des titulaires de leur province dont ils sont responsables. Que ce soit le gouvernement fédéral qui établit des conditions ou pas, ce que nous espérons, c'est que tout soit aligné. Les conditions créées par la crise du logement, dans toutes les rues du Canada — de ma province d'origine, de Vancouver, jusqu'au Québec —, sont telles que, si nous ne travaillons pas ensemble, que nous ne maximisons pas le financement et que nous ne fournissons pas des logements adéquats qui répondent aux besoins sur le terrain, nous n'y mettrons pas fin.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je comprends que vous comprenez mes réserves. Ces réserves viennent souvent de la volonté de procurer davantage de logements et de donner un meilleur accès.

Madame Tooze, j'ai lu votre mémoire, dans lequel vous dites qu'en matière de climat, « les engagements climatiques du gouvernement fédéral sont fluctuants ». J'aimerais que vous m'expliquiez cette phrase, parce M. Guilbeault, le député de Laurier—Sainte-Marie, nous dit tout simplement qu'il n'y a plus d'objectifs climatiques. Vous dites qu'ils sont fluctuants. Qu'est-ce que vous voulez dire?

De quelle façon ont-ils fluctué depuis l'arrivée de M. Carney comme premier ministre?

[Traduction]

Helen Tooze: Merci de la question.

Je ne suis pas experte dans le domaine, mais nous avons trouvé que le gouvernement Trudeau soutenait beaucoup plus ouvertement les mouvements de lutte contre les changements climatiques et la réglementation environnementale.

Le premier ministre Carney n'en parle pas autant. Les gens se questionnent beaucoup sur ce qu'il fait. Je pense que c'est une question de perception par rapport à la réalité. Évidemment, M. Carney a beaucoup travaillé dans le dossier de l'environnement pendant de nombreuses années. Il est devenu premier ministre et son opinion à cet égard est devenue beaucoup plus teintée. Beaucoup de gens se demandent...

• (1940)

[Français]

Jean-Denis Garon: Je comprends votre malaise, parce que je le partage.

Je vais vous poser une dernière question concernant l'importance d'élaborer une taxonomie en matière de finance verte. Le gouvernement met en place comité après comité et, finalement, il n'y a jamais rien qui en sort.

Pensez-vous qu'on a besoin d'un autre comité?

[Traduction]

Helen Tooze: La bonne nouvelle, c'est que ce n'est pas le gouvernement qui va créer nos comités de la taxonomie. Parcours des entreprises de demain regroupe de nombreux organismes œuvrant dans le domaine climatique. Ce sont des experts et des passionnés de leur travail en taxonomie.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Lawrence, qui a cinq minutes.

Philip Lawrence: Merci.

Je vais commencer mes questions en m'adressant à M. Kingston.

J'ai eu le plaisir de rencontrer des représentants de votre association ainsi que bon nombre de vos membres. On m'a souvent dit la même chose, et franchement, cela me fait peur. Ils m'ont dit: « Vous savez quoi? Ça va... pour l'instant. »

Si les choses ne changent pas, si nous ne renouvelons pas notre accès au marché américain, si nous n'apportons pas des changements qui vont assurer votre rentabilité, combien de temps avons-nous avant l'effondrement complet du secteur de la construction automobile au Canada?

Brian Kingston: Je vais commencer sur une note optimiste. Je pense qu'il est possible de conclure une entente avec les Américains à l'approche du 1^{er} juillet, date de la révision de l'ACEUM. Cela prendra sans doute plus de temps que cela, mais la raison de mon optimisme est simple. Le Canada est le plus grand marché d'exportation pour les véhicules américains, et de loin. Il y a matière à négociation ici, mais il faut pouvoir s'asseoir à la table.

Si nous ne parvenons pas à conclure d'entente, les constructeurs... Jusqu'à maintenant, nous estimons que les droits de douane imposés aux véhicules construits au Canada s'élèvent à 5 milliards de dollars. Ça ne peut pas durer. Les entreprises ne peuvent pas continuer de payer ces sommes. Si, après l'été et l'automne, le problème n'est pas réglé, il sera très difficile de maintenir les niveaux de production actuels au Canada.

Philip Lawrence: Merci de la réponse. Je peux comprendre pourquoi vous ne pouvez peut-être pas quantifier cela. Je vais souligner encore une fois mon inquiétude pour les membres, là-bas, car mes parents ont tous deux travaillé pour General Motors à Oshawa ou à l'usine de St. Catharines. C'est essentiel pour l'économie de l'Ontario, ma province d'origine.

Monsieur Kingston, parlons un peu de la concurrence des véhicules électriques chinois. Je ne pense pas que les gens comprennent tous vraiment — ou je dirais peut-être que le premier ministre ne comprend pas vraiment — que, quand vous rivalisez avec une entreprise chinoise, vous rivalisez avec tout l'État chinois. Vous, en tant que fabricants, pour Toyota, General Motors ou Ford, quand vous rivalisez avec la Chine, vous rivalisez avec toutes les ressources d'un pays qui compte près d'un milliard d'habitants.

Diriez-vous que j'ai raison?

Brian Kingston: Vous n'avez qu'à regarder les secteurs de l'acier, de l'aluminium, des panneaux solaires, n'importe quel secteur. Si l'État chinois décide qu'il veut devenir un joueur mondial dominant, il peut compter sur toutes les ressources du gouvernement central. Puis, il applique l'approche que l'on appelle « grandir, faire du dumping, détruire ». Il fait croître son industrie nationale, se débarrasse des produits excédentaires dans des marchés qui les acceptent, détruit l'industrie nationale de ces pays, lesquels seront ensuite entièrement dépendants de la Chine. Nous voyons ça à répétition dans différents secteurs, et le gouvernement vient d'ouvrir les portes pour que cela se produise dans le secteur automobile.

Philip Lawrence: Enfin, nous parlerons un peu de votre deuxième point, qui concerne les politiques environnementales et les contrôles des émissions. Je suis ministre du cabinet fantôme pour les affaires intergouvernementales et le commerce interprovincial, donc ce dossier me tient particulièrement à cœur.

Pourriez-vous nous en dire plus sur ce que le gouvernement pourrait faire au chapitre des contrôles environnementaux pour rendre la vie plus facile aux constructeurs?

Brian Kingston: À l'heure actuelle, comme les entreprises gèrent tous les coûts tarifaires, nous devons tout faire pour diminuer le prix à payer pour faire des affaires avec ce pays. Pour vous donner un exemple dans le contexte environnemental, un fabricant automobile qui construit et vend des voitures au Canada doit actuellement se conformer à un mandat relatif aux véhicules électriques au Québec, à un autre en Colombie-Britannique et à un autre venant du gouvernement fédéral. On a annoncé que celui du gouvernement fédéral serait abrogé, mais il est toujours en vigueur — sans oublier qu'il faut également se conformer aux normes d'émissions du fédéral.

Les coûts liés à la conformité dans ce pays sont énormes et il est donc très difficile pour nous d'être compétitifs.

• (1945)

Philip Lawrence: Merci beaucoup, monsieur Kingston.

Je vais m'arrêter ici et adresser quelques mots à mes amis d'en face.

On ne peut pas trop insister sur l'importance du secteur de la construction automobile pour le Canada et pour nos collectivités. Il fournit tellement d'emplois de qualité. Il paye pour le hockey mineur. Il paye pour nos collectivités. Nous devons nous assurer que nos constructeurs automobiles ont accès au marché américain. Il faut tout simplement y parvenir.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Lawrence.

C'est maintenant au tour de M. Leitão, qui a cinq minutes.

Carlos Leitão: Je vais peut-être commencer par vous, monsieur Kingston, puisque mes questions concernent le même sujet.

Je vais rappeler à tout le monde que nous ne sommes pas responsables de la situation. Ce sont les États-Unis qui ont imposé des droits de douane, unilatéralement et sans raison, à l'exportation de véhicules canadiens et à une industrie très intégrée.

En fait, j'aimerais plutôt vous demander votre opinion.

Qu'est-ce que les Américains pensent de tout cela? Quels genres de conversations GM, Ford et Stellantis tiennent-ils avec l'adminis-

tration américaine? Soyons clairs. Le président américain a dit à plusieurs reprises qu'il n'a pas besoin des voitures canadiennes. Il les construira toutes aux États-Unis. Comment votre industrie compose-t-elle avec tout cela?

Brian Kingston: J'étais à Washington le mois dernier. Les constructeurs essaient toujours de trouver des façons de faire comprendre à l'administration que cette politique a des effets très néfastes. Pour vous donner un exemple de la gravité de la situation, il est maintenant plus rentable de construire une voiture au Japon ou en Allemagne, de l'exporter sur le marché américain et de payer les droits de douane de 25 %. Vous ferez quand même plus de profit sur ce véhicule que si vous l'aviez construit aux États-Unis parce que, ici, vous devez payer non seulement les coûts d'importation d'un véhicule venu d'ailleurs, mais aussi les droits de douane sur l'aluminium et sur l'acier et tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Ils présentent leurs arguments à l'administration. J'ai dit que les droits de douane s'élevaient à 188 milliards de dollars américains. Ça, c'est pour les constructeurs automobiles américains. Ça ne peut pas durer. Cela ne rend pas les constructeurs américains plus compétitifs à l'échelle mondiale.

Malheureusement, la Maison-Blanche semble vouloir maintenir cette politique tarifaire. Il y a des progrès. Le taux de 25 % affiché n'est pas le taux que doivent payer les entreprises, dans les faits, mais il est évident que nous avons encore du travail à faire.

Carlos Leitão: J'ajouterais seulement que, en fait, nous sommes assis à la table. Nous voulons parler, mais si personne ne se présente de l'autre côté, nous parlons dans le vide.

Monsieur Williams, pas plus tard que ce matin, nous discussions avec des gens de l'industrie des camions lourds. Ils nous disaient que, depuis le mois de novembre, et surtout depuis la mi-avril, les exportations canadiennes vers les États-Unis étaient bloquées. Récemment, il a été presque impossible de vendre quoi que ce soit aux États-Unis, or nous importons beaucoup de camions lourds des États-Unis.

Comment votre industrie, votre groupe et vos concessionnaires gèrent-ils cette situation?

Huw Williams: Vous soulignez de très bons points.

Tout d'abord, pour ce qui est de l'enjeu commercial, ce que vous devez savoir, c'est que le gouvernement du Canada n'est pas le seul à combattre. Toutes les associations de l'industrie de l'automobile passent beaucoup de temps à Washington pour faire valoir que le Canada est le plus grand client des Américains. Les concessionnaires automobiles canadiens et, par le fait même, les consommateurs canadiens, sont ceux qui achètent le plus de véhicules américains. Nous en achetons plus que les trois autres plus grands consommateurs pris ensemble, soit la Chine, le Mexique et l'Allemagne.

Nous avons expliqué tout cela aux leaders du Congrès, un État à la fois, en Indiana, par exemple. Plutôt que de construire une Subaru en Indiana, conçue selon les spécifications du marché nord-américain, et de la faire traverser la frontière canadienne, le Japon envoie maintenant ces mêmes Subaru à Calgary. Comment cela aide-t-il l'Indiana? Comment cela aide-t-il cette chaîne d'approvisionnement intégrée? Je peux vous dire que, en coulisse, j'entends de très bonnes choses des deux côtés du Congrès. Le problème, c'est qu'il faut atteindre le public.

Nous avons aussi travaillé très fort avec la National Automobile Dealers Association des États-Unis. Durant la première administration Trump, nous avons collaboré pour mener une campagne pour expliquer que les droits de douane nuisaient au secteur automobile, aux consommateurs et à l'économie des deux côtés de la frontière. Cette association travaille maintenant en collaboration avec plusieurs autres associations pour faire comprendre à la Maison-Blanche qu'elles sont contre les droits de douane; donc, il y a un peu d'espoir de ce côté-là.

Pour ce qui est des camions et de l'enjeu commercial, tous les constructeurs de camions s'entendent sur la question du manque de conformité dont j'ai parlé dans ma déclaration liminaire. Les certificats de conformité qui ne peuvent plus être émis pour le modèle de 2027 devraient être supprimés afin que nous puissions recevoir des camions des États-Unis. Quatre-vingt-quinze pour cent des camions lourds vendus au Canada sont faits aux États-Unis. C'est un défi, c'est sûr.

• (1950)

Carlos Leitão: Merci.

Le temps passe vite. J'ai peut-être le temps de m'adresser à Mme Tooze.

Vous avez mentionné des lignes directrices sur la politique « Fait au Canada ». Pourriez-vous ajouter, dans les quelques secondes qu'il nous reste...?

Nous n'avons plus de secondes. Excusez-moi. J'ai posé une question, mais...

Philip Lawrence: Elle nous rappelle à l'ordre.

Carlos Leitão: Je vais faire un suivi au sujet des lignes directrices sur la politique « Fait au Canada ».

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

[Français]

Pour conclure cette réunion, je donne la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je vais continuer avec vous, professeure Tooze.

Nous avons reçu, aujourd'hui, l'Association des banquiers canadiens, dont certains membres investissent fortement dans le pétrole au point d'être surexposés, prêtent au secteur pétrolier et font de l'écoblanchiment. Or, dans la dernière loi de mise en œuvre du budget, le gouvernement a modifié la loi anti-écoblanchiment pour que

ces entreprises puissent, dans une certaine mesure, tromper le public plus facilement.

Que pensez-vous de l'exposition du secteur bancaire aux risques climatiques, et comment pensez-vous qu'on devrait le régler?

[Traduction]

Helen Tooze: Le secteur bancaire est assez bien réglementé en ce qui concerne la divulgation obligatoire, grâce au Bureau du surintendant des institutions financières, dans cette optique.

Le projet de loi contre l'écoblanchiment vise à garantir que ce secteur ne fasse pas d'écoblanchiment. L'exposition du secteur à l'industrie du pétrole et du gaz est un problème connu, et il doit se diversifier. S'il y avait plus de transparence à cet égard, cela aiderait les investisseurs et les marchés à savoir quelles banques ont investi lourdement dans le secteur pétrolier et gazier. Puisque certains actifs pourraient être délaissés, il serait utile d'aller voir ailleurs. Vous avez ce mouvement de répulsion et d'attraction. Si les banques sont transparentes, leurs investisseurs et leurs clients réaliseraient qu'elles y ont trop investi, et ils s'adresseraient peut-être à une banque qui n'est pas dans la même situation.

[Français]

Jean-Denis Garon: Excellent.

Madame la présidente, je n'aurai pas le temps de poser une autre question, car il me reste une vingtaine de secondes.

Je vais prendre une seconde pour vous dire que la partie de hockey commence dans sept minutes, que la dernière fois que Montréal a gagné la Coupe Stanley, c'était en 1993, et que, moins de deux ans plus tard, on a presque gagné un référendum.

Alors, les Canadiens, ici, dans la salle, soyez prudents avant de choisir qui vous encouragez. Je vous souhaite une bonne fin de journée, tout le monde.

[Traduction]

La présidente: Sur ce, j'aimerais vraiment remercier nos témoins d'aujourd'hui et j'aimerais aussi remercier tous les membres du Comité d'avoir écouté tous les témoignages.

Au nom du Comité, go, Habs, go! J'espère que vous aurez tous l'occasion de regarder le match de hockey.

J'ai hâte de revoir bon nombre d'entre vous demain.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>